

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 21 juin 2023 à 18h00 au CCM
Openbare zitting van woensdag 21 juni 2023 om 18u00 in het GCM**

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Chers conseillers. Probablement que certains d'entre vous l'ont lu dans la presse, Rajae Maouane sera aujourd'hui pour la dernière fois des nôtres. Je propose qu'on attende qu'elle arrive pour pouvoir un tout petit peu lui rendre hommage. Je sais qu'elle arrive dans quelques minutes. Je propose qu'on le fasse après l'interpellation citoyenne, ça me semble le bon moment.

Alors, avant d'entrer dans l'ordre du jour, je dois vous dire que nous avons, au niveau du collège, la demande de pouvoir inscrire un point supplémentaire à huis clos qui concerne une autorisation d'ester en justice. Je suppose que vous n'y voyez pas d'inconvénient. Ce point sera débattu en huis clos. Monsieur Vancauwenberge, n'oubliez pas pour le huis clos on ne doit pas citer de noms à ce stade.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Non, non, je ne vais pas citer de noms, mais je ne vois pas pourquoi le premier point du huis clos qui concerne Sebrechts doit être traité en huis clos parce qu'il n'y a pas de noms qui sont cités. C'est la commune qui veut se constituer partie civile dans un cas où on a enlevé les scellés dans ce centre, après que vous avez demandé à la police d'évacuer des gens. Il y a des gens qui leur sont venus en aide et maintenant, vous voulez déposer plainte contre eux, ester en justice. Donc je ne vois pas pourquoi ça devrait être traité en huis clos. Je pense que les molenbeekoïses ont le droit de savoir à quoi vous consacrez votre temps et votre énergie et aussi l'argent.

Mme la Présidente :

Donc si je résume, vous demandez à ce que ce point ne soit pas traité en huis clos mais en public. Je comprends. Je vais me tourner vers la secrétaire communale parce que je vous avoue que moi, je n'avais pas relevé ceci. Je comprends votre raisonnement. Je n'ai pas demandé à ce que ce soit un huis clos, donc je ne sais pas s'il y a une raison technique pour laquelle c'est en huis clos. Est-ce qu'il y a une raison technique?

Mevr. de wnd. Secretaris :

Non.

Mme la Présidente :

Alors on peut le mettre en séance publique ?

Mevr. de wnd. Secretaris :

Oui mais il faut voter.

Mme la Présidente :

Est ce qu'on vote? Est-ce que tout le monde est d'accord qu'on pratique ce point en séance publique? Ok, c'est bon à l'unanimité, on va le faire en séance publique. Merci de votre attention.

Monsieur Eylenbosch, encore sur l'ordre du jour ?

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la Présidente. Non, non, je voudrais aborder le PV de la séance prochaine, mais je propose de le faire après l'interpellation citoyenne et après les questions d'actualité, si vous le voulez bien.

Mme la Présidente :

Oui, bien sûr, on y revient quand vous voulez. Pas de souci.

Monsieur El Khannouss, aussi sur l'ordre du jour ?

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Ce n'est pas par rapport à l'ordre du jour, madame la bourgmestre, c'est par rapport à nos travaux. Plusieurs conseillers communaux m'ont informé qu'on leur demande lors de vote secret, de prendre en photo leur vote et de vous le montrer. Je parle au conditionnel. S'il s'avère que c'est vrai, c'est gravissime sur le plan démocratique et sur le plan du droit. Donc, je voudrais attirer votre attention là-dessus et pour peut-être empêcher qu'il y ait le moindre doute ou la suspicion là-dessus, il serait peut-être bien que lorsque nous sommes amenés à voter, de demander aux conseillers de laisser leur GSM hors de l'isoloir. C'est une pratique qu'on connaît dans certains milieux politiques. D'ailleurs vous savez de quoi je parle. Donc je ne souhaiterais vraiment pas que ça se pratique chez nous. Je sais que ça a été demandé la fois dernière lors d'un vote extrêmement important par rapport à un dossier qui a fait la une de l'actualité. Donc, je souhaiterais vraiment que si c'est le cas, que ça ne se reproduise plus. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Bon, écoutez, vous êtes le roi de la suspicion et je pense qu'ici la grande majorité du conseil ne va pas vous suivre dans ce genre de suspicion. Je n'ai rien à dire sur cette suspicion parce que c'est impossible de se défendre contre quelque chose qui n'existe pas. C'est le principe même de la fake news. Voilà. C'est très intéressant, mais je pense qu'on va en rester là parce que je vous le dis en fait, répondre à une fake news est impossible puisque en fait, démontrer que quelque chose n'existe pas bah en fait ça n'existe pas. Donc voilà.

Monsieur Vancauwenberge demande que le point Fedasil - Plainte avec constitution de partie civile soit traité en séance publique.

Le Conseil communal accepte à l'unanimité.

De heer Vancauwenberge verzoekt om behandeling van het punt Fedasil - Klacht van burgerlijke partij tijdens de openbare zitting.

De gemeenteraad gaat unaniem akkoord.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'introduction en urgence du point 66 de la séance à huis clos.

De Raad stemde unaniem in met de dringende invoering van punt 66 van de vergadering achter gesloten deuren.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative à la mise en sens unique du Boulevard Edmond Machtens durant la période de travaux à hauteur de Beekkant.
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende het eenrichtingsverkeer op de Edmond Machtenslaan tijdens de werkzaamheden aan Beekkant.**

Mme la Présidente :

Alors l'ordre du jour appelle l'interpellation citoyenne. Donc je rappelle simplement pour les conseillers et le public, l'interpellation citoyenne. Le citoyen s'exprime le premier. Ensuite, les chefs de groupe disposent chacun de trois minutes de parole pour argumenter s'ils le souhaitent. Le collègue répond. Et pour finir, l'interpellant citoyen a encore le dernier mot. Le droit de réplique et ce droit de réplique est exercé en trois minutes.

Je donne la parole à l'interpellant citoyen.

L'Interpellante citoyenne :

Mon interpellation citoyenne, c'était par rapport à la mise en sens unique du tronçon boulevard Edmond Machtens en vue de la réalisation des travaux au niveau du quartier Beekkant. Donc mon interpellation portait sur justement les travaux qui allaient être mis en place sur la place Beekkant et sur le fait justement que cette rue allait être mise en sens unique à partir de la gare de l'Ouest vers le Parc Marie-José. J'ai appris là tout à l'heure qu'apparemment il s'agissait d'une fake news, donc je ne comprends pas pourquoi est ce que des plans ont été établis et distribués aux citoyens du quartier Beekkant attestant du fait que la rue allait bien être mise en sens unique?

Donc voilà, je voulais intervenir là-dessus parce que c'était le seul point que j'avais par rapport à la mise en sens unique de la rue.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, Madame la Présidente. Je sais que vous préférez qu'on n'intervienne pas, mais malheureusement la démocratie nous permet ce genre de choses. Heureusement d'ailleurs. Alors je remercie madame Dikra pour son intervention et le sujet qu'elle évoque parce que celui-ci devait être déjà présenté je pense le mois dernier. Et comme l'ensemble des habitants de cette artère importante, j'ai été aussi préoccupée par cette information qui circulait et qui parlait de travaux avec la suppression d'un certain nombre de places. D'ailleurs, vous avez tous été attentifs à une communication qui a été faite et d'ailleurs je tiens ici à remercier la réaction de l'échevin M. Achaoui, par rapport à la rénovation nécessaire d'une partie de la chaussée de Ninove, nécessaire mais pas de cette manière-là. Comme vous l'avez constaté, que ce soit par rapport à ces deux artères, mais aussi par rapport à d'autres projets, systématiquement, que ce soit la région ou parfois malheureusement la commune, avec un échevin des travaux qui est plus écolo que Vooruit, on essaie systématiquement de retirer 20 à 30 % du nombre de places.

Alors moi je tire la sonnette d'alarme une fois de plus, soyons attentifs aux besoins de la population. Lorsque nous avons, j'aime bien prendre cet exemple, une rue où il y a 50 places de voitures et qu'il y a 60 voitures, si on diminue ce nombre de places de moitié ou de 30 %, nous allons accroître la pression sur les habitants, sur leur bien-être et mettre en difficulté la cohésion sociale. Un travailleur, un citoyen, lorsqu'il termine une journée de dur labeur, qu'il rentre chez lui il veut pouvoir trouver une place de stationnement et pouvoir aller se reposer avec sa petite famille, avec ses enfants. Les responsables politique de notre région et de certaines communes, malheureusement, à travers ses décisions, ont choisi de mettre une pression supplémentaire alors que les citoyens rencontrent déjà des difficultés sur le plan économique, sur le plan social et sur d'autres niveaux. En plus, il doit encore se préoccuper et être impacté par des choix en matière de mobilité qui sont dans certains cas nécessaires, mais pas de cette manière-là.

Deuxièmement, ce qui manque là à travers tous ces projets, c'est la concertation avec la population. Alors oui, on met un toutes boîtes, venez tel jour, souvent la veille, ou peut-être même dans certains cas, et là c'est risible mais bon, c'est le côté un peu ubuesque de notre pays, le lendemain de la réunion, les gens reçoivent une invitation à venir discuter d'un projet qui a déjà été finalisé dans les bureaux d'études. On vient juste faire croire aux gens qu'on va les écouter, qu'on va les entendre et que finalement le jeu démocratique est joué mais réellement, il n'y a rien qui va se passer. Et donc moi, j'attire votre attention, madame la bourgmestre, et en particulier l'échevin de la Mobilité, que la concertation, mais aussi la prise en compte des préoccupations de nos concitoyens est fondamentale par rapport aux questions de mobilité. On a vu le ravage qu'a fait le good move qui a mal été compris avec des quartiers commerciaux qui ont été détruits, avec des quartiers où il y a eu de véritables problèmes de cohésion sociale. Et donc il est urgent de prendre les bonnes décisions. Et toute décision qui doit être prise doit se faire en concertation avec les habitants et avec les premiers concernés. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'écouterai avec attention votre réponse, mais je voudrais juste vous rappeler à un vote qui s'est passé ici, où la majorité s'est engagée de consulter la population avant chaque changement de circulation important pour un quartier. Voilà, si c'est seulement des travaux, si ça dure plusieurs mois, je pense qu'il faudrait aussi appliquer cela. J'aimerais bien, en même temps, avoir votre avis sur cet engagement formel que vous avez pris ici au Conseil si oui ou non vous allez vraiment impliquer, consulter les gens pour des changements importants dans leur environnement proche.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci Madame la Présidente. Merci Madame pour votre intervention ainsi que l'ensemble des signataires. Vous parlez d'un sujet important. J'avais été aussi interpellée comme M. Achaoui sur la mise à 100 unique du boulevard Edmond Machtens. Il s'avère que c'était une fake news et je remercie Abdellah parce qu'il a directement stoppé cette rumeur qui avait été véhiculée par certains membres de ce conseil.

Alors nous, au Parti Socialiste, on défend non pas la suppression des places de parking, non pas des grands défenseurs des voitures, mais plutôt une troisième voie, c'est à dire l'écosocialisme. Quand on veut faire de l'écologie, on ne le fait pas sans social. Et donc effectivement, il faut défendre nos concitoyens. Et ceux qui gèrent aujourd'hui la mobilité dans notre région ont une vision d'écologie punitive. Nous, on est pour une écologie inclusive, c'est à dire qu'il faut en prendre en compte l'ensemble des intérêts des concitoyens, des acteurs sociaux et les commerçants également. Et donc, mais on est aussi pour des rues apaisées, on veut un air qui soit respirable, on veut une sécurité pour nos enfants, nos aînés et également plus d'espaces verts. Ici, ce qu'on nous propose, c'est rénover une place. Excusez-moi, on a des gens compétents, des gens qui savent aller chercher l'argent là où ils se situent pour rénover une place qui n'a pas été rénovée depuis des décennies. Donc ça, il faut le souligner et le rappeler.

Je rappelle qu'il y a eu une enquête publique. Les gens ont pu s'opposer à certains points, effectivement, de la demande de permis et je pense que c'était nécessaire. Ils ont pu faire entendre leur voix. Moi, j'encourage le collège à accentuer la consultation populaire, la consultation citoyenne. Et puis il y a une autre proposition que je fais une petite recommandation. Lors de la législature précédente, au niveau régional, il y avait une volonté de construire des parkings souterrains. On pourrait penser à cela des parkings souterrains. Moi, je me rappelle, en 2016, la commune de Jette avait construit un parking souterrain en dessous de la place du Miroir et qui avait été financé à 100 % à l'époque par Pascal Smet par la Région plutôt et ça peut être une alternative parce qu'effectivement, si on supprime en surface des places de stationnement, il faut qu'on puisse trouver aussi des places de stationnement ailleurs. Et une des possibilités, c'est en souterrain. Mais à l'heure actuelle, c'est assez compliqué avec celles et ceux qui gèrent la mobilité dans notre région. Mais pourquoi pas en 2024? Ça peut être une proposition. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci beaucoup. Je ne veux pas dire on ne fait pas de l'écologie sans du social, mais je pense que notre vision en tant qu'Écolo sur la question de mobilité est claire mais parfois mal perçue. Je pense que vous êtes déjà venus pour faire des interpellations citoyennes sur la question de la mobilité. Donc ce n'est pas la première fois que nous vous rencontrons. Mais évidemment, je pense que ce point, peut-être, ne nécessite pas de faire un débat sur la mobilité, mais simplement sur la question même.

Donc évidemment, nous sommes aussi attentifs pour savoir quelles sont les explications qu'on va avoir. Mais en même temps, effectivement, oui, on a voté pour demander que quand il y a des grands changements, qu'il y ait plus de consultations citoyennes et on était pour en tant qu'Écolo, je précise. Donc ce n'est pas du tout quelque chose qu'on a refusé ici à Molenbeek. Mais en même temps, il y a aussi d'autres je ne veux pas dire pour 2024, pour 2030, on peut tout faire, mais juste ce qui s'est passé il y a quelques mois ici, sur le plan de circulation rue Vanderstichelen, on attend toujours une suite. Donc voilà, il devait y avoir des consultations citoyennes, il devait y avoir des rencontres avec le comité de quartier. On devait avoir une réponse dans les trois mois qui suivent. On entend toujours. Monsieur Achaoui nous avait promis. En tout cas, je peux essayer d'aller trouver dans les PV en 2021 le plan de mobilité globale sur Molenbeek. On est en 2023 et à chaque point de mobilité, je répète la même chose. Mais à mon avis, jusqu'en 2024, je ne pense pas qu'on aura grand-chose parce que les élections approchent. En même temps vous parlez aussi de créer des places souterraines, mais il y avait aussi dans l'accord de majorité de créer des places de parking hors

voirie. Sur ce, j'espère que c'est toujours d'actualité. Et donc voilà, on attend vos réponses sur la question qui nous concerne par rapport à l'interpellation citoyenne. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la Présidente. Bon c'est vrai que la mise à sens unique, c'était une communication un peu étrange. Bon, l'incident est clos à ce niveau-là, mais je suis un peu inquiète toujours quand on parle de concertation parce qu'on a fait d'autres expériences et j'espère que M. L'échevin ne va pas se choquer si je vous dis que j'ai peur. Je sais que vous allez veiller que ça se passe bien, mais ça n'empêche que on est toujours un petit peu inquiets par rapport à la manière dont les personnes sont écoutées. Et en plus c'est une voie de pénétration. Donc ça veut dire qu'il y a des gens qui passent par-là, qui viennent d'ailleurs et qui doivent y passer tous les jours, et ceux-là ne vont pas être entendus. Or, si on fait des aménagements, ils restent sérieusement impactés. Et donc eux aussi, ils aiment bien de rentrer le soir à une heure décente pour s'occuper de leur famille.

Vous avez parlé de parking souterrain. Euh. C'est bien, mais je vous signale que quand on a des voitures électriques qui nécessitent de se retrouver dans des conteneurs pour être éteintes, ce n'est pas évident dans les parkings souterrains. Dans la plupart des parkings souterrains de Bruxelles, il n'y a pratiquement pas de garde. On peut rêver qu'on en installe un petit peu plus ou qu'on leur mette un peu plus d'horaires mais pour le moment en tout cas, c'est une cata. Et il y a aussi un sentiment d'insécurité pour les personnes, mais n'importe lequel, mais peut être plutôt les femmes qui pourraient être inquiètes de se retrouver dans des endroits qui ne sont pas gardés.

Alors, dans la pétition, il y avait une remarque que je trouvais fort importante on parlait des parents solos qui doivent rentrer avec des enfants alors qu'on supprime plein de places de parking. On a vu le temps qu'on avait hier obligé des gens à courir sous la pluie avec des petits gosses, charger les courses, etc. Je regrette, mais moi je trouve ça inhumain. Donc je vous remercie. J'espère que vous en tiendrez compte.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Achaoui.

M. l'échevin Achaoui :

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie tout d'abord pour votre interpellation. Celle-ci, bien évidemment, nous permettra avant tout de clarifier la situation effectivement ambiguë qui s'est produite suite à une communication au niveau de l'appel, avis à l'enquête publique et cette interpellation va nous permettre évidemment ici de vous donner toutes les précisions et les contours du projet d'aménagement proposé. Des précisions qui vont certainement vous rassurer par rapport à vos inquiétudes et interrogations, puisqu'il n'est nullement question ici de mise dans le sens unique du boulevard Edmond Machtens, que les choses soient bien claires. Donc je voudrais d'emblée commencer par ces réponses en vous disant que voilà, il faut être rassuré. Il n'a jamais été question de mise en sens unique du boulevard Edmond Machtens, que du contraire.

Alors la question qui se pose aujourd'hui pourquoi un tel aménagement? Bah, il est important de préciser qu'en janvier dernier, la commune, le service travaux de mon collègue Jef Van Damme et moi-même avons été sollicité par la STIB pour des aménagements qui devront être apportés au terminus de bus à Beekkant, devant la station. Inutile de vous rappeler qu'il s'agit ici d'une station très importante. Alors pour rappel aussi, il s'agissait dans un premier temps d'un aménagement provisoire dans l'attente du réaménagement global de la place et des abords de la station. Alors, la raison pour laquelle la STIB procède à un aménagement provisoire est que la STIB entame l'exploitation de la ligne 87 avec des bus électriques dans le courant de l'année 2024, c'est à dire avant le début du chantier du projet global.

Alors, le projet global ici s'inscrit dans le cadre du contrat de rénovation urbain CR trois et porte sur le réaménagement de l'espace Beekkant, situé entre le chemin de fer et les deux tours de logements, ainsi que l'espace autour de la station de métro en lien direct, comme je l'ai dit, avec les aménagements de la STIB, incluant la participation citoyenne.

Alors, en quoi consiste le projet de la STIB? Le projet de la STIB vise dès lors à implanter les mas de recharge et à retravailler certains éléments, à savoir bordure, déplacement d'une partie de la station vélo pour permettre les giration de bus lorsqu'ils font leur demi-tour. La STIB apportera aussi quelques améliorations légères, pose d'asphalte pour obtenir un plan pied entre la station de métro et la zone d'attente des bus, sécurisation de la traversée et de l'accès à la zone taxi Cambio. Vous l'avez compris, Mesdames, Messieurs, il y avait et il y a une nécessité quant à l'aménagement proposé.

Alors quid par rapport à la question de la mobilité, évolution concernant la mobilité. Depuis la première esquisse, qui proposait de maintenir la situation existante de trafic à double sens sur le boulevard Machtens, de nombreux échanges ont eu lieu avec les différents acteurs et la commune avec l'ambition d'apaiser le trafic voitures sur l'espace Beekkant. Plusieurs propositions ont été développées dans ce sens et soumises aux différents acteurs en charge de la mobilité. Il y avait trois scénaris sur la table :

- Scénario un, scénario appelé no car, ça veut dire piétonisation complète, consiste à couper totalement la circulation automobile sur le parvis. Cette option n'a pas été retenue pour sa grande radicalité et le risque trop important de report de trafic sur les rues alentour.
- Scénario deux, la mise à sens unique depuis le Nord et c'est là où je vous demanderai de bien comprendre le contenu de ce scénario deux, donc c'est la mise à sens unique depuis le Nord consiste à maintenir seulement un sens de circulation du nord au Sud. Cette option a été retenue pour la plus-value qu'elle permet d'apporter à terme d'apaisement du trafic tout en pérennisant une série de flux nécessaires au bon fonctionnement de l'espace, des poses minutes à proximité de la gare, accès aux tour du logement molenbeekois.
- Scénario trois, la mise en sens unique depuis le sud vers le nord consiste à maintenir seulement un sens de circulation du sud vers le nord. Cette option n'a pas été retenue suite à une contrainte très claire posée par la STIB. En effet, la suppression de la patte d'oie et le nouveau dessin de giration appliqué de limiter le trafic du sud au nord au trafic bus pour garantir une bonne visibilité aux bus sortant, Cette option devenait dès lors non réalisable.

Que prévoit le scénario deux? Dans le rapport d'incidence, il est marqué que c'est le scénario qui a été retenu qui était présenté aux habitants. Il comporte plusieurs choses. La mise en sens unique ne concerne que Dubois Thorn. Pour le sens chaussée de Gand vers Brigade Piron inchangé parce qu'il y a eu également des incompréhensions par rapport à cet élément-là. Pour le sens Brigade Biron vers chaussée de Gand le Machtens reste en double sens jusqu'à la place, mais cela devient un cul de sac et on peut circuler jusqu'au métro, mais

pas plus loin. Reste encore à clarifier comment les voitures vont tourner à ce niveau. Une proposition est faite c'est celle qui consiste à inverser Vieux Jean pour que les voitures peuvent passer par là mais cela nous semble une mauvaise idée car on aura un grand transit dans ses petites rues.

Alors, l'avis qui a été remis par le service de mobilité et le collège et soutenu par le collège, c'est que le projet ne pourra être lancé qu'à deux conditions importantes :

- Premièrement, une étude de mobilité globale et plus complète à l'échelle de l'abbaye devra prioritairement être menée pour mieux comprendre et mesurer l'impact de ce changement de mobilité et identifier les mesures d'accompagnement nécessaires. Cette condition a également été avancée par le bureau d'études.
- Deuxième condition et ça, celle qui est également importante, c'est la consultation des habitants du quartier.

Donc tout ça pour vous dire que ce n'est pas un projet qui a été lancé, je dirais, comme j'ai pu l'entendre, sans consultation, sans raison valable. Je vous ai expliqué les raisons qui nous ont amenés justement, dans un premier temps, de pouvoir procéder à un aménagement. La question de la mobilité a été étudiée et objectivée, il y a un scénario qui a été privilégié par rapport à ceux qui étaient présentés sur la table. Celui-ci est soumis à l'enquête publique et à la consultation citoyenne. Et quant à l'inquiétude par rapport à Boulevard Edmond Machtens, je peux vous rassurer et cela a été dit et cela a été confirmé, il n'y a pas lieu de considérer un sens unique.

Voilà les éléments de réponse. Quant à l'interpellation je vous en remercie parce que ça nous permet de clarifier et je pense qu'il est important de clarifier les choses comme il se doit. Je vous remercie infiniment.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, un tout petit mot par rapport à la question de la participation parce qu'en effet, nous allons aménager à partir de l'année prochaine cette place et évidemment, c'est un projet de longue haleine pour lequel nous avons fait comme nous avons promis, une participation déjà durant l'été passé. Je pense que c'était août, septembre ou septembre octobre. Je vous avoue que je ne me rappelle plus exactement les dates, mais si les conseillers le souhaitent, ils peuvent demander les dates exactes et je vous les transmettrai sans problème.

Donc il y a eu sur la place Beekkant, donc pas cachée dans un, dans un, dans une salle, etc. mais donc il y a eu sur la place Beekkant plusieurs réunions citoyennes et une participation continue sur l'aménagement futur de la place et ceci l'affichage qui était en effet malheureux cadre dans la procédure officielle de demande d'un permis d'urbanisme. Donc si vous voulez, c'est le deuxième épisode, la période un peu plus formelle pour lequel il y a donc bientôt une commission de concertation qui va donner un avis formel.

Mme la Présidente :

J'entendais qu'il y avait des questions globales sur la politique mobilité du collège. Vous devez savoir qu'on est vraiment extrêmement attentifs à chaque fois sur tous les projets qui nous sont proposés à ne pas aller entamer les capacités de stationnement. Pourquoi? Je l'ai

dit moi-même à plusieurs reprises, dans notre commune, on a beaucoup d'ouvriers qui ont besoin de leur véhicule pour aller travailler. Et on a aussi des véhicules qui ne servent pas qu'à une famille, mais qui servent collectivement à plusieurs familles, parfois à une rue entière, pour aller faire les courses pour les uns, le samedi pour les autres, le vendredi, le dimanche, etc. Et donc on est bien conscient de ça dans ce collège.

Par ailleurs, on travaille quand même à des projets ambitieux de relocalisation et donc on est sur deux projets qui sont des projets pilotes en région pour lesquels j'ai pu aller négocier des conditions favorables et qui sont du type que M. Boufraquech a décrit, c'est à dire des relocalisations de parking hors voirie qui permettent alors de garder le même nombre de places en voirie, mais par contre de rendre la voirie plus verte, plus agréable, plus sûre en mettant les voitures à l'intérieur. Et là, on a deux projets pilotes, on est commune pilote en fait sur cette question-là, et c'est bien logique puisqu'un peu comme sur le chantier pour ce qui concerne le ramassage des ordures, ben notre géographie et nos particularités doivent être entendues de la région. On ne peut pas faire tout ce que la région définit pour d'autres zones dans notre commune extrêmement densément peuplée et avec des habitants qui ont parfois d'autres besoins. Et on pense aux voitures, on pense à l'exiguïté des logements que la moyenne régionale. Voilà. Donc c'est une préoccupation constante, on le fait. Et donc voilà ce qu'on voulait vous répondre. Je vous donne la parole.

L'Interpellante citoyenne :

Juste une petite précision monsieur Achaoui, la rue du Dubois Thorn sera fermée ou pas? Parce que ça, je n'ai pas compris avec les trois scénarios.

M. l'échevin Achaoui :

Non, il y aura un sens unique en fait, du nord sud, c'est à dire de la chaussée de Gand vers la place Beekkant.

L'Interpellante citoyenne :

Ben justement, c'est sur ce point-là aussi que je voulais intervenir. Parce qu'en mettant la rue en sens unique, vous ne craignez pas, parce que vous parlez de désengorger la circulation, etc. mais vous ne craignez pas de rendre justement la chaussée de Gand beaucoup plus impraticable? Et comment les ambulances feront pour passer de Osseghem vers le boulevard Edmond Machtens en ligne droite?

M. l'échevin Achaoui :

C'est pour ça que j'ai dit qu'il y aura une étude de mobilité beaucoup plus globale par rapport à la maille, la maille c'est un périmètre beaucoup plus large pour, justement prendre en considération de tous ces éléments-là. Donc, ici, c'est une proposition, elle va être soumise évidemment à nos services et à un service de Bruxelles Mobilité et au bureau d'études pour justement objectiver ce qui est sur la table est bon ou pas bon.

L'Interpellante citoyenne :

Et par rapport à la concertation citoyenne qui a lieu au niveau du quartier Beekkant ? En fait, la concertation ne s'est faite qu'au niveau des habitants des bâtiments. Il n'y a pas eu de toute boîte ou autre pour les habitants des rues avoisinantes parce que nous qui sommes sur la rue Osseghem, par exemple, qui allons aussi être impactés par ces travaux puisqu'en fermant une partie de la place Beekkant pour les travaux, les voitures viendront se garer dans la rue Osseghem, ce qui va créer un problème de place pour les habitants de la rue Osseghem. Donc on n'a pas été non plus concerté par rapport à ça.

M. l'échevin Achaoui :

A ma connaissance, le toute boîte a été beaucoup plus large que vous le dites par rapport à la place Beekkant puisque rue Dubois Thorn est considéré, je dirais, Boulevard Edmond Machtens est considéré, Brigade Piron est considéré donc tout le périmètre a été sollicité justement pour donner un avis par rapport à cette question-là. Donc, là, on a justement assuré que le toute boîte se fasse de ce côté-là le plus large possible.

L'Interpellante citoyenne :

Alors je voudrais juste reprendre deux points parce que j'ai l'impression que c'est une habitude pour ce collègue de dire que tout est une fake news, que toutes les informations qu'on apporte et toutes les interpellations qu'on fait sont des fake news. Ces informations, on les a prises de l'enquête publique et des plans qui sont dans l'enquête publique. C'est dans l'enquête publique que c' est noté qu'il y a une partie du boulevard Edmond Machtens qui serait mis à sens unique et qu'également la rue Dubois Thorn serait mise à sens unique.

Alors vous dites que vous allez établir une zone de mobilité, à savoir que déjà les rues avoisinantes, gare de l'Ouest, etc. sont déjà full. En mettant cette rue là en sens unique vous allez juste déplacer le problème sur les autres rues qui sont déjà énormément embouteillées. On avait même l'habitude d'avoir des policiers qui étaient là au feu rouge d'Osseghem pour faire la circulation tellement que c'est toujours foule le matin et le soir.

Une dernière chose également vous dites que vous ne venez pas supprimer de places, mais la suppression de places, c'est compris dans le contrat local de mobilité. Et on le voit encore ici dans la réunion qui a eu lieu avec les voisins pour la rue de Ribaucourt où vous proposez encore une fois de supprimer des places.

Mme la Présidente :

Donc, bien, écoutez, là, je pense madame, que c'est assez malheureux, puisque vous n'étiez pas là au début, et donc vous n'avez pas pu entendre tout ce qui a été dit avant. Je pense qu'ici on a terminé la question sur le Machtens et je vous invite, si vous avez d'autres questions ou envie de provoquer d'autres débats, de revenir à un autre moment. Voilà.

L'Interpellante citoyenne :

Juste pour revenir à un autre moment, on a introduit une interpellation. Vous nous l'avez refusé ou vous l'avez reporté jusqu'à maintenant, sans raison, il y avait une seule interpellation. La loi autorise trois. Vous l'avez reporté sans raison à aujourd'hui, alors que nous voulions interpellier justement au moment de l'enquête publique, le temps que l'enquête publique était encore ouverte. Et justement pour que notre avis soit repris dans l'enquête publique. Mais vous l'avez reporté, vous avez reporté cette interpellation sans raison et ce n'est pas normal de faire ce genre de choses. Vous n'aviez pas le droit !

Mme la Présidente :

Alors, Madame, j'ai déjà répondu à ceci. Le règlement d'ordre intérieur est extrêmement pénible en ce qui concerne la partie sur les interpellations citoyennes aujourd'hui, parce que notre nombre de groupes a explosé et donc il est pour ainsi dire inapplicable. Je vais vous expliquer pourquoi et c'est très simple, vous allez le comprendre immédiatement, maximum 45 minutes par séance pour l'ensemble des interpellations citoyennes. C'est ce qu'on est en train d'atteindre maximum quinze minutes par interpellation, ça n'existe pas. Pourquoi ça n'existe pas? Tout simplement parce que l'article suivant dit : « Les chefs de groupe disposent de trois minutes de parole pour argumenter » et on en a, ça dépend

comment on compte, mais on en a une dizaine ici dans la salle. Et donc, en l'état actuel, le règlement ne permet pas d'être appliqué étant donné la composition de notre conseil. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Conseil ce qu'il fallait faire et nous avons choisi tous ensemble de réserver effectivement un temps suffisant, important à une interpellation par conseil, en manière telle que nous pouvons avoir les autres débats également qui se tiennent. Voilà, on a discuté de ça au dernier conseil. Je vous laisse maintenant partir et je vous remercie parce que ça a permis d'expliquer ce dossier qui n'est pas un dossier forcément clair puisqu'on l'a dit, effectivement, l'affiche était formelle et ne correspondait pas exactement, on l'a compris à l'issue et à la manière dont les choses étaient vues au niveau du collège. Merci à tous. Merci beaucoup.

*Le Conseil prend connaissance.
La discussion sur le point se clôture à 18h47.*

*De Raad neemt kennis.
De bespreking van dit punt wordt om 18.47 uur gesloten.*

Mme la Présidente :

Alors, l'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Je vois que madame Raïs n'est pas encore arrivée. Je ne sais pas si elle arrivera. Je propose qu'on aille directement à la question suivante. Je vous propose, monsieur Eylenbosch et monsieur El Khannouss, vous interpellier sur la même chose, de vous suivre et le collègue répondra ensuite.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

Oh pardon, c'est vrai, j'ai oublié qu'on allait parler de Raja.

Monsieur Ben Salah, qu'elle était votre sujet? Vous vouliez parler de l'ordre du jour? On en a déjà parlé en fait.

M. Ben Salah :

En dehors du conseil.

Mme la Présidente :

Euh non, avant que vous arriviez, je pense.

Alors, effectivement, j'avais dit qu'après les interpellations, on allait quand même prendre un petit temps pour honorer le dernier conseil de Rajae Maouane.

Voilà, je dirai juste un tout petit mot d'entrée parce que je sais que beaucoup de gens vont avoir envie de dire leur mot et donc ce n'est pas tous les jours, évidemment qu'un président de parti déménage en fait et c'est Rajae Maouane. Donc elle nous quitte pour aller habiter, si je comprends bien, de l'autre côté du canal, qu'on va lui souhaiter bon vent, forcément mais d'abord on doit se rappeler qui elle est et ce qu'elle a fait et donc qui elle est. Elle est une des trois élues choisies par les citoyens molenbeekoïses pour la liste Ecolo dans ce conseil. Mais auparavant, elle était aussi pendant toute la législature précédente, la collaboratrice de Sarah Turine et en cette qualité, elle a pu mener à bien toute une série de projets. Et je retiens notamment qu'elle a présidé au changement de nom de notre association de cohésion sociale, mais aussi qu'elle a pu animer avec le talent qu'on lui connaît, le dialogue interculturel sur la commune et notamment les soupers qui ont eu lieu dans l'église et sur la

place communale. Alors elle nous quitte déjà. C'est un peu triste. Je veux quand même dire que ça m'évoque le départ d'une personne qui est partie également et qui était montée en même temps qui est Laila Agic. Je vois qu'elle est là. Voilà, en toute amitié, j'imagine qu'elle est venue. Voilà. Et donc Leila qui était sur les bancs du Parti socialiste et qui nous a quittés aussi, dans ce mouvement que font parfois les jeunes de déménager et qu'on a regretté. Et donc je suis sûre qu'on va regretter aussi Rajae et en même temps, voilà, je veux lui souhaiter bon vent. Je pense qu'il y a toute une série des collègues qui voudront dire un mot, mais je crois que tu voulais dire un mot aussi tout d'abord. Donc je te cède d'abord la parole.

Mme Maouane :

Je peux le faire après ?

Mme la Présidente :

C'est comme tu préfères. Alors on commence par les chefs de groupe ou ceux qui veulent s'exprimer.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Rajae tu nous quittes déjà ? Tu n'as pas honte? Raja ben écoute, en continuité de ce qu'a dit Catherine, moi je te connais depuis très longtemps déjà. Je t'ai connu évidemment avant ton engagement politique, on se croisait parce que je connais pas mal de membres de ta famille. Et puis je t'ai connu quand tu étais la collaboratrice de Sara et je t'ai connu à travers tous les projets qui ont été évoqués et que tu as pris avec sincérité, le dialogue interculturel tu as fait un travail remarquable je pense. Nous étions la seule commune de la région, pour ne pas dire du royaume, où il y avait des activités d'une intensité extraordinaire alors que notre société connaissait des difficultés sans précédent à cause des faits innommables qui se sont déroulés un peu partout. Toi, tu étais avec Sara en première ligne pour mettre tout en œuvre pour rapprocher les composantes de notre société. Et ça a donné des moments extraordinaires. Je ne vais pas rappeler ici la rupture de jeûne, les événements au sein de l'église du parvis Saint Jean-Baptiste. Je ne vais pas rappeler de nombreux autres événements que tu as organisés et qui ont vraiment été faits, non seulement avec une grande sincérité, mais qui ont eu un impact et des résultats extrêmement positifs. Et ça nous manque parce que depuis que vous n'êtes plus aux commandes, malheureusement, il n'y a plus rien qui a été fait dans ce sens-là et je pense que notre commune en a vraiment besoin. Je t'ai aussi connu dans des moments beaucoup plus durs. Nous visitons la Palestine à deux dans le cadre d'un partenariat que j'ai signé avec Sara, un partenariat entre Molenbeek et la ville de Jénine, en Palestine. Je me rappelle ton interpellation à la frontière où les forces d'occupation t'ont séquestré pendant 3 heures et elle a été entre les mains de la police israélienne et elle a été d'un courage exemplaire. Et je me rappelle, je t'ai posé la question quand tu es sorti du bureau d'interrogatoire ou tu étais retenue avec mon collaborateur ou je t'ai posé la question, alors comment ça s'est déroulé? Tu m'as répondu, très bien ils nous ont offert une tasse de café, tu vois, ils ont été sympa quoi. Et donc je retiens tous ces bons moments, de rires, des bons moments que j'ai connus avec toi et avec Sara. Même si on n'était pas d'accord sur tout et encore moins sur des questions de mobilité sur Good Move et touti quanti. Mais néanmoins moi je rappelle ici, je retiens, c'est évidemment ton ouverture d'esprit, ton grand cœur, ta solidarité et toutes ces choses positives que tu as pu amener aux Molenbeekois et à la commune de Molenbeek. En tout cas, je te souhaite bon vent, plein de bonnes choses dans la suite de ce que tu veux entreprendre et bonne route à toi. Tout ce que je peux te souhaiter en tout cas courage à toi et bonne continuation, je t'en prie. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, merci, Madame la Présidente. Oui, effectivement, les souvenirs que nous avons, c'est ce qui s'est passé pendant la législature précédente et où je sais que de temps en temps, il fallait vous reprendre à l'ordre parce qu'il y avait trois petites caqueteuses derrière Leïla et une journaliste qui n'était absente que quand il y avait les matchs de Roland-Garros. Donc voilà, c'était très très très sympa. J'ai aussi eu l'occasion d'un petit peu travailler avec toi et avec Sara et avec Karim aussi, puisque tout était un petit peu lié et donc ça a toujours été de très très bons souvenirs. Et tu as effectivement été une collègue très très très agréable qui travaillait et je trouvais un petit peu dommage que, en étant devenue coprésidente d'un parti, on te voyait moins souvent ici parce que tu as souvent des interventions qui étaient bien posées et elles auraient peut-être pu servir ici, au sein de ce conseil, peut-être pour calmer les ardeurs de certains, hein, C'est à voir. Mais voilà, je te souhaite bon vent, en tout cas de l'autre côté du canal. Et puis j'espère qu'on se verra encore de toute façon.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Eh bien oui, Rajae, tu nous quittes. Mais moi aussi j'ai d'excellents souvenirs de toi lors de la précédente législature quand tu travaillais pour Sara. Je me souviens du groupe de travail de dialogue interculturel qu'on avait fait avec la zone de Police aussi, et les jeunes qui étaient très importants. Il y avait toi, Shazia, Mansour et moi. Ça avait donné ses fruits. Je pense qu'il faudrait le refaire vu le contexte de tension qu'il y a actuellement. Ecoute, bon vent, bonne continuation. Merci pour ce que tu as apporté. Juste un petit rappel notre collaboration a toujours été correcte. Tu gardais ta couleur politique et je gardais la mienne. On arrivait à trouver des compromis et à avancer et c'est ce que j'espère qu'on puisse continuer à faire ici, au sein du conseil communal. Bon vent.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la Présidente. Eh bien, j'ai envie de dire, je le savais. Les gens me prenaient pour un dingue, mais je le savais. Ça a commencé par Siham, qui a quitté Molenbeek dans un premier temps. Il faut savoir que c'était trois mousquetaires, puis ensuite Leila. Alors je me suis dit exactement juste pour le temps, comme me l'a dit que, comme l'a dit madame la Bourgmestre, par amitié, une amitié indéfectible, indépendamment des partis, des idées, des machins, et cetera. Ce qui prouve entre guillemets une amitié, parce que je pense que c'est là où on peut la souligner, c'est quand on n'est pas d'accord et qu'on reste ensemble. C'est ce qui fait toute la différence. Et là, en l'occurrence, quand Leila est partie, je me suis dit bon, c'est quand qu'elle va nous envoyer une lettre de démission? Visiblement c'est maintenant. Donc je rejoins, je ne vais pas dire tout ce qui a été dit, mais en tous les cas je rejoins tout ce qui a été dit sur toi. Je pense que Molenbeek avait besoin d'une certaine manière d'une Rajae, d'une Leila, d'une Siham. On était le groupe des non-élus au départ, puisque on était tous toujours derrière quelqu'un qui avait été élu. Et là, en l'occurrence, chacun d'entre nous a pris des responsabilités à des différents niveaux mais je pense que les

choses qu'on fait, on les fait avec cœur, avec passion, avec force. Et j'imagine que tu as envie de faire ça à ta manière, ailleurs. Donc du coup, je tiens à féliciter les personnes qui vont devoir maintenant te supporter dans le bon sens du terme. Donc du coup, courage à toi et bon vent.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, Madame la Présidente. Voilà, j'ai admiré le parcours rapide d'une jeune femme sympathique et fort investie dans sa commune et qui a pu être à l'écoute des jeunes, particulièrement avec Sarah Turine et qui a créé le conseil en plus. Et ça, c'était vraiment très chouette. Ecolo a bien compris ton potentiel en te donnant de sacrées responsabilités. Je te souhaite beaucoup de succès et de la poursuite de ta carrière politique avec la conscience quand même des impacts des décisions d'Ecolo sur la mobilité, n'est-ce pas? Il faut quand même que je le dise, surtout pour toutes les générations. Et puis bon, les problèmes de toute la population, de toute la génération nés handicapés, on ne les oublie pas. Et je te souhaite bonne chance, mais j'espère que tu penses quand même encore à jouer au foot parce qu'il faut que tu t' entretienne.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Ben bon vent. Je vais parler évidemment du passé, vu qu'on ne t'a pas vue à l'œuvre dans ce conseil malheureusement. Mais moi je me rappelle des conseils historiques avec un public popcorn comme ça. C'était une génération je trouve qui s'est levée et je vois que cette génération molenbeekoise, ç'est un bon produit d'export. Voilà pour moi ça montre que Molenbeek a des talents et qui sont larges d'esprit et de cœur comme on est veut le partager avec les gens et les autres communes qui en manquent peut-être un peu. Bah voilà. Bon vent à toi.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Chère Rajae, je te souhaite beaucoup, beaucoup de succès à la ville de Bruxelles. Moi je retiens de toi ton intégrité mais aussi ton engagement politique, même s'il est différent du nôtre. Tu t'es engagée avec des valeurs qui sont nobles. Et puis on partage aussi deux points en commun, je crois l'âge et puis le quartier maritime, c'est là où tu as grandi. Voilà beaucoup de succès à toi pour ton parcours politique mais aussi pour ton parcours familial. Voilà, Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci Madame la Présidente. Rajae, c'est avec émotion qu'on a appris ton départ, en tout cas de Molenbeek, Molenbeek, une commune où tu es née, une commune où tu as

grandie, une commune où tu as aussi travaillé. Ton départ Rajae va créer en tout cas un vide dans notre groupe, un vide dans notre locale et aussi un vide dans notre commune, tout simplement. Perdre aujourd'hui une personne qui a toujours défendu les intérêts des Molenbeekoïses, c'est très difficile. Donc je voulais te souhaiter bon vent, te remercier pour toutes ces actions que tu auras pu en tout cas voir dans notre commune. Je sais que même si tu quittes Molenbeek, tu garderas toujours un œil bienveillant sur notre commune. Voilà, Merci et bonne continuation.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Bon, j'ai hésité de prendre la parole mais bon chère Rajae, au moment où t'avais fait un petit discours pour le départ de Leïla je me disais, c'est simple, ce sont des amies, c'est facile de pouvoir parler pour un départ, mais j'avoue qu'aujourd'hui en fait c'est un peu compliqué. Donc je viens de noter juste quelques phrases. A la fois c'est compliqué de parler de toi, je dirais les raisons pour lesquelles par la suite et en même temps, je n'ai pas eu le temps toute la journée parce que tu me fais trop bosser. Donc on se connaît. J'ai envie de dire, c'est toute une histoire parce que j'entends la plupart des personnes ici quand on parle de Rajae, on parle de Sara. Quand on parle de Sara, on parle de Rajae, pour moi, c'est toute une histoire. On est des compagnons de route en premier. On a commencé en 2012 ensemble et c'était un moment où on s'était rencontré, on s'est regardé, on s'est dit à mon avis c'est pour un bout de temps ensemble, donc c'était sympa. On n'a pas dû trop se parler. Dans nos parcours, évidemment, nous sommes différents, nous sommes différents parce qu'on ne vient pas des milieux traditionnels dans ce monde politique. On n'est pas des surdiplômés, on n'est pas des filles de, on n'est pas de fils de je le dis, ça me touche parce que ce sont des parcours complètement différents. Tu es né à Molenbeek, je suis né à Istanbul. Mais en même temps, nous ne sommes pas de ce milieu à la base. Et donc évidemment, pour nous, pour prouver qui nous sommes, pour prouver, pour avancer et travailler, c'est vraiment plus dur que d'autres personnes. Parfois on se fait insulter, parfois on se fait menacer même des plus proches, hein, Mais nous sommes toujours là, on continue toujours ensemble, on fait bloc, on continue. Pour la petite anecdote, tu es la seule à avoir sa photo sur le frigo de ma mère au sud de la Turquie. Donc voilà parce qu'elle te trouve jolie, parce qu'elle te trouve sympa. Pourtant vous ne parlez pas la même langue, vous ne vous êtes jamais rencontrés. Mais je pense que dès qu'elle voit mes publications sur Facebook, même si elle ne connaît rien, elle ne comprend rien. Mais je pense que c'est quelque chose comme la première fois qu'on s'est rencontrés. En fait, elle peut te faire confiance, mais j'espère qu'on continuera encore à se voir comme en tout cas pour le moment, comme collègues, comme confidents et j'espère encore comme amis. Mais même si tu passes à l'autre côté du canal, moi je ne veux pas dire que je ne savais pas, je le savais. Tu n'es pas loin, tu ne seras jamais loin de toute façon parce qu'à la fois ton cœur est à Molenbeek et l'endroit où tu vas vivre, ce n'est pas si loin que ça. Moi j'attends en tout cas impatientement l'invitation pour la pendaïson de crémaillère. Je ne sais pas s'il y a la place pour tout le monde, pour tout le conseil.

Mme Maouane :

On va le faire en plusieurs fois.

M. Sumlu :

Ok, parfait. Voilà. Je dis simplement que peut être un chapitre qui se termine pour toi à Molenbeek, en tout cas en tant que compagne de route mais il y a peut-être d'autres chemins qui nous attendent encore ensemble et là je t'embrasse.

Mme la Présidente :

Merci. Je donne la parole à madame Raiss.

Mme Raiss :

Rajae, je viens de débarquer et je t'avoue que je viens d'apprendre la nouvelle. Donc c'est un bon vent Ecolo que je viens de ramasser. Mais Rajae, je préfère avoir un petit discours avec des mots clés. Rajae pour moi c'est boost, vitalité, jeunesse, quartier maritime, espoir, avenir. C'est ce que je retiens en tout cas de toi Rajae. Je suis d'un côté assez triste que tu partes, mais il y a qu'une frontière fictive qui va nous séparer et je suis certaine que tu resteras très combative quand on parlera de Molenbeek parce que tu l'as protégé durant tout ce temps-là. Tu as été une ambassadrice de Molenbeek et pour notre quartier, le quartier maritime. Je te remercie pour ça Rajae et je ne te dis pas au revoir parce que on se verra très bientôt.

Mme la Présidente :

Merci à tous. Je donne la parole à madame Rajae Maouane.

Mme Maouane :

Merci chers collègues. Vous savez, je m'étais promis de ne pas pleurer, donc je vais essayer de tenir ma promesse. Je note que je vous ai beaucoup plus marqué en tant que collaboratrice qu'en tant que conseillère communale. C'est toujours ça de bon, c'est toujours ça de pris. J'ai mis mes notes par écrit pour être sûr de ne rien oublier et forcément, j'aurais oublié des choses je pense. Je voulais écrire un beau texte pour exprimer tout ce que je ressens, etc. mais je ne sais pas écrire aussi bien que certains et certaines et la vérité, c'est que je n'ai pas de mots assez forts pour décrire mes sentiments aujourd'hui. Molenbeek, c'est vraiment la commune où je suis né, où j'ai fait mes premiers pas, où j'ai prononcé mes premiers mots, où j'ai grandi, même si la croissance s'est arrêtée à mon niveau assez rapidement. Molenbeek, c'est aussi la commune où j'ai eu ma première expérience professionnelle. Ce n'était pas qu'un métier en fait. C'était vraiment un engagement nuit et jour sans compter pour rendre Molenbeek encore plus belle aux yeux de ses habitants aussi. Aux côtés de Sara, de Karim, d'Annalisa et de tant d'autres. Ce sont des heures et des heures d'investissement pour rendre leur fierté aussi aux molenbeekoises et aux molenbeekoïses durant une période qui était assez délicate. C'était aussi le lancement du hashtag , je suis 1080 pour montrer au monde notre amour pour Molenbeek. C'étaient des projets aussi avec des jeunes. Certains et certaines m'ont évoqué ici des projets avec des jeunes pour qu'ils et elles puissent démontrer leur vision de la commune, leur vision de Molenbeek. C'étaient aussi des tablées énormes à l'église, sur la place communale où se mélangeaient des molenbeekoïses et des molenbeekoïses, des Bruxelloises, des Bruxellois, des Juifs, des musulmans, des chrétiens, des gens de toutes les couleurs et de tous les horizons avec un point commun, celui de faire rayonner Molenbeek. C'est aussi mon premier mandat comme femme politique. Parce qu'en 2018, les molenbeekoïses et molenbeekoïses, m'ont fait l'honneur de m'élire comme conseillère communale. C'était vraiment une fierté pour moi, petite, j'allais dire du quartier mais petite jeune du quartier maritime qui a grandi dans une famille typiquement Marocxelloise j'ai envie de dire c'était vraiment un honneur pour moi de connaître mon premier mandat ici à Molenbeek. Et puis le destin, le mektoub comme on dit, ou j'ai été appelé à d'autres destinées à d'autres niveaux de pouvoir, avec des activités et des responsabilités qui m'occupent beaucoup et qui me laissent un petit coup de frustration parce que je ne me suis pas autant investie comme conseillère communale que je le souhaitais, même si j'ai toujours gardé à l'œil Molenbeek et avec mes collègues Emre, Taoufik, Sara et Karim avant eux toujours en voulant garder malgré les autres niveaux de pouvoir, voulant garder un ancrage local et molenbeekoïse, puis des conseils communaux avec Leila, avec Sihem, avec Rachid aussi, ou on suivait les conseils communaux dans le public. C'est vrai que parfois il y avait du popcorn, mais c'était le

spectacle que certains offraient. Ça méritait que du popcorn et des pizzas. Certes, c'est vrai, surtout la pizza. Catherine s'en souvient très bien parce qu'à l'époque, toi aussi tu étais de l'autre côté. Et puis Leila a décidé aussi de partir vers d'autres cieux. Merci de revenir ce soir Leila, C'est trop mignon. Molenbeek, ça a toujours été pour moi une terre de première fois. Et ce soir, c'est une dernière. C'est une dernière au conseil communal où je voulais vous remercier vraiment, chers collègues, d'avoir toujours été très pro, très sympa à mon égard et de toujours défendre en fait Molenbeek avec vos tripes, certains avec un style bien particulier, même si on n'est pas d'accord. Je pense que notre point commun à toutes et tous ici, c'est qu'on a à cœur de donner le meilleur pour Molenbeek.

Alors je vous demanderai une chose, chers collègues, chers collègues, cher bourgmestre, vraiment de faire preuve d'ambition et de vision pour la commune, pour Molenbeek. C'est une commune qui est pleine de talents, qui est pleine de potentialités, qui mérite réellement un investissement à 100 %. C'est une commune qui est pleine de richesses et il faut faire preuve de plus d'ambition, notamment en termes de sécurité aussi pour protéger la population, améliorer les relations avec la police. Certains ont évoqué le groupe de travail Jeunes Police. C'était on a fait preuve de créativité et d'audace pour mettre autour de la table des jeunes de Molenbeek et la police. Et ils ont fait plein de belles choses ensemble. Alors tout n'était pas réglé autour de ce travail-là, mais c'était un pas de dialogue extrêmement important de développer des vrais projets d'émancipation. Pour les jeunes aussi, c'était extrêmement important. Développer aussi plus d'espaces verts pour nos jeunes, pour que nos enfants puissent rentrer de l'école en toute sécurité, que ce soit à pied, à vélo, en transport ou même en voiture. Vraiment, c'est important de développer un espace public le plus inclusif et le plus sécurisé possible pour toutes les personnes à Molenbeek. Alors avec Emre, Taoufik, Sirine et puis d'autres la relève écologiste, elle est prête à Molenbeek. Donc je pars l'esprit tranquille pour continuer justement à améliorer la vie des molenbeekois et molenbeekois et vous tiendrons à l'œil pour vous rappeler combien Molenbeek est précieux pour Ecolo. Alors ce soir, je pars avec émotion, mais je sais que tôt ou tard, je reviendrai parce que je suis 1080. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci Rajae. Bon vent de notre part à tous.

Alors, madame Raiss étant arrivée, je propose qu'elle prenne la parole pour sa question d'actualité.

Questions d'actualité - Actualiteitsvragen

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Raiss.

Mme Raiss :

Alors je m'adresse à Monsieur l'échevin Jef Van Damme. Je saisis cette occasion pour vous interroger au sujet de l'avis qui a été distribué aux habitants de la rue de Ribaucourt vendredi dernier, concernant des travaux d'asphalte prévus dans cette rue. J'ai également remarqué que d'autres interventions sont programmées dans différentes rues de notre commune. Cependant, je souhaite obtenir plus d'informations spécifiquement sur la rue de Ribaucourt, notamment concernant la raison et la nature de ses travaux.

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, des travaux similaires avaient déjà été entrepris lors de la précédente législature. Pourriez-vous donc me confirmer s'il s'agit de travaux similaires ou s'il y a d'autres objectifs spécifiques pour cette nouvelle intervention? J'aimerais

comprendre les raisons qui motivent ces travaux et si des améliorations particulières sont prévues par rapport aux travaux précédents.

En outre, je souhaiterais également obtenir des informations détaillées sur les perturbations que ces travaux entraîneront au niveau de la circulation. Il est essentiel de prendre en compte l'impact sur la mobilité des résidents de la rue de Ribaucourt et des quartiers environnants. Quelles seront les mesures prises pour minimiser les désagréments liés aux travaux? Y aura-t-il des déviations ou des restrictions de circulation mises en place? Si oui, quelles seront les voies alternatives recommandées pendant la durée des travaux? Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

*Mme Moureaux quitte la séance, Monsieur Achaoui prend la présidence.
Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en de heer Achaoui neemt het voorzitterschap over.*

M. l'échevin Van Damme :

Madame Raiss dank U wel voor deze vraag, merci pour cette question parce qu'elle me permet d'éviter les malentendus et d'éclaircir et de mettre fin à des rumeurs qui circulent et qui sont nourries volontairement par certains, ici ou au sein du conseil communal et par d'autres dans la rue. Je vous avoue que faire des travaux dans la rue de Ribaucourt, ça ne me réjouit pas. C'est une artère très fréquentée, très importante pour notre commune, parce qu'il y a des transports en commun qui y passent, parce qu'il y a de nombreux commerçants qui y sont, parce qu'il y a des écoles qui sont juste à côté ou sur la rue de Ribaucourt même et donc l'impact des travaux dans une rue comme celle-là est toujours grande je ne vais pas vous mentir. C'est d'ailleurs pour ça que nous avons choisi de la planifier pendant la période d'été où la pression est la moins importante et l'impact est le moins important. Cependant, il y aura de l'impact, on ne peut pas le nier. Heureusement, nous allons travailler tronçon par tronçon et donc ça veut dire deux carrefours à carrefours, ce qui permettra de continuer à circuler à tous les niveaux dans les tronçons qui ne sont pas concernés, mais uniquement pendant la plupart du temps une ou deux semaines seulement d'avoir un tronçon en travaux.

Alors en quoi consistent ces travaux et pourquoi on les fait? Et ça, c'est peut-être le plus important. Normalement, nous n'aurions pas dû faire ces travaux, nous n'aurions pas dû faire ces travaux si dans la législature passée, les travaux avaient été faits correctement. Je vous explique ça en détail. Quels travaux est-ce que nous allons faire? Nous allons faire dans le tronçon entre la place de Mexico et la rue Picard, donc, qui est le tronçon maritime, on va dire, le plus proche d'ici, nous allons enlever tout le fond de coffre de la voirie, refaire le fond de coffre parce qu'il n'y en a pas dans le fond de coffre et refaire l'asphaltage par après. Pourquoi nous faisons ça? Simplement parce qu'il n'y a pas de fond de coffre pour le moment, c'est un peu bizarre parce qu'il y a eu des travaux pas moins de dix ans je pense, 2017, 2018. Donc ça fait cinq ou six ans, la fin de la législature passée et malheureusement, à ce moment-là, il a été décidé de simplement faire un asphaltage de la partie superficielle, les quelques centimètres au-dessus de la voirie, mais de ne pas refaire la fondation de la voirie. Et donc, malheureusement, cet argent-là, il a vraiment été gaspillé. Parce que, évidemment, quelques ans plus tard, avec les bus qui roulent, avec les poids lourds qui passent, tout s'effondre à nouveau. Et donc nous devons refaire le travail qui a été fait il y a cinq ou six ans seulement pendant la majorité précédente, ce que je trouve très dommageable parce que ce sont évidemment des fonds perdus.

Alors, la deuxième partie des interventions, c'est peut-être encore plus grave, parce qu'il s'agit là de la rectification d'erreurs délibérées commises lors de la législature passée. Je vous explique ça en détail. Il y a eu un permis d'urbanisme qui a été délivré par la Région pour cette voirie, et ce permis d'urbanisme n'a pas été respecté. A plusieurs niveaux des interventions ont été fait pour changer les plans malgré les contraires aux permis d'urbanisme délivrés par la région. La conséquence de cela, c'est que nous avons actuellement une situation qui est illégale. Alors je vous rassure, le résultat final ne sera pas qu'il y aura des places de stationnement en moins. Le résultat final ne sera pas qu'il y aura des travaux des trottoirs plus petits. Le résultat ne sera quasi pas visible parce qu'il concerne exclusivement le revêtement choisi des dalles de béton au lieu d'autres dalles drainante, etc. etc. Je ne rentre pas dans les détails techniques, mais la réalité c'est que nous sommes obligés à faire ces travaux parce que la région nous impose des sanctions et des amendes. Et là ça veut dire que si on ne respecte pas un permis d'urbanisme comme cela a été fait ici par la législature passée, si ce permis d'urbanisme n'est pas respecté, nous recevrons des amendes de la région et ces amendes vont crescendo. Ça veut dire qu'on commence avec des petites amendes et plus longtemps que ça dure, plus ces amendes augmentent. Et donc, pour éviter que ces amendes annuelles augmentent encore, nous devons intervenir maintenant pour rectifier le tir et pour corriger ce qui n'a pas été fait correctement lors de la législature passée. Donc moi, je suis vraiment navré de devoir faire ces travaux et de devoir investir beaucoup, des centaines de milliers d'euros dans la réfection de travaux qui auraient dû être fait correctement il y a six sept ans. Et malheureusement, nous sommes obligés de le faire parce que sinon nous allons encore avoir des amendes plus graves. Donc c'est vraiment un exemple type d'investissement qui aurait pu être fait beaucoup plus correctement et qui aurait dû nous éviter pas mal de soucis et surtout qui aurait pu éviter la gaspillage de centaines de milliers d'euros par des défauts qui ont été fait lors de la législature passée.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à madame Raiss.

Mme Raiss :

Monsieur Van Damme je vous remercie pour votre réponse. J'aurais juste encore une petite question si vous pouviez me préciser c'est quoi concrètement un fond de coffre? Parce que là, j'ai l'impression qu'on n'a pas prévu une structure qui ferait en sorte qu'on aurait une stabilité de la chaussée. Excusez-moi, mais ou bien faut être assez stupide pour ne pas prévoir ça. C'est très risqué, sincèrement. Et comment ça se fait qu'il n'y a pas eu de contrôle à ce niveau-là? Parce qu'on contrôle normalement à la fin des travaux si on a bien respecté le cahier de charges et tout ce qui en suit. Donc je suis fortement étonné et je retiens également l'obligation d'effectuer ces travaux-là, parce que je crois bien qu'on est tous d'accord que ce n'est pas très plaisant d'avoir des travaux en plein été, surtout dans le quartier maritime, hein. Donc si on pouvait tenir à l'œil cela et faire en sorte que tout se passe le mieux possible et le plus paisiblement possible, je vous en remercierais pour cela. Merci.

M. le Président Achaoui :

Merci madame Raiss.

Je donne la parole à l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Donc nous espérons que ces travaux vont être terminés en six semaines, maximum deux mois. Ça, c'est notre objectif d'avoir terminé au plus tard fin août. Évidemment des déviations locales vont être mis en place.

Alors, par rapport à votre question de fond de coffre, le fond de coffre, c'est la fondation. C'est comme si vous construisez une maison, vous ne construisez pas une maison sur du sable, vous construisez une maison sur du béton. Eh bien, ici, on a, il y a six ans, refait la rue sur du sable, simplement une couche d'asphalte sur du sable, sans faire le fond de coffre. Donc ça veut dire que pour ceux qui sont sur place, ils le voient, la chaussée commence à se déformer évidemment, après un certain temps, ça commence à s'effondrer et surtout quand il y a des bus et beaucoup de poids lourds, ce qui est le cas pour ce tronçon de la rue de Ribaucourt qui se trouve entre Picard et la place de Mexico bien vous voyez que là, il y a déjà des choses qui commencent à bouger. Et donc soit on laisse la situation se dégrader, avec probablement des conséquences plus graves pour les riverains et pour les gens qui roulent là, soit on intervient maintenant et on fait le travail de façon approfondie, de façon correcte, et c'est malheureusement ce qu'on a dû choisir de faire, parce que sinon les conséquences seront encore plus graves. Donc le fond de coffre, c'est le fondement, c'est la fondation de la rue.

M. le Président Achaoui :

Je vous propose de passer aux deux autres questions d'actualité. Mais s'agissant de la même question, je demande le regroupement de celle-ci, à savoir M. Eylenbosch et M. El Khannouss. À vous la parole qui commence ? Pile ou face? Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je considère quand même que la question et le sujet est d'importance. Et donc je ne comprends pas pourquoi la bourgmestre n'est pas là.

M. le Président Achaoui :

Bah écoutez, le sujet reste important je vais dire et je vous invite à ...

M. Eylenbosch :

Moi ce que je veux, c'est une réponse de la bourgmestre.

M. le Président Achaoui :

Mais la question d'actualité concerne un échevin et l'échevin est présent et donc je suppose que l'échevin a préparé les éléments de réponse et je vous invite à poser vos questions. Monsieur Eylenbosch poursuivez, s'il vous plaît.

M. Eylenbosch :

Mesdames, Messieurs, ce matin, la presse s'est fait l'écho d'un faux et usage de faux dans une convocation d'AG de l'ASBL ComtoMolen, Molenium comme elle a été rebaptisée. Cette asbl suivant l'article, serait domiciliée à la maison communale. Alors pouvez-vous confirmer ce fait? Je voudrais savoir également qui a procédé à cette domiciliation et à quelle date. Quel bureau accueille cette asbl.? Et je voudrais ajouter en même temps, puisqu'un échevin effectivement, est cité dans cet article, M. Gjanaj, pour ne pas le citer, je souhaiterais savoir à quel titre ou à quel moment les personnes qui gèrent cette asbl effectuent leur travail, puisque dans l'article est également précisé que ce ne serait pas une asbl communale alors qu'elle est domiciliée à la maison communale et que visiblement elle ne peut se trouver que dans un local de la maison communale. Donc voilà, je souhaiterais savoir qui s'occupe administrativement de cette asbl. La personne qui le fait, je n'ai pas besoin de son nom, sa

fonction sera suffisante. Merci. Mais nous avons besoin de connaître et de savoir ce qui se passe puisque l'accusation est grave. Merci.

M. le Président Achaoui :

Merci monsieur Eylenbosch.
Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Cette nouvelle saga molenbeekois liée à la gestion de la commune, elle prend son origine dans d'abord, un peu de curiosité de ma part. Pour ceux qui étaient là sous l'ancienne législature et qui ont participé à la présentation du plan de développement économique ici même, dans cette enceinte du conseil communal, nous avons créé une structure faïtière qui devait coordonner les quatre associations de commerçants, deux qui existaient déjà et deux que nous avons créés sous l'ancienne législature. Ma curiosité était attirée par l'inactivité de cette structure faïtière qui s'appelait, Com to Molen qui est devenue maintenant Molenium et qui était composé de représentantes et de représentants des associations de commerçants, ainsi que de l'échevin qui a la compétence dans les organes de gestion. Voyant qu'il n'y a aucune activité, j'ai simplement commencé par envoyer un mail à la secrétaire communale demandant à l'échevin de tutelle de me présenter les rapports d'activité, les comptes ainsi que tout ce qui concerne la gestion de cette asbl. Après avoir envoyé un certain nombre d'emails, j'ai dû rappeler et finalement je reçois un mail du secrétariat communal me disant que l'échevin prétend que ce n'est pas une association communale sur le plan légal, même si celle-ci et c'est moi qui l'ai voulu à l'époque, est domicilié au 20 rue Comte de Flandre. Visiblement, l'échevin ne se rendait pas compte que c'était la maison communale et qu'elle a reçu un subside communal. Le dernier subside qu'elle a reçu de 11.500 € datait de 2017. Donc j'ai simplement posé légitimement des questions que n'importe lequel d'entre vous est en droit de poser. Il était impossible d'avoir des réponses. On me refusait l'accès à ces demandes d'informations. Et là, évidemment, j'ai commencé à investiguer. J'ai ainsi obtenu un certain nombre de documents concernant la gestion de cette structure qui s'est réunie, tenez-vous depuis les dernières élections, une seule fois. Il y a eu une seule réunion et la seule fois où j'ai trouvé des traces de cette activité, c'est quand cette asbl, et là je reviendrai après que M. Van Damme, qui gère notre patrimoine, c'est une véritable catastrophe, a signé une convention en 2021 pour occuper l'ancienne Wafa banque qui se trouve sur la chaussée de Gand qui payait 3. 300 € de loyer. Aujourd'hui, depuis quatre ans, ce local est vide et notre asbl ici présente a signé une convention d'occupation gratuite avec un paiement de 15 € par mois qui correspond aux dépenses énergétiques. Ceci dit, cette asbl n'a jamais occupé ce bâtiment perte pour la commune de près de 100.000 €. Je referme la parenthèse.

Monsieur l'échevin, Gjanaj, ce mercredi matin, la DH a publié un article évoquant un faux et usage de faux dans le cadre d'une convocation d'une AGE Assemblée générale extraordinaire concernant l'asbl para communale Molenium qui a son siège social rue Comte de Flandre. Je l'ai déjà dit tout à l'heure, numéro 20. Pouvez-vous me donner les conditions dans lesquelles a été envoyé cette convocation ? Cette convocation, Mesdames, Messieurs, que je n'ai jamais signée, qui est à mon nom, indique qu'il y a un p.o., pour ordre, et qu'il y a une signature qui n'est pas la mienne. Elle est accompagnée d'un mail du collaborateur de M. Gjanaj, au même moment, qui dit que, à ma demande, à la demande du président, je convoque les administrateurs à venir assister à cette réunion. Je n'ai jamais mandaté ce monsieur et je n'ai jamais signé cette convocation alors qu'on se voit ici tous les mois au Conseil communal. Et je tiens à préciser que cette affaire a débuté quatre ou cinq mois avant l'affaire des tapis rouges que vous connaissez très bien. Pouvez-vous me dire qui et comment ont été désignés les administrateurs? Sur base de quels critères ? Pouvez-vous me dire combien de fois s'est réuni le conseil d'administration? Pouvez-vous me dire si des décisions ont été prises

concernant la mise de l'un ou de l'autre projet? Si c'est concrétisé? Si oui, je souhaiterais évidemment connaître son impact financier et pouvez aussi me dire pourquoi vous refusez que les conseillers communaux et moi en l'occurrence, puissions consulter les rapports d'activité, les pv et bien évidemment, les comptes de l'asbl ? En vous remerciant pour vos réponses.

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevrouw Moureaux keert terug naar de zitting en herneemt het voorzitterschap.

Mme la Présidente :

Merci. Alors sur cette question, c'est M. Gjanaj qui va répondre en charge des commerces. Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Merci, madame la Présidente. Tout d'abord, je voulais faire un petit historique de cette asbl, puisqu'il semblerait que M. El Khannouss, qui était en charge de cette asbl précédemment, ne connaisse pas l'historique de cette asbl. Il dit qu'il l'a créé. En fait pas du tout. Cette asbl est une des trois asbl trois atrium qui existaient donc à Molenbeek et qui était en fait l'organisme qui mettait en branle, entre guillemets, les axes commerciaux. Il y en avait trois à Molenbeek, notamment au niveau du Karreveld, l'atrium Karreveld, il y avait atrium Ninove sur la chaussée de Ninove et Atrium MCS c'est donc l'atrium qui opérait sur la chaussée de Gand, entre la place des Étangs noirs jusqu'au canal, et qui s'est même étendu alors après sur le quartier Ribaucourt et même au niveau de la place de la Duchesse. Alors, une fois qu'Atrium a changé d'optique, puisqu'ils étaient présents dans tous les quartiers et à un moment donné, ils ont décidé de se retirer des quartiers et de concentrer tous les services à une seule adresse qui est chaussée de Charleroi où ils ont changé même de nom. Ça s'appelle Hub. Avec aussi l'accompagnement des entreprises et aussi cet aspect lié au commerce ils ont demandé à ce que les asbl soient liquidées entre guillemets et ici en l'occurrence, une des trois avait encore un montant à sa disposition de 70.000 € et il a été demandé, il a été accordé par la région, par hub de continuer cette l'exploitation de cette asbl avec un autre nom et avec d'autres missions liées au commerce et sous condition d'utiliser les moyens financiers dans cette même optique. Il a été donc accordé de laisser ces moyens financiers et donc est né entre guillemets est née mais en fait elle était déjà vivante, elle a simplement changé de nom, est née comme tout Molen, donc un mot qui était un petit peu, on va dire un nom qui semblait un petit peu trop, qui faisait un peu trop rap en fait finalement. Donc Monsieur El Khannouss était à la tête de cette asbl dont on n'a jamais entendu parler pendant sa législature. Elle était tellement peu présente, tellement peu active qu'il n'avait même pas encore réussi à débloquer les comptes de cette asbl pendant six années. Donc en 2019, j'ai été désigné dans cette asbl le 19 février 2019 et cette asbl avait son siège social à la commune. Donc simplement, je n'ai rien fait d'autre que de convoquer une assemblée, d'essayer de convoquer une assemblée, en tout cas de demander la convocation d'une assemblée générale. Ce que j'ai essayé de faire à moult reprises en demandant à M. El Khannouss de la convoquer puisque c'était lui qui était président. Je lui ai demandé ici même, je lui ai téléphoné, je lui ai envoyé un mail en mars 2019 pour lui demander de convoquer. J'ai même préparé moi-même l'ordre du jour puisqu'on n'arrivait pas du tout à avoir sa réponse et encore moins de pouvoir envoyer les convocations. Donc j'ai laissé tout un temps, je n'ai pas reçu de réponse. Et puis en juin 2019, j'ai essayé ici aussi parce qu'il avait des personnes qui travaillaient au service de l'économie, je leur ai demandé aussi de prendre contact et il n'y avait pas de réponse de la part de M. El Khannouss qui je crois à cette période-là était quand même assez mal mis parce qu'il venait de perdre son poste d'échevin. Je pense que ça avait quand même un impact. Ça a même eu un impact au niveau de sa mémoire et je pense que à ce moment-là, il était un petit peu amnésique. Mais heureusement, on a des écrits. Et en fait, en juin 2019, il lui est demandé de signer de nouveau. On lui renvoie la convocation, la

proposition de convocation qu'il doit envoyer lui-même et à ce moment-là, par téléphone, il dit puisqu'on n'arrive pas à le joindre, on n'a pas de réponse au niveau de l'email, par téléphone, il dit à mon collaborateur signe et mets po et on voit le truc. Et heureusement, heureusement que mon collaborateur lui demande de confirmer ça. Et donc, le mercredi 12 juin 2019, M. El Khannouss écrit à mon collaborateur : Bonjour Monsieur, pourriez-vous me mettre un paraphe précédé du P.O et l'envoyer aux membres de l'AG actuelle? Bien à vous. Et quelques temps après ce jour-là, il reçoit effectivement cette convocation avec p.o. qui normalement est lue. Donc même s'il n'y avait pas eu la confirmation, d'ailleurs, M. El Khannouss le dit qu'il a reçu cette convocation, mais il ne reconnaît pas.

Ne m'interrompez pas parce que les mails sont là et vous l'avez reçu et on a des traces de ça. Tout est là, les emails sont là. Ne m'interrompez pas, s'il vous plaît. Je suis en train de démontrer que vous êtes amnésique, que maintenant vous vous êtes réveillé. On peut le comprendre, que vous êtes toujours dans cette sphère, on va dire très négative, nébuleuse à chercher des choses. Mais imaginez-vous un petit peu vous nous manquez totalement de respect. Et en plus, dans l'article que vous citez, vous accusez aussi le collègue que soi-disant, Molenium serait en fait un outil destiné à accorder des faveurs au collègue. Mais on est dans quel monde? Est-ce que vous vous rendez compte des fois de ce que vous dites?

Ecoutez, monsieur El Khannouss vous aviez été un petit peu heurté parce que j'avais un jour, aussi pour l'histoire des tapis rouges, je suis aussi dans mon droit, et un jour je pourrais sûrement expliquer cela mieux pour bien qu'on comprenne le fait que je n'ai rien à voir avec cette histoire de, comme vous dites-vous de tapis rouge. Mais en tout cas, je vous avais dit que vous êtes-vous même parce que vous venez ici en disant la presse se fait l'écho de mais quel écho ? C'est vous qui avez téléphoné. Et j'avais dit que vous étiez un de ces cuisiniers qui préparaient des trucs tous pourris. Et puis il les sert dans la cantine et il va à la cantine et il dit c'est dégueulasse hein cette nourriture et vous l'êtes. Vous allez à la presse raconter des choses pareilles, aussi diffamatoires qui sont honteuses à dire en vérité par rapport au fait que déjà on se connaît depuis longtemps. C'est vrai que à ce moment-là, vous vous appelez Hamid et pas Ahmed. Depuis que vous vous appelez Ahmed, on ne comprend pas d'ailleurs. Déjà votre nom, nous on vous appelait tous Hamid et en une fois vous vous appelez Ahmed. Déjà vous nous avez abusé par rapport à votre prénom, mais je ne comprends vraiment pas et je me demande comment est-ce que vous pouvez produire des choses pareilles? C'est honteux. Honteux de faire ce que vous faites, c'est scandaleux, c'est diffamatoire, ce n'est pas du niveau d'un politicien. Vous ne faites jamais des questions qui ont à voir à la politique. Vous ne demandez pas quelle est la politique commerciale ou la politique au niveau de l'économie du collègue, vous ne faites que rechercher des choses comme ça. Mais à la fin, vous savez, il y a une parole sage qui dit que quelqu'un qui cherche comme ça des choses qui accusent de choses aussi tordues que ça finalement, on dirait que on dit que c'est cette personne-là, en fait, qui pense à le faire. Donc il faudrait peut-être un peu fouiller pour voir ce que vous vous avez fait au niveau de, on va dire de l'usage de faux, parce que je trouve ça incroyable de demander, il ne me viendrait jamais à l'esprit d'aller demander des choses pareilles. Est-ce que vous pensez qu'on va commencer à s'amuser à faire des faux usage de faux etc.

Mais il est là, monsieur. Il est là. Vous avez vous même votre email, vous le dites, vous dites, vous pouvez vous mettre un paraphe précédé du p.o. et l'envoyer aux mandataires. Même quand on vous donne tous les éléments, vous êtes encore et vous allez sortir encore peut être ce soir dans votre Facebook pour dire oui ceci, cela, alors qu'on vous donne les éléments. Et j'espère que vous allez maintenir votre plainte contre X et vous allez aussi avoir de nos nouvelles. Quant aux autres questions, je pense que ça ne vaut même pas la peine d'y répondre.

M. El Khannouss :

J'ai droit à des réponses.

M. l'échevin Gjanaj :

Rien du tout monsieur. Je vais vous donner. Vous allez sur Tchat GPT et vous allez vous allez vous posez des questions vous-même et vous allez dire par exemple, je vous suggère une des questions comment fait-on partie d'une asbl? Et alors on va vous répondre comment on obtient les documents d'une asbl. On va vous expliquer comment vous pouvez faire partie d'une asbl et recevoir les documents d'une asbl. et si vous n'êtes pas satisfait, continuez sur tchat GPT parce qu'ils sont à l'œuvre pour vous répondre à tout ce que vous allez demander. Quand vous allez vouloir des informations concernant la politique commerciale, le développement de l'économie locale, je serai à votre disposition et je suis à disposition. Et ça, c'est la politique communale. Lorsqu'il s'agit des asbl, les asbl, elles ont un conseil d'administration. Je ne réponds que par rapport au conseil d'administration. Et moi je suis échevin et vous l'avez été. L'échevin choisit tous les éléments nécessaires à sa politique en fonction de ses compétences. Est-ce que je choisirais de toucher le budget de la commune ou bien via une asbl bien sûr, avec l'accord du conseil d'administration, de travailler via cette asbl, je le ferais et je ferais que ça, avec bien sûr le concours du conseil d'administration et toujours de façon légale. C'est peut-être un peu ce qui nous différencie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur l'échevin. Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Ce que je trouve dommage, c'est que la bourgmestre, lorsque son échevin, qui est impliqué dans de nombreux dossiers, sort des bêtises, va dire des âneries, ça la fait rire alors que la situation est extrêmement grave chers collègues.

J'ai parlé de l'utilisation de mon nom sans mon autorisation, mais je me réjouis que M. Gjanaj a essayé de faire un peu d'histoire et essaie de vous rafraîchir la mémoire en rappelant un peu la genèse de la création de cette asbl. Je me réjouis d'avoir entendu M. Gjanaj dire que c'était effectivement une de mes volontés à l'époque, avec la région de récupérer une des trois asbl qui s'appelaient Atrium. D'ailleurs, j'ai repris celle du Molenbeek historique, monsieur l'échevin de l'économie, celle qui se trouvait rue Fernand Brunfaut dans laquelle travaillait votre collaborateur, qui a été renvoyé pour faute grave pour des raisons qu'on connaît et d'ailleurs qu'on retrouve aujourd'hui, chers amis, comme administrateur dans cette asbl. Ce même collaborateur qui était impliqué dans les tapis rouges, qui a 26 ans d'ancienneté, qui a une fausse domiciliation pour les ASBL, qui perçoit de l'argent public, ce même ...

M. l'échevin Gjanaj :

Monsieur, monsieur, si vous continuez on va passer en huis clos.

M. El Khannouss :

Non, non, non, non, Je tiens à préciser ça et donc cette a.s.b.l.

M. l'échevin Gjanaj :

Je ne vous autorise pas ...

M. El Khannouss :

Je suis en droit, moi, Ahmed El Khannouss, conseiller communal, de demander en totale transparence, comme n'importe lequel des conseillers ici, cher Monsieur, de pouvoir

consulter les comptes, consulter les PV, que cela vous plaise ou pas, et vous allez les montrer. Vous avez eu une seule réunion en quatre ans. Alors pour votre gouverne, vous qui aimez bien manier le mensonge comme personne, la dernière assemblée générale concernant cette asbl que l'ancienne législature a mis sur pied date, mesdames, messieurs, du 17 août 2018, c'est à dire trois mois avant les élections. Donc en trois mois, effectivement, on n'a pas pu débloquer les comptes parce que nous avons ouvert les comptes à ce moment-là. Et donc vos arguments de dire qu'il n'y a eu aucune activité sont totalement caduques et mensonger.

En ce qui concerne les accusations que j'ai portées, si vous estimez que vous êtes victime d'une diffamation, n'hésitez pas une seconde à déposer plainte comme le font certains camarades de votre parti. Moi, ce que je souhaite et je le demande, madame la Présidente, au lieu de sourire et de rire par rapport à des bêtises

Mme la Présidente :

Je ne souris pas du tout !

Je pense que c'est très grave ce qu'on a ici.

M. El Khannouss :

Je souhaiterais qu'il puisse répondre aux questions que j'ai posées. Je pense que vous avez pu constater, et je sais que ça vous dérange parce que c'est encore quelqu'un de votre formation politique, qu'aucune réponse n'a été apportée aux nombreuses questions que nous avons posées. Ni moi d'ailleurs, ni mon collègue monsieur Eylenbosch. Nous sommes en droit de savoir comment est géré l'argent public dont vous avez la responsabilité monsieur Gjanaj. Vous avez fauté par rapport au tapis rouge, Vous êtes obligés de rembourser un montant qui a fait perdre 35 000 € à la collectivité. Alors moi je suis désolé, je n'ai plus confiance en vous. Vous êtes quelqu'un en qui on ne peut pas avoir confiance et on est en droit de demander en toute transparence que vous rendiez des comptes ici au Conseil communal, qui est l'endroit par excellence où nous vérifions le travail de votre exécutif et votre travail en particulier que ça vous plaise ou pas, je tiens à vous le dire.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, je vous annonce qu'avec le mail que j'ai devant moi, qu'effectivement est émis par votre boîte mail AEIkhannouss@molenbeek.irisnet.be et qui dit effectivement ce que Monsieur l'échevin a dit. Bonjour Monsieur, pourriez-vous mettre un paraphe précédé de p.o. et l'envoyer aux membres de l'AG actuelle en réponse à, auriez-vous l'amabilité de signer et de nous renvoyer dès que possible, etc. etc., je pense que je vais proposer demain au collège effectivement de vous attaquer en diffamation. C'est très grave. C'est très très grave ce qui s'est passé là. Je vous remercie.

M. El Khannouss :

Vous pouvez couvrir votre échevin qui a déjà fauter à plusieurs reprises, déposer plainte si vous le souhaitez.

Mme la Présidente :

On en parlera au Collège demain.

M. El Khannouss :

Il n'y a pas de problèmes. Je suis à votre disposition. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des gens qui fautent dans votre Collège.

Mme la Présidente :

Je vois bien que j'ai un problème avec un conseiller communal avec ceci.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui. Simplement pour remercier monsieur l'échevin qui, par sa réponse, fait bien comprendre que cette asbl est une asbl communale puisqu'il la gère lui-même en tant qu'échevin et responsable des affaires économiques, et que donc directement et indirectement, tous les documents de cette asbl peuvent être mis à la disposition des conseillers communaux. C'est ce que vous avez dit et donc je vous remercie pour ça.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin.

M. l'échevin Gjanaj :

Je voulais dire qu'il y a deux choses ici. Il y a un dossier qui est communal. Ça, c'est tout ce qui a lieu, les relations entre la commune et cette asbl. Il n'y avait rien du tout dans le dossier que j'ai. Il n'y avait rien du tout dans ce dossier lorsque j'ai pris mes fonctions. Rien du tout, si ce n'est ...

Monsieur El Khannouss intervient.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, s'il vous plaît! C'est monsieur l'échevin qui a la parole. Si vous voulez la reprendre, vous pourrez la reprendre. Vous savez très bien que dans cette assemblée, les conseillers ont le dernier mot, c'est le règlement. Et donc vous aurez l'occasion de parler après, Monsieur l'échevin, je vous demande de ne pas l'interrompre.

M. l'échevin Gjanaj :

Et donc, en fait, il n'y avait rien dans ce dossier-là. Et puis il y a un deuxième élément, c'est un dossier au sein de l'asbl et l'asbl elle a sa vie, elle a ses assemblées générales, ses conseils d'administration et c'est comme ça que ça fonctionne. Au niveau monsieur El Khannouss a posé des questions, il lui a été répondu qu'il confondait la nouvelle loi communale et la loi sur les asbl. Vous qui êtes déjà un peu plus lettré à ce niveau-là, vous êtes au courant qu'une asbl, elle a sa vie propre même si il y a des personnalités. Donc cette notion d'asbl publique, ce n'est pas ce que les membres du conseil d'administration deux d'entre eux sont des personnes qui ont été désignés par le conseil communal. Mais une asbl. ça n'existe pas Monsieur, une asbl communale, ça n'existe pas. C'est des membres qui ont été désignés au sein d'une asbl. Les règles de fonctionnement d'une asbl sont les mêmes pour toutes. Il n'y a pas, dans la législation un concept d'asbl communal. Il y a les asbl qui sont gérés par des membres. Si c'est 100 % de membres qui sont en fait désignés par le conseil communal, on va l'appeler comme vous le dites, mais ça n'existe pas au niveau de la loi des asbl communales. Ici en l'occurrence, même si dans le conseil d'administration, c'est ce que j'ai

puisque ça a été récupéré d' Atrium. En ce qui concerne les statuts de cette asbl, il était prévu qu'il y ait plus de membres communaux que d'autres membres des administrations, d'autres organes, les privés, etc. puisque Atrium fonctionnait aussi avec d'autres personnes, notamment les associations de commerçants. Et donc je me suis retrouvé avec des statuts qui m'imposait d'avoir plus de membres communaux que de membres non communaux. Et donc dans, c'est dans ce cadre-là que j'ai été obligé, puisque je n' avais pas d'autre alors qu'on était dans l'assemblée générale, j'ai été obligé de parler, de trouver une solution par rapport à cela. Et donc c'est la raison pour laquelle la personne qui est apparemment la plus détestée par M. El Khannouss a été mise dedans.

Mme la Présidente :

S'il vous plaît! Alors, je veux vous rappeler à tous que la question d'actualité, c'est un point précis. Je pense qu'on a entendu la réponse. Elle était extrêmement claire. On en discute demain en collège pour la suite à apporter. Et donc je demande maintenant qu'on termine sur cette question.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci, Madame la Présidente. Juste préciser, chers collègues, que lorsque j'ai quitté mes responsabilités sous l'ancienne législature, j'ai contacté l'ensemble des échevins et des échevines qui reprenaient mes compétences, Madame Schepmans, Monsieur Azaoum et Monsieur Gjanaj, afin de transmettre ce qui devrait être une obligation pour tous les responsables de collège ou de gouvernement, transmettre l'ensemble des dossiers. Monsieur Gjanaj vous êtes le seul à être venu dans mon bureau où nous avons organisé d'ailleurs, une des collaboratrices de la bourgmestre est venue assister en partie à cette réunion pour nous dire. Vous êtes le seul à qui j'ai transmis tous les dossiers. J'ai fait une transmission des dossiers. Je vous ai transmis, Monsieur Gjanaj les dossiers concernant le développement économique, concernant la politique de l'emploi et l'économie sociale.

Mme la Présidente :

Alors s'il vous plaît! Sinon, je vais interrompre la séance. Donc s'il vous plaît, il y a trop de bruit. Je sais qu'on écoute, mais je voudrais que Monsieur El Khannouss clôture.

M. El Khannouss :

Mais demandez à votre échevin de se taire.

Mme la Présidente :

Je voudrais que vous clôturiez.

M. El Khannouss :

Ben demandez-lui qu'il se taise.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, je viens de demander le silence. Je voudrais que vous clôturiez maintenant. Cette question n'a pas vocation à être le seul point à l'ordre du jour ce soir d'autant que la réponse on l'a entendue.

M. El Khannouss :

Je vais atterrir, restez calme !

Votre réponse est totalement erronée.

Je vais dire simplement que M. Gjanaj est le seul échevin à qui j'ai transmis tous les dossiers par rapport aux compétences qui devaient être les siennes. La question, c'est de savoir ce qu'il en a fait. Pas que des bonnes choses malheureusement. Et les éléments sont là pour le prouver. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, Madame la Présidente. Monsieur l'échevin, je sais effectivement ce que c'est. Je n'aurais peut-être pas dû utiliser les termes asbl communale mais asbl d'intérêt communal. À partir de ce moment-là, vous pouvez commencer à faire le parallèle avec d'autres asbl qui existent, qui ont existé comme l'école des jeunes, comme Molenbeek Sport, comme Move, etc. Et donc dans ce cadre-là, vous le savez comme moi, il y a effectivement des fonctions qui sont attribuées à des personnes qui sont rattachées à un parti politique. Mais donc, dans ce cadre-là, comme cela a toujours été le cas pour ces asbl, si nous avons la demande de pouvoir voir des documents qui les concernent, il y a toujours eu un accord que pour que ça se fasse. Et donc la seule chose que j'ai constaté, la seule chose que moi j'ai constaté, attention parce qu'on va recommencer à discuter si vous reprenez la parole, la seule chose que moi j'ai constaté, c'est que vous reconnaissiez que c'était une asbl d'intérêt communal et qui était gérée dans votre cabinet aujourd'hui avec votre collaborateur le plus proche. Voilà, c'est tout. Après, il y a d'autres administrateurs qui sont là, mais c'est le cas. Quand on parle de Molenbeek Sport. Vous savez aussi bien que moi que l'échevin des Sports était à ce moment-là le président de l'ASBL Molenbeek Sport et qu'il y avait des personnes qui étaient désignées au sein de cette asbl et qui émanaient des différents partis politiques. Voilà. Et que ce sont des subsides communaux.

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, on va clôturer et on va vous répondre de manière très simple sur la question de l'ASBL communale. Je demanderai à la secrétaire de vous envoyer ça demain, mais fini avec cette question, On a déjà pris bien assez de temps et on a bien entendu la réponse. Alors la parole est à Monsieur Vancauwenberge sur la chaleur dans les écoles.

M. El Khannouss :

Madame est ce que vous pouvez joindre le document, le dernier subside qui a été octroyé à l'asbl ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge. L'incident est clos.

M. Vancauwenberge :

Merci, madame la Présidente. Ce matin, j'étais à l'école quatorze et il y avait une action des syndicats qui est soutenue par des parents et des enseignants sur la chaleur dans l'école.

Donc, il était vers 9 h 30 ce matin, il y avait déjà dans une classe, 28 degrés et on m'a raconté que parfois ça monte jusqu'à 34, 36, même 37. Dans la cour, il n'y a quasiment pas d'ombre, donc c'est de l'asphalte et ça donne énormément de chaleur évidemment. Il y a de l'eau fraîche, mais pas assez. Donc dans les robinets, il y avait une fille qui disait c'est de l'eau pour faire du thé. Évidemment, pour les enfants, ça a des conséquences. C'est difficile de se concentrer. Donc il y a des enfants qui se plaignent de maux de tête. Il y en avait qui ont saigné du nez. Ce sont les problèmes qui ont été signalés depuis plus d'un an. Mais les gens, les enfants, les enseignants n'ont rien vu bouger. Donc ma question c'est qu'est-ce que vous répondez par rapport à ça? Qu'est-ce qu'on va faire? Parce que dans cette période de réchauffement climatique, évidemment, ce sont des problèmes qui ne vont pas diminuer. Ils vont s'intensifier et donc il faudra se protéger contre ces canicules. On comprend bien que pour les enfants, c'est une école primaire ici, ça pose problème et ça inquiète les parents, les enseignants qui d'ailleurs proposent aussi des solutions qui ne sont probablement pas suffisantes, mais quand même. Donc maintenant le bâtiment est en bois sombre, donc ils proposent une couche de peinture blanche qui reflète la chaleur. Il paraît que ça peut diminuer quelques degrés dans les classes, des fontaines d'eau, de l'eau fraîche vers la cour, etc. Donc ma question c'est qu'est-ce que vous leur répondez? Quels sont les plans? Est-ce que vous avez des plans pour régler ce problème? Parce qu'apparemment, dans beaucoup d'écoles à Molenbeek, c'est le même problème. On leur dit on n'a pas l'argent. Mais vous comprenez bien que les gens ne peuvent pas se contenter de cette réponse. Ce n'est pas parce qu'on habite une commune pauvre que les enfants doivent avoir moins de droits. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge. Monsieur Hamzaoui, je vois que vous avez indiqué que vous vouliez prendre la parole, mais ce n'est pas possible dans une question d'actualité. Donc je vais répondre.

Merci d'aborder ce sujet. C'est un sujet important et c'est un sujet difficile. Donc, tout d'abord, nous sommes très concernés. Nous avons tout à fait conscience du problème qui existe dans plusieurs de nos écoles et notamment la quatorze. Je dois vous dire que les conditions de ce mois de juin sont tout à fait exceptionnelles et dans certains bâtiments, des conditions qui étaient déjà limites basculent dans des choses vraiment extrêmement difficiles. Et c'est le cas à la quatorze. C'est un phénomène qui impacte toutes les écoles du pays. Et quand on a reçu votre question, il y a un collaborateur qui a ces enfants tout à fait ailleurs qui disait que dans la classe de ces enfants actuellement, il faisait 37 degrés. Ce n'est pas propre à Molenbeek du tout.

Alors, c'est vrai, on nous demande de nous adapter le plus vite possible. C'est assez compliqué en réalité. Alors nous souhaiterions évidemment répondre de manière structurelle à ce type de problème, et c'est la raison pour laquelle vous aurez noté qu'on a mis en branle un plan de rénovation et de construction dans nos écoles à hauteur de plus de 20 millions sur cette législature qui est largement en route et qui nous a permis notamment de nous attaquer à la situation qui se rapproche de celle-ci de l'école onze douze pour laquelle il y a aussi des pavillons et sur laquelle on a réalisé un master plan et on vient avec des travaux. A la 10 où il y a également un pavillon et où le projet est également de l'enlever et de le remplacer par du dur. Ici la quatorze, la difficulté c'est que toute l'école est en pavillon et que donc il faudrait travailler sur l'ensemble et c'est effectivement pour ça aujourd'hui, nous n'avons pas trouvé le budget.

Alors par contre, nous ne sommes pas restés inactifs, donc nous avons été avertis qu'effectivement dans cette école et je vous dis, ça ne nous surprend pas. Ce qui se passait d'habitude en juillet ou en août est en train de se passer en juin et c'est en train de se passer en juin. Ça veut dire que les enfants sont dans l'école alors qu'en juillet et en août, c'est une

école qu'on évite pour les pleines de vacances et qui n'est pas occupée. Donc ça nous demande des solutions nouvelles.

Alors pour répondre de manière structurelle, on a envoyé le service interne de prévention Protection au travail la semaine passée pour mesurer les températures et pour faire des propositions. Et donc quelles sont ces propositions? Effectivement, c'est principalement l'installation de ventilateurs dans l'urgence et d'air conditionné par après. L'air conditionné, ça demande un marché, ça demande un investissement, on ne sait pas le faire en deux minutes. Donc c'est quelque chose qui est à l'étude désormais. Les ventilateurs, ils sont commandés et ils vont arriver. Évidemment, on n'a pas attendu. Par exemple, sur la question de l'eau, on a mis à disposition des bouteilles d'eau parce qu'on a la recommandation de devoir donner de l'eau fraîche, étant donné que, le bâtiment étant ce qu'il est, et c'est à dire qu'il est effectivement, les amenés d'eau amènent de l'eau qui est en fait tiède, on amène de l'eau chaque jour dans l'école de l'eau fraîche. Et donc, sachez qu'on amène 200 bouteilles de 50 centilitres d'eau par jour depuis la semaine passée pour pouvoir aller fournir suffisamment d'eau.

Alors vous proposiez de verduriser la cour. C'est effectivement quelque chose qui est en cours. Donc nous avons répondu à un appel à projet de la Région et dans ce cadre, la cour est en train d'être verdurisée. Donc ça c'est quelque chose qui est fait. Je note votre suggestion de la peinture blanche, je vais la soumettre, c'est quelque chose de nouveau. Je vous remercie de faire cette suggestion. Je ne sais pas ce que ça vaut. Je l'ai vu aussi sur les réseaux sociaux, peut-être comme vous, mais on n'avait pas encore pensé à ça pour cette implantation. Peut-être que c'est quelque chose qu'on pourrait, qu'on pourrait réaliser.

Alors pour finir, la Direction de L'instruction publique a transmis des instructions sur la meilleure manière d'aborder cette période de grande chaleur dans les écoles. C'est une liste de deux pages de conseils et je vais simplement noter pour vous les conseils qui sont à mon avis, de la nature la plus intéressante. Évidemment, tout d'abord calfeutrer les locaux les plus exposés au soleil, il semble que ce ne soit pas forcément le cas aujourd'hui. Ça semble évidemment important. Pouvoir autoriser des pauses en concertation avec la direction. Alors les ventilateurs, j'en ai parlé, mais il semble qu'aujourd'hui il y ait une forme de difficulté à la livraison parce que tout le monde se rue sur les ventilateurs aujourd'hui. Sans surprise. Et qu'est-ce que j'ai oublié de vous dire? Oui, que j'avais lu des messages extrêmement alarmants qui disaient il fait déjà 30 degrés à 8 h du matin. Ça, ça a été vérifié et ce n'est pas le cas. Heureusement, je vois ici les températures, elles sont élevées clairement, mais elles n'atteignent jamais ce niveau-là à 8 h du matin. Il est certain qu'en après-midi, elles sont vraiment élevées comme un peu partout pour l'instant. Et ce que nous recommandons aussi à ces classes l'après-midi, puisqu'elles sont vraiment juste au bord du Scheutbos, c'est de pouvoir aller pratiquer la pédagogie du dehors, parce que ça, c'est en vérité la seule réelle solution rapide et de nature à vraiment améliorer la situation des professeurs et des encadrants et des enfants sur ce site aujourd'hui, vu la circonstance.

Pour finir, je dois vous dire que la canicule n'est pas encore déclarée et qu'en ce qui concerne les membres du personnel et bien évidemment, il y a lieu de se reposer sur les éléments négociés avec les syndicats et le plan canicule sera activé si c'est nécessaire. Mais nous ne sommes pas aujourd'hui dans les conditions de le déclencher. Voilà ce que je voulais vous répondre.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je vous remercie pour vos réponses. Je pense qu'il est important que la commune reste en contact avec les parents, avec l'école, avec les syndicats. Parce que ce dont ils se

plaignent, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de communication avec la commune. Ils ont l'impression qu'on n'écoute pas. Ici, vous donnez des pistes et les pistes que moi j'ai citées, en fait, ça, ça vient des gens, c'est pas moi qui ait inventé ça, c'est des gens qui réfléchissent et qui cherchent des solutions, qui comprennent qu'on ne peut pas résoudre le problème du jour au lendemain. Mais voilà vous dites ce n'est pas encore la canicule mais en tout cas, ce matin, vers 9 h 30' il y avait, j'ai vu le thermomètre, 28 degrés dans une classe et ce n'était pas la plus chaude apparemment. Donc le problème va continuer à exister et il faudra chercher des solutions. Mais je pense que le premier problème qu'il faudrait résoudre aussi, c'est rester en contact et écouter ce que les gens veulent. Les gens étaient très raisonnables, ils ne demandent pas l'impossible, ils cherchent des solutions, ils veulent des solutions écologiques même. Et pour ce qui concerne l'eau, c'est vrai qu'il y a de l'eau fraîche qui est livrée, mais ce n'est pas assez, et comme il n'y a pas de frigo en suffisance pour garder l'eau fraîche ce problème n'est résolu qu'à moitié. Voilà.

Mme la Présidente :

Merci pour votre préoccupation et pour vos suggestions. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, que vous arrive-t-il ?

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

J'avais dit que je voulais intervenir après les questions d'actualité sur le PV.

Mme la Présidente :

Evidemment. Je vous donne la parole.

M. Eylenbosch :

Vous savez que j'ai introduit une interpellation au dernier conseil sur le stade Machtens. Les échanges ont été faits avec le secrétariat communal après cette intervention et j'ai reçu un document de la part de la secrétaire communale qui précise qu'effectivement les documents sont en votre possession, qu'ils sont collationnés dans un dossier qui se trouve à la zone de police puisque la cellule football serait rattachée de ce côté-là mais vous êtes bien cités vous en tant que bourgmestre, étant détentrice de ces documents. Donc un je souhaiterais pouvoir les obtenir comme je les ai demandé. Et deux je voudrais que le courriel que j'ai reçu, madame la secrétaire communale, soit joint au PV pour bien confirmer que j'avais raison par rapport à la législation et à la loi football, et que, d'autre part, hier, au Conseil de police, j'ai interrogé le chef de zone en lui disant et lui expliquant le mail que j'avais reçu et il m'a dit qu'il me suffisait de lui envoyer un mail et qu'il me donnerait automatiquement accès aux pièces puisque les législations entre le conseil communal et le conseil de police sont les mêmes, nous avons les mêmes droits de consultation et donc je transférerait cela.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, je dois vous dire que j'avais confié à la secrétaire communale la dernière fois que je pensais que vous aviez raison, ça ne m'étonne pas du tout. Et donc il n'y a aucune entrave à ce que vous puissiez disposer du document s'il est en notre possession. Je n'y vois aucun inconvénient. Et donc éventuellement, vous faites comme cela, et si vous ne l'obtenez pas de cette manière-là, redemandez-le-moi. Il n'y a pas de souci de mon côté.

M. Eylenbosch :

Je voudrais simplement vous rajouter un petit détail.

Mme la Présidente :

Mais par contre je pense qu'il est maladroit et à mon avis un précédent pas terrible de refaire le débat maintenant, ça je pense que ce n'est pas une bonne idée.

M. Eylenbosch :

Je ne vais pas refaire un débat. Je voulais simplement donner les informations, donc je voulais revenir sur l'intervention concernant les écoles.

Mme la Présidente :

Mais ça, ça, ça n'a pas lieu d'être dans un ordre du jour comme celui qu'on gère.

M. Eylenbosch :

Non, non, c'est simplement une information.

Mme la Présidente :

Mais écoutez, vous me donnerez une information par après si vous le souhaitez. Maintenant, je souhaite qu'on revienne dans l'ordre du jour et je vous remercie.

M. Eylenbosch :

Madame la bourgmestre, vous avez des problèmes de sécurité et je vous informe que quand vous avez des hautes températures dans des pièces, vous avez une concentration de co2 en forte augmentation et que vous devez le contrôler également.

Mme la Présidente :

Mais monsieur Eylenbosch, vous n'avez plus la parole et je pense que vous vous substituez largement à d'autres entités. Je vous ai dit que le Sippt a été sur place. Tout ceci est géré par nos services et donc je pense que vous devriez maintenant, vous avez été président de ce conseil pendant toute une législature, respecter le protocole et le règlement d'ordre intérieur. Je vous en remercie.

Alors, je voudrais maintenant qu'on aborde le point deux. Je vous rappelle quand même qu'il est déjà 20 h 10 et qu'on est au point deux de l'ordre du jour. Donc je crois qu'il n'est pas illégitime de se dire qu'on devrait avancer.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.

Dirk De Block quitte la séance / verlaat de zitting.

Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

Rajae Maouane quitte la séance / verlaat de zitting.

Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting.

Rachid Ben Salah quitte la séance / verlaat de zitting.

Taoufik Hamzaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting.

2. Secrétariat communal - IGRETEC - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 juin 2023.
Gemeentelijk secretariaat - IGRETEC - Goedkeuring van de dagorde van de algemene vergadering van 29 juni 2023.

Mme la Présidente :

Alors, je pense que je pourrais obtenir l'unanimité. Il s'agit d'envoyer nos mandataires à IGRETEC et pour cela d'en approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Ik geef het woord aan de heer Bijmens.

De Heer Bijmens:

Ik vroeg me af wat Molenbeek doet in een intercommunale IGRETEC want ik ben dat gaan bekijken dat ding. Er staat in IGRETEC is een intercommunale active dans le développement économique et territorial de la région de Charleroi et Sud Hainaut. Dus ik vraag me af wat wij daar in doen. We zijn de enige Brusselse gemeente die daar actief is. Ik zie dat er ook tientallen gemeentes inzitten maar er zijn er vijftien die een dividend van 12,5 miljoen jaarlijks ontvangen en ook het OCMW van Molenbeek zit erin en de Gemeenteraad. Vorig jaar stond het punt ook op de agenda. Er zijn verschillende leden van ge Gemeenteraad en van het OCMW die er naartoe worden gestuurd maar die zich niet hebben gepresenteerd. Ik zie dat de aanwezigheid op nul staat in de bijlage die bij het punt staat. Ik vraag me gewoon af wat doen wij in zo'n intercommunale waar wij niks van ontvangen en die zich bezig houdt met regio Charleroi en zuid Henegouwen?

Mme la Présidente:

Dank U. Ik geef het woord aan de heer Van Damme, Schepen.

Drh. De schepen Van Damme :

Het is een heel pragmatisch lidmaatschap, wij gebruiken dat om sneller projecten te lanceren bijvoorbeeld voor de bouw van Scholen. IGRETEC werkt voor ons zoals een studiebureau maar dan van de publieke overheid en bijvoorbeeld voor Ecole X, op dit moment worden plannen opgemaakt door het studiebureau van IGRETEC end at is eigenlijk een studiebureau dat ons helpt om tegen iets mindere kost de projecten te realiseren met betrekking tot de bouw van scholen.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

28 votants : 24 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

28 stemmers : 24 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

Emre Sumlu entre en séance / treedt in zitting.

**3. Enseignement francophone – Enseignement maternel et primaire – Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2023.
Franstalig onderwijs - Gemeentelijk basisonderwijs – Verklaring van de vacante betrekkingen op 15 april 2023.**

Mme la Présidente :

Bon alors les points trois, quatre et cinq concernent la liste des emplois vacants dans notre enseignement et donc chaque année scolaire, on doit déclarer ceci pour pouvoir préparer l'année suivante et on a l'obligation de présenter ces listes d'abord au syndicat dans l'instance qui s'appelle la Copaloc. Ça a été fait le 5 juin. Nous n'avons pas eu de remarques. Et puis nous devons passer au conseil communal. Je propose d'aborder les trois points ensemble. Est ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces trois points?

Est-ce que je peux emporter l'unanimité sur ces trois points?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**4. Enseignement francophone - Enseignement secondaire artistique à horaire réduit - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2023.
Franstalig onderwijs - Secundair kunstonderwijs met beperkt leerplan - Verklaring van de vacante betrekkingen op 15 april 2023.**

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**5. Enseignement francophone - Enseignement de promotion sociale - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2023.
Franstalig onderwijs - Onderwijs voor sociale promotie - Verklaring van de vacante betrekkingen op 15 april 2023.**

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

*Rajae Maouane entre en séance / treedt in zitting.
Abdelkarim Haouari entre en séance / treedt in zitting.
Luc Vancauwenberge quitte la séance / verlaat de zitting.*

**6. Classes moyennes - Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard fixe de classe IV, situé à la chaussée de Gand, 393.
Middenstand - Goedkeuring van de overeenkomst inzake de exploitatie van een kansspelinrichting van klasse IV, gelegen aan de Gentsestenweg, 393.**

Mme la Présidente :

Il s'agit d' une convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard. Chaussée de Gand 343.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

C'est un point. Il y en a quelques-uns qui passent ici, donc je l'ai déjà expliqué. Donc, on est en train de préparer une proposition de redevance pour les jeux de hasard qui va passer, je pense, ce soir. Donc, ici, c'est donc un renouvellement. On était pris par les délais, donc elle ne passera pas par rapport aux redevances, mais en tout cas, pour les prochains, on aura une redevance qui est une redevance qui existe aussi dans toutes les autres communes et qui fait que Molenbeek était aussi un petit peu la cible, entre guillemets, de tous les entrepreneurs de ce genre d'activité et vous savez qu'avec un public qui a quand même une faiblesse au niveau socioéconomique, ça pouvait poser problème. Et donc tout à l'heure on va passer aussi ce nouveau règlement pour cette redevance. Et ici, malheureusement, étant donné la demande, les délais et cetera, on est obligé de faire passer celle-ci sans cette redevance, mais les prochaines passeront avec l'application de cette redevance. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la Présidente. Je voulais féliciter les services des finances et vous parce que je crois que c'est en effet un dossier qui méritait d'être traité à fond et séparément des autres comme ça a été décidé. Je crois qu'il était plus que temps. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci madame Evraud.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 24 votes positifs, 1 vote négatif, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 24 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 5 onthoudingen.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

Ahmed El Khannouss entre en séance / treedt in zitting.

Dirk De Block entre en séance / treedt in zitting.

Saliha Raiss entre en séance / treedt in zitting.

Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

Luc Vancauwenberge entre en séance / treedt in zitting.

Rachid Ben Salah entre en séance / treedt in zitting.

Taoufik Hamzaoui entre en séance / treedt in zitting.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Abdellah Achaoui préside la séance / zit de zitting voor.

7. Département Infrastructure et Développement Urbain - Approbation de la convention relative à la gestion des hydrants par VIVAQUA sur le territoire communal.
Departement Infrastructuur en stedelijke ontwikkeling - Goedkeuring van de overeenkomst inzake het beheer van brandkranen door VIVAQUA op het gemeentelijk grondgebied.

M. le Président Achaoui :

Alors on se dirige maintenant vers nos relations avec Vivaqua. Nous devons vous demander l'approbation d'une nouvelle convention relative à la gestion des Hydrants par Vivaqua sur notre territoire.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

C'est un point que je trouve un peu malheureux, mais malheureusement nous sommes mis devant le fait accompli. Donc Vivaqua ne veut plus prendre en charge l'entretien des hydrants et donc c'est un montant qui est transféré vers nous à la hauteur de plus ou +/- 45.000 € à notre charge et comme c'est quelque chose qui se fait dans toute la région, la commune doit prendre en charge, comme d'autres communes le font, la gestion de ces hydrants, parce que c'est évidemment quelque chose de très important.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais quand même faire remarquer qu'on a chargé Vivaqua de tous les égouts sans jamais leur donner un rond pour faire le travail. Ici les hydrants, c'est un investissement important parce qu'il faut un contrôle. Et il faut aussi que les communes décident des endroits où ces hydrants doivent être opérationnels, et cetera. Faire un procès à Vivaqua en voyant les difficultés que Vivaqua a financièrement parlant, à cause de tout ça, je trouve que c'est un peu un procès d'intention par ces gens très gentils.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Madame Evraud, je comprends que vous êtes une fan de Vivaqua et personnellement, je pense qu'ils font en général du beau travail. Cependant, je ne pense pas que je dois vous expliquer que les communes et les finances de la commune ne sont pas des plus faciles non plus. On est la commune la plus pauvre du pays et donc ajouter un montant à nos dépenses, ce n'est pas quelque chose qui me réjouit. Ça ne dit rien sur évidemment le travail de Vivaqua. Par contre nous rajouter une facture en plus, ce n'est pas quelque chose qui me fait plaisir. Mais la loi nous l'impose, donc on va accepter ça.

M. le Président Achaoui :

Pouvez-vous approuver ?
Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.

*De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

8. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Prolongation des conventions de l'occupation temporaire rue de Lessines 37-39 (rez-de-chaussée).

Departement Infrastructuur en stedelijke ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract "Rondom Westpark" - Verlenging van de overeenkomsten van de tijdelijke bezetting van het pand Lessenstraat 37-39 (gelijkvloers).

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, vous savez que dans le cadre de beaucoup de nos contrats de quartier, nous avons des bâtiments que nous achetons et qui restent libres pendant un certain temps avant que des travaux concrets ne s'y font. C'est le cas pour la rue de Lessines 37-39 où nous allons installer une nouvelle crèche néerlandophone avec une construction qui débute normalement dans le courant de l'année prochaine. Et provisoirement, nous avons lancé un appel pour lequel nous avons désigné le BBA, le Brussels Boxing Academy et 100 % voisins qui se sont installés dans ce bien provisoirement. La convention se termine le 30 juin de cette année donc, c'est à dire dans quelques jours. Mais vu que les travaux n'ont pas encore commencé, ils ne vont pas commencer avant l'été prochain nous vous proposons de prolonger l'occupation de ces deux associations dans les lieux vu que l'occupation temporaire se passe très bien et que ça rencontre beaucoup de succès.

M. le Président Achaoui :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

9. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) 3 « Gare de l'Ouest » - Opération B.6 Place Beekkant - Marché conjoint entre la Commune et la STIB - Convention de collaboration.

Departement Infrastructuur & Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract (SVC) 3 « Weststation » - Operatie B.6 Beekkantplein - Gezamenlijke opdracht tussen de Gemeente en de MIVB - Samenwerkingsovereenkomst.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Je vous ai déjà expliqué dans le passé et encore en début de cette séance, que nous allons refaire la place Beekkant, qui n'est pas seulement une place importante devant nos tours de logements sociaux, mais qui est également un nœud intermodal, on va dire, entre le bus et le métro où beaucoup de piétons aussi prennent le métro, les cyclistes et donc nous allons refaire cette place, mais nous n'allons pas refaire cette place tout seul. C'est en

collaboration avec la STIB, qui est un acteur important de cette place évidemment, et qui prend en charge pas moins que la moitié du coût d'aménagement de cette place. Et donc, pour ce faire, évidemment, pour ne pas avoir deux chantiers différents, un par la STIB et un par la commune, mais avoir un chantier coordonné nous devons évidemment conclure une convention qui est répartie et qui établit les responsabilités de chacun des acteurs. Donc cette convention fixe donc toutes tous les accords entre la STIB et nous, notamment en matière financière, pour pouvoir faire les travaux en bonne entente. Nous vous proposons donc ici une convention qui fixe la collaboration entre la STIB et la commune pour ce grand chantier qui débutera normalement l'année prochaine.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Monsieur Van Damme, je voudrais vous demander un peu justement à propos des hydrants, est ce que vous avez pensé à la quantité d'eau qu'il faudrait? Parce que si j'ai bien compris, on va charger les bus à cet endroit-là. Il y aura des bus électriques et on va charger des bus à cet endroit-là. J'ai bien compris votre point ou pas? Parce que si c'est le cas est-ce que vous avez prévu donc les hydrants pour éteindre les bus et peut être même les cuves qui sont nécessaires puisque pour les voitures en tout cas c'est nécessaire aussi. Et puis la deuxième chose, je voudrais vous rappeler Monsieur Van Damme, parce que c'est vous qui étiez aux affaires à ce moment-là, qu'en 2008, quand on a refait le boulevard Mettewie on a laissé la carte blanche à la STIB et nous étions 60 riverains à avoir travaillé d'arrachepied plusieurs mois et nous sommes venus à la concertation. On a rien écouté de ce que nous avons demandé, mais rien du tout. Et il y a d'ailleurs eu des morts à certains endroits et des choses aberrantes qui se sont vraiment passées. Donc s'il vous plaît, faites attention. Merci beaucoup.

M. le Président Achaoui :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Monsieur l'échevin, nous avons un dernier conseil, il y a eu l'interpellation concernant les travaux de réfection des deux tours Machtens. Est ce qu'il est intéressant de faire cette rénovation maintenant aussi rapidement, sachant qu'on va avoir les travaux sur ces deux tours où vous allez avoir un gros trafic qui va et vous avez fait la remarque vous-même tantôt par rapport aux fondations qui se trouvent sur les chaussées, sur les parcs, les allées, etc. On a des gros camions qui vont venir faire du travail avec beaucoup de salissure, et cetera, et peut être des dégâts. Et donc là également, vous pourriez avoir un budget supplémentaire à devoir mettre pour tout remettre en état. Donc je sais que les tours ce sera pour plus tard, mais ce sera peut-être dans cinq ou six ans et donc le même délai que la Ribaucourt.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, monsieur le Président. Donc, enfin, tout d'abord, j'aimerais rejoindre madame Evraud sur le point cité, notamment par rapport à ce qui s'est passé au boulevard Mettwie il y a quelques années, dont les conséquences sont toujours vécues par les riverains, par les habitants. Et puis alors, monsieur Van Damme, la convention, je l'ai sous les yeux, elle fait sept pages. Mais bon, il y a un public, enfin en vidéo le public et présent. Est-ce que vous ne pouvez pas faire un petit résumé de la convention, notamment sur les aspects financiers? Merci.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, tout d'abord, je ne vais pas rouvrir le débat sur le boulevard Mettwie parce que ce n'est vraiment pas le sujet aujourd'hui. Et franchement, je ne comprends pas la nature exacte de vos questions. Donc je propose que vous m'interpeller de façon distincte par rapport à ça. C'est d'ailleurs une voirie régionale, donc ce n'est pas vraiment le sujet aujourd'hui.

Deuxièmement, évidemment, il y a des hydrants sur la place et ils resteront sur la place. Donc, n'ayez pas de crainte, on va veiller à ce que les hydrants restent sur place. Par rapport au chargement des bus je pense que c'est important de savoir que les bus auront leur terminus, comme aujourd'hui à cet endroit-là et que ce sont des bus électriques. Donc ça veut dire au moment de refaire la place, on va en même temps installer des zones de chargement pour les bus électriques. Donc ça, c'est en effet prévu dans le même chantier et c'est une des raisons pour laquelle la STIB intervient lourdement dans la rénovation de cette place.

Alors la remarque de monsieur Eylembosch par rapport à la rénovation des tours, oui, c'est vrai que nous avons appris après avoir lancé ce projet parce que ce projet ci, il est en cours depuis près de deux ans et ce projet ci fait aussi suite à la demande et des subsides du gouvernement régional de rénover cette place, proposition que nous leur avons faite. Évidemment, c'est un projet en cours qui est déjà très loin. L'arrêter maintenant parce qu'on prévoit la rénovation des tours dans dix ans ce serait un peu bizarre parce que ça voudrait dire qu'on laisse la situation telle quelle pendant au moins dix ans, tandis qu'on n'est même pas sûr quel sera le projet futur du logement dans dix ans. On sait que les tours ne seront plus là. On sait qu'elles vont être détruites mais comment est-ce qu'elles vont être détruites? Par qui? Est ce qu'elles vont être reconstruites? À quelle hauteur? Etc. C'est toutes des choses que nous ne savons pas. Donc nous avons à ce moment ci deux options, soit rien faire soit quand même continuer avec notre but de créer une place véritablement vivante et sécurisée, ce qu'elle n'a pas vraiment pour le moment, soit de ne rien faire. Et donc nous avons opté pour continuer ce projet d'aménagement de place. Évidemment, dans dix ans, on verra bien quelle sera le résultat de planification par rapport aux nouvelles tours ou nouveaux bâtiments qui vont s'y construire?

Alors la dernière question par rapport à l'aspect financier, je ne sais pas Monsieur Haouari, ce que vous voulez concrètement que je dise, mais donc on parle d'un montant quand même assez considérable, de l'aménagement total de cette place qui va être entre 2,5 millions et 3 millions d'euros, dont une grosse partie est pris en charge par la Région et dont une autre partie est pris en charge par la STIB, donc aussi le niveau régional mais alors l'opérateur transport en commun et une petite partie seulement est à charge de la commune. Donc évidemment, un des points importants de cette convention, c'est qu'on fixe la répartition entre les différents opérateurs, mais on le fait plutôt en déterminant des zones, c'est à dire qu'on détermine la zone que la STIB va prendre à sa charge, même si ce sera le même opérateur,

la même entreprise qui va faire les travaux, c'est la STIB qui va financer. Donc ça veut dire, imaginons qu'il y a un surcoût important à prévoir pour le système de chargement de bus qui soudainement aura explosé pour une raison ou l'autre. C'est la partie STIB et donc c'est la STIB qui va payer le surcoût. C'est comme ça qu'on a procédé. Donc on a réparti en différentes zones, en deux zones, toute la place, ce qui permettra donc d'allouer concrètement les frais par rapport à chacun de cette partie à soit la STIB, soit la commune et donc on déterminera le coût final de chacun des intervenants sur cette base-là. Donc plutôt de déterminer, de dire vous payez autant et nous on paye autant on dit vous payez cette partie-là et nous on paiera cette partie-là. Mais ce sera un seul même entrepreneur, sous la responsabilité de la commune. C'est ce que nous fixons dans cette convention.

M. le Président Achaoui :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Mr l'échevin pour votre réponse. Alors je sais qu'un projet au logement molenbeekois et la SLRB ça prend toujours énormément de temps, mais peut-être qu'il faudrait les interroger, les informer parce que l'argent qui finance la SLRB c'est également la région et qu'ils seront peut-être intéressés de pouvoir faire des économies. Si vous retardez d'un an et qu'eux ils avancent d'un peu plus, vous pourriez peut-être vous retrouver sur le délai. Donc moi je dis toujours que quand on met de la bonne volonté, on peut y arriver. Et pour paraphraser la devise de la Courlande pour ceux qui se souviennent de ce que c'est, sans essayer, aucun succès.

M. l'échevin Van Damme :

Monsieur Eylenbosch, nous avons évidemment fait ça. Donc nous avons essayé. Nous avons discuté avec le directeur. Pas plus tard que lundi, j'ai eu une discussion avec le directeur général de la SLRB, qui a lui-même dit ça prendra au moins dix ans pour avoir terminé ou commencer ce chantier. Et donc ça veut dire que c'est le délai que je vous aie énoncé est très réaliste et ça veut dire que pendant dix ans, ne rien faire sur cette place n'était pas une opportunité pour nous. Et donc nous avons choisi d'intervenir.

M. le Président Achaoui :

Merci monsieur l'échevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

10. Département infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatif à l'entretien, la réfection du revêtement hydrocarboné des voiries, des trottoirs et espaces publics ainsi que la plantation d'arbres sur les voiries et espaces publics de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Fixation et approbation des conditions du marché ainsi que de l'avis de marché - CDC 23.006.

Departement Infrastructuur en stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor werken met betrekking tot het onderhoud, de vernieuwing van de koolwaterstofcoating van de wegen, stoepen en openbare ruimtes alsook de aanplanting van bomen op de wegen en openbare ruimtes van de gemeente van Sint-Jans-Molenbeek - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht evenals van de aankondiging van de opdracht - Bestek 23.006.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Donc vous savez que nous intervenons régulièrement, par exemple pour la rue de Ribaucourt, avec des travaux de voirie. Nous le faisons avec un entrepreneur que nous avons choisi une fois. Nous ne changeons pas pour chaque travaux individuel d'entrepreneur et donc nous lançons ici un marché global pour des travaux sur plusieurs années à réaliser sur plusieurs années. Il est très important que le fait que nous faisons ça ne préjuge en rien du financement. Par exemple, le point suivant concerne le financement de travaux diverses par la région à hauteur de 2 millions d'euros. C'est beaucoup. Mais évidemment, il faut que nous ayons un marché pour pouvoir réaliser ces travaux. Et donc c'est ce que nous prévoyons ici. C'est quelque chose qui revient tous les deux, trois ou quatre ans.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le Président.

Je regardais le plan et en lisant le texte, on parle de réduire les voiries, d'élargir les trottoirs. Ce petit bout de l'avenue Carl Requette est déjà fort étroit. Donc ça veut dire qu'on le mettrait en sens unique si on veut encore agrandir les trottoirs ?

Une deuxième question que je voudrais vous poser quelles essences d'arbres est ce que vous comptez mettre là, dans la mesure où quand les arbres poussent très fort, ça donne beaucoup d'ombre dans les maisons? Et comme c'est un lieu qui est fort habité c'étaient les questions qui me sont venues en lisant votre point. Je vous remercie.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur Eyllenbosch.

M. Eyllenbosch :

Merci monsieur le Président. Les travaux qui sont exécutés actuellement sur l'avenue Carl Requette ont pris énormément de temps. Simultanément, au moment où ces travaux ont commencé, il y a eu des réfections de voirie par système de rustine sur la rue de Korenbeek à cause des ornières créées par les bus. Ces travaux-là, ils ont duré une semaine à peu près,

alors qu'ils ont commencé en même temps. C'était au lendemain de la fin des congés de Pâques qui se sont transformés en congés de printemps. Et donc, moi, ce que je trouve un peu dommage, c'est que l'investissement qui a été fait sur la partie Carl Requette n'était peut-être pas à la hauteur de ce que ça devait être, c'est beaucoup trop. Par contre, les investissements qui ont été faits sur Carl Requette pour moi étaient beaucoup trop haut par rapport aux voiries qui étaient en parfait état. Si vous les comparez à la rue Korenbeek, qui est aujourd'hui un chemin de terre carrossable par les tracteurs, même après les réparations à certains endroits. Et donc je comprends parce que je ne sais pas si Korenbeek est dans le giron régional ? Non, c'est communal, ok. Donc voilà, là vous avez fait là vous avez fait de la rustine alors que c'était là qu'il y avait véritablement des travaux qui devaient être effectués pour remettre la chaussée en état, pour que les bus passent que ça fasse moins de bruit pour embêter les riverains.

Alors je comprends votre sécurité autour de l'école. Ça, il n'y a aucun problème. On verra ce qui va se passer au moment où vous allez rouvrir le trafic. Parce qu'aujourd'hui, je peux vous dire que ce qui va se passer avec les bouchons qui vont être créés sur le Carl Requette pour passer devant l'école le matin, vous allez avoir un trafic supplémentaire qui va descendre Korenbeek, donc une voirie qui est aujourd'hui occupée avec énormément d'habitants, alors que sur ce tronçon-là, il n'y avait pas beaucoup d'habitants. Parce qu'en plus de ça, on longe les blocs d'un côté du bloc de l'écluse et donc on embêtait pas trop de monde par cette circulation-là et vous allez avoir aussi un autre fait qui est déjà visible aujourd'hui, enfin qui était visible jusqu'au moment où le Carrefour Amandier/Requette a été fermé pour les travaux que l'avenue des Amandiers se transforme en une voirie égale au raidillon de Francorchamps, si je peux m'exprimer ainsi, quand je vois les voitures qui passent dessus le matin et donc déjà aujourd'hui aussi, c'est dramatique par rapport au trafic que nous avons avec le nombre de gens qui cherchent à stationner. Puisque j'ai constaté que vous gardiez plus ou moins le nombre de places devant l'école, mais je ne suis pas garanti que ce soit le même partout. Merci.

M. le Président Achaoui :

Merci monsieur Eyllenbosch.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci. Je voulais juste demander par rapport aux arbres est ce qu'il est possible de mettre plusieurs différentes essences dans un même espace, disons une même rue. Parce que prenons le cas de ma rue qui a été faite il y a très très longtemps, j'avais à l'époque demandé de préférence qu'on mette des hautes tiges là où les personnes vivent en appartement depuis le rez-de-chaussée jusqu'au deuxième point, tandis que les maisons bel étage là, on pouvait peut-être se permettre de mettre un petit peu plus d'autres volumes d'arbres. Je vous remercie. C'est quand même précieux les arbres, mais parfois c'est un peu envahissant.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc, chers collègues, vos questions concernent des points précis par rapport à des rues précises. Je vais essayer d'y répondre, mais évidemment, l'objet de ce point ci, c'est de lancer un marché global pour tout l'aménagement de tous les voiries futures. Et donc je n'ai

pas préparé en détail vos questions par rapport à vos rues précises. Je vais essayer quand même d'y répondre. Je vais peut-être commencer avec madame Piquard parce que c'est la question la plus facile. Oui, nous pouvons en théorie prévoir des espèces différentes dans les rues, et c'est en effet beaucoup plus logique de prendre des hautes tiges que des arbres plus volumineux. Cependant, je dois préciser que nous sommes obligés de demander un permis d'urbanisme quand nous faisons un aménagement, et c'est la raison, en fait, qui détermine ce que nous pouvons planter. Et donc souvent, la Région détermine quels genres d'espèces d'arbres on plante ou au moins nous interdit de planter certains ou encourage de planter des autres. Et donc c'est une discussion toujours très hasardeuse d'installer des arbres qui ne sont pas au goût de la région, qui ont des experts. Donc je ne vais pas dire que tous leurs remarques sont insensées. Par contre, ce n'est pas comme si nous faisons ce que nous voulons.

Deuxième question, Monsieur Eylenbosch, votre question par rapport à la rue Korenbeek. Je pense que la rue Korenbeek a été entièrement refaite il y a dix, quinze ans seulement et je pense que le fond de coffre a été refait entièrement aussi. Donc là je pense qu'il y a une vraie fondation correcte. Par contre, il y a évidemment des bus qui passent et ça fait qu'il y a une usure beaucoup plus vite et il y a des différents niveaux qui interviennent beaucoup plus vite. Donc je pense que c'est peut-être possible qu'à un certain moment on va devoir refaire plus vite que prévu, parce que normalement c'est tous les 30 ou 40 ans qu'on refait une rue, qu'on va devoir refaire la rue Korenbeek entièrement. On ne l'a pas encore programmé pour le moment et on essaye de la réparer si besoin. C'est ce qu'on a fait il y a quelques semaines. Mais donc ce n'est pas le même genre de travaux de ce qu'on est en train de faire avenue Carl Requette où on refait le fond de coffre, où on refait la fondation. Et donc évidemment, ce sont des travaux beaucoup plus lourds qui prennent beaucoup plus de temps. Et on a aussi installé un nouveau casse vitesse, ce qui est aussi un travail qui commande beaucoup plus de travail et qui dure donc plus longtemps malheureusement.

Maintenant, pour répondre à vous et à madame Evraud, nous n'allons pas changer la circulation dans la rue. Le sens actuel reste de vigueur. Le nombre de places de stationnement reste le même. On va planter quelques arbres en plus dans le tronçon le plus large et donc verduriser un peu plus la rue et le tronçon large. Il est vraiment très large donc on va un peu réduire la largeur, mettre des cases vitesse pour faire en sorte que les excès de vitesse qui se pratiquent sur ce tronçon large soient limités. Et nous allons aussi, et ça c'est peut-être la raison pour laquelle vous interpellez, dans un an ou dans plusieurs mois, enfin dans un an, refaire le tronçon de l'avenue Carl Requette qui se trouve au-delà du rond-point. Là, il s'agira uniquement de refaire les trottoirs qui sont en très mauvais état. Donc évidemment, quand on met l'avenue Carl Requette dans cette liste ci, ce n'est pas par rapport aux travaux qui sont en cours, qui vont jusqu'au rond-point, mais pas au-delà. Mais l'année prochaine, on va faire l'au-delà, les trottoirs qui sont en très mauvais état. Voilà, j'ai essayé de répondre à toutes vos questions.

M. le Président Achaoui:

Merci beaucoup. Je pense que les éléments de réponse sont assez complets.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Juste une toute petite remarque si les trottoirs de Carl Requette sont abîmés, c'est entre autres, parce que ça je les vois de chez moi, c'est que les trottoirs sont tellement larges que les camions ne savent pas passer pour entrer dans la rue. Donc ils passent entrée de garage et roulent sur le trottoir pour aller dans la rue. Et bon, il fallait peut-être penser à dessiner les oreilles en les raccourcissant un petit peu.

M. le Président Achaoui:

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Les travaux qui sont en cours aujourd'hui sur Carl Requette vont être prolongées jusqu'au rondpoint, c'est ça que vous avez dit? Simplement pour rétrécir la chaussée et élargir les trottoirs avec pistes cyclables, etc. et planter quelques arbres.

M. le Président Achaoui:

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

11. Département Infrastructures et Développement Urbain - Subside octroyé par la Région de Bruxelles-Capitale - Travaux d'infrastructures pour l'amélioration de la sécurité routière - Convention.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Subsidie toegekend door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Infrastructuurwerken om de verkeersveiligheid te verhogen - Overeenkomst.

M. le Président Achaoui :

Ce point concerne un subside octroyé par la Région aux travaux d'infrastructures pour l'amélioration de la sécurité routière. Je vais me permettre de de présenter ce point.

En fait, la commune a demandé et obtenu un subside d'un montant de deux millions d'euros

M. l'échevin Van Damme :

Non, non ça c'est mon point !

M. le Président :

Ah c'est ton point.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme pour présenter le point.

M. l'échevin Van Damme :

Voilà, je pense que c'est un point dont je suis vraiment très fière parce et c'est pour ça que j'ai insisté de le présenter, parce que c'est un point qui concerne 2 millions d'euros que nous recevons de la région pour faire des aménagements de sécurité routière. Je pense que ça, c'est vraiment une priorité dans notre commune, c'est d'améliorer la sécurité routière. Et donc je vais quand même brièvement parcourir les différents projets qui sont concernés, parce que c'est vraiment quelque chose pour laquelle on se bat tous les ans et cette fois ci, ça a été particulièrement fructueux et donc ce sont en effet des projets que le service des Travaux

publics a élaborés en collaboration avec les services Mobilité de mon collègue Achaoui. Mais comme c'est mon service qui a introduit le dossier, je m'octroie le droit de vous le présenter.

Donc il s'agit de beaucoup de croisements de rues pour lesquels on va placer des oreilles de trottoir, mais aussi des casse vitesse, mais alors des plateaux plutôt qui vont limiter la vitesse, notamment au croisement de la rue Mommaerts et la rue du Jardinier qui est un passage très fréquenté et tout près de la maison des cultures, donc beaucoup de piétons qui y passent. C'est très important de ralentir le trafic là. Alors un autre endroit très fréquenté et très important, c'est le croisement de la rue Jennart avec le boulevard Léopold II. C'est aussi un endroit où nous allons sécuriser les traversées et réduire la vitesse. L'Avenue Carl Requette et Joseph Lemaire, Madame Evraud, j'en parlais tantôt, c'est le petit tronçon, on va dire, entre le rondpoint et le Joseph Lemaire où les trottoirs sont en très très mauvais état. Les dalles sont totalement désolidarisées. Il y a aussi des traversées qui ne sont pas du tout sécurisées ou les PMR ne sont pas en sécurité non plus. Tandis qu'on vient d'ouvrir avec le CPAS la maison Lemaire au coin. Donc je crois que c'est un endroit très important aussi. On a le croisement de la rue des Béguines et de la rue Henry Nogent en face de la bibliothèque francophone où il y a aussi une traversée pour piétons mais elle n'est pas sécurisée pour le moment et il y a eu un accident récemment à cet endroit-là avec un petit qui s'est fait renverser, heureusement sans suite trop grave. Mais donc on va aussi sécuriser ce carrefour-là. On a la rue Charles Malice, là où se trouve l'antenne de la population en face du RWDM, où les trottoirs sont en très mauvais état eux aussi. Et donc on va les sécuriser, on va les remplacer pour une grosse partie et on va ajouter des passages pour piétons. Et on a le croisement de la rue de Dilbeek et la rue de la Laiterie, un carrefour assez chaotique où il y a quand même beaucoup de trafic de transit qui passe dans la rue de la Laiterie, surtout le soir, et où on va aussi sécuriser les traversées pour piétons et réduire la taille du carrefour qui est très grand.

Alors un projet pour lequel je salue la collaboration avec mon collègue Abdellah Achaoui, c'est l'entrée de la de la rue de la Semence, entrée de l'école de Knipoog où on va installer un abord d'école, une sécurisation d'abord d'école. C'est son service qui a travaillé là-dessus aussi. Et donc je pense que ça, c'est une très bonne collaboration qui va permettre à ce cul de sac un peu chaotique de faire demi-tour aux voitures. Donc, on va créer un mini rondpoint, là, qui permettra aux voitures de faire un demi-tour au lieu d'être bloqué dans un cul de sac et donc par cela sécuriser l'abord de l'école. Et alors finalement, la rue des Campanules, où on va aussi, euh, sécuriser et améliorer la sécurité pour les piétons à cet endroit-là.

Donc ce sont des travaux assez, considérant qu'on va faire dans le printemps de l'année prochaine et ce sont tous des travaux subventionnés dans le cadre de la sécurité routière. Et je dis une troisième fois, c'est grâce à une bonne collaboration entre les travaux publics et la mobilité.

M. le Président Achaoui :

Voilà, vous avez tous entendu, grâce à l'ingéniosité de Monsieur l'échevin des travaux, toutes nos revendications en termes de mobilité et de sécurité routière ont été réalisées. Merci Jeff, Merci pour tout.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les explications. Je ne veux pas nécessairement parler que pour ma rue, mais je voulais un peu parler de ma rue aussi où il y a eu quand même plusieurs remarques de voisins et de voisines qui disent qu'il y a un problème d'excès de vitesse sur l'ensemble de la rue, pas Jennart mais Houzeau de Lehaie et que les dos d'ânes qui sont censés de ralentir

en fait, ne font pas le boulot du tout. Voilà, je ne sais pas ce que les voisins devraient faire s'ils voudraient une intervention de la commune? Quelles sont les possibilités? Je vois qu'il y a des choses qui sont faisables pour sécuriser certains endroits. Qu'est-ce que vous proposez? Je m'imagine que tout le budget est déjà budgétisé de ces 2 millions. Sinon, voilà une proposition extra.

M. le Président Achaoui :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Donc première chose pour les ralentisseurs qui sont placés, je sais que certains personnes les trouvent trop haut, d'autres les trouvent trop bas. En fait, il y a des règles très strictes par rapport à la hauteur de ces cases vitesse et donc nous devons respecter une hauteur réglementaire. Maintenant, il se peut que pour des raisons indépendamment de notre volonté, il y a un affaissement ou qu'il y a quelque chose qui s'est détaché et donc, j'invite les gens dont vous parlez, ou peut-être vous-même, de nous envoyer un mail pour qu'on puisse vérifier l'état de ces coussins berlinois, de ces casse vitesse qui sont installées pour voir si on peut les améliorer.

Évidemment, le fait que nous faisons des travaux assez lourds, assez importants sur tous ces carrefours que je viens de vous évoquer n'évite pas que nous puissions intervenir nous-mêmes à court terme pour des travaux moins impactant et donc ce n'est pas nécessaire d'attendre un nouvel appel à projet de la région pour attaquer des problèmes comme vous venez d'évoquer. Donc je vous invite ou j'invite vos voisins à nous envoyer un petit mail là-dessus et on essaiera d'analyser la situation.

M. le Président Achaoui:

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

12. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale articles 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Dienst Gemeentelijke Eigendommen - Artikel 236, alinea 2 Nieuwe Gemeentewet – Overheidsopdrachten – Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

C'est le mode de financement pour l'isolation de la toiture de l'école communale numéro treize. Je suppose qu'il n'y aura pas de problème.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

J'avais vu un point location de caméra. Est-ce que c'est bien sur ce point? Est-ce que ça a changé?

M. le Président Achaoui :

Non c'est plus tard. Ici, c'est la toiture.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

13. Propriétés communales – rue du Comte de Flandre, 47 - Location du rez-de-chaussée droit – Bail commercial.

Gemeentelijke eigendommen –Graaf van Vlaanderenstraat 47 – Huur van het gelijkvloers recht - handelshuurovereenkomst

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc comme vous savez, nous ne sommes pas seulement propriétaires de beaucoup de logements communaux et d'infrastructures comme des crèches et des écoles, mais nous avons aussi certains, pas beaucoup, biens commerciaux comme celui de la rue Comte de Flandre 47 qui est vide depuis un petit temps. Nous avons lancé un appel à candidatures ouvert que vous avez peut-être vu passer sur les réseaux sociaux ou sur le site de la commune. Et ensemble, avec mon collègue Ahmed Gjanaj, nous avons analysé toutes les candidatures d'un point de vue solvabilité, d'un point de vue business plan, à ce qu'il tienne la route d'un point de vue. Est-ce que c'est complémentaire avec évidemment le tissu commercial qui est sur place? Et donc finalement, nous avons retenu le candidat que nous vous proposons aujourd'hui de prendre un contrat de bail, un contrat de bail pour location commerciale. Et donc c'est un rez-de-chaussée où une organisation va s'installer pour vendre des produits laitiers et du miel et des produits locaux.

M. le Président Achaoui:

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, monsieur le président. Monsieur l'échevin, j'aimerais savoir il y a eu combien de candidats et est-ce que les candidats qui n'ont pas été retenus ont reçu un courrier de rang indiquant que c'est le cas où est ce qu'ils vont recevoir ce courrier? Et bien sûr, en justifiant, je rappelle qu'il s'agit d'une décision administrative qui doit être justifiée. Je rappelle les dispositions de la loi de nonante et un sur la justification des actes administratifs. Merci.

M. le Président Achaoui :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Van Damme.

M. l'échevin Van Dame :

Je ne sais pas vous répondre sur le nombre de candidats, mais nous avons reçu d'autres candidatures en effet. Par contre, cette candidature ci était nettement plus claire et mieux motivée et plus étoffée que les autres, donc il n'y avait pas vraiment photo. Évidemment, les candidats qui ne sont pas retenus vont être informés, comme nous le faisons toujours au moment que vous avez validé la convention.

M. le Président Achaoui :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

14. Cellule Habitat – Protocole de Collaboration entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, le Centre public d'Action sociale et la Zone de Police de Bruxelles-Ouest, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres – Bilan 2022

Habitat Cel - Samenwerkingsprotocol tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek, het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn en de Politiezone Brussel-West, in het kader van de strijd tegen de huisjesmelkers en de ongezonde woningen - Balans 2022.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Merci, madame la Présidente. Comme d'habitude, comme chaque année, nous vous soumettons le bilan du protocole marchands de sommeil. C'est comme ça qu'on l'appelle. Je dirai quelques chiffres seulement. Vingt-cinq situations ont été transmises à la cellule Habitat en 2022, huit par le service de police, cinq par le CPAS, douze par la commune, trente-huit situations transmises en 2022 et les années antérieures ont été clôturées, trois ont fait l'objet d'une abrogation et dix-sept sont toujours en cours de traitement ou d'investigation. Voilà.

*Le Conseil prend acte.
De Raad neemt akte.*

15. Sport - Occupation des infrastructures sportives communales - Règlement d'octroi de créneaux horaires et ses annexes (annexe A : Fiche signalétique et Annexe B : Grille de tarification) - Règlement d'ordre intérieur - Approbation.
Sport - Gebruik van gemeentelijke sportinfrastructuur - Regels voor toekenning van tijdslots en bijlagen (bijlage A: Identificatieblad en bijlage B: Tarieftabel) - Huishoudelijk reglement - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur l'échevin Azaoum.

M. l'échevin Azaoum :

Merci, madame la Présidente. C'est donc un point de règlement qui vous avait déjà été présenté, mais que nous avons retiré suite aux questions et remarques pertinentes de certains conseillers communaux. Nous avons donc retiré le texte pour pouvoir le retravailler et répondre en particulier notamment aux nombreuses questions des conseillers. Vous avez donc un texte qui a été, comme je vous l'ai dit, retravaillé et également relu par le service juridique. Dans les gros changements qu'on peut voir entre les deux versions c'est notamment la remarque sur le RGPD, donc des données à caractère privé qui avaient été demandées. Cette fois ci toute cette partie-là a été complètement effacée. On continue sur nos coefficients. On parlait de 50 % de Molenbeekois par club sportif.

Mais cette fois-ci, on s'appuiera sur deux coefficients et pas de données privées, de manière à respecter entièrement la vie privée de l'ensemble des affiliés des divers clubs. On a également ajouté un certain nombre de modifications. Il y avait une remarque notamment de madame Dekens à propos de la date à laquelle il fallait donc rentrer les demandes de créneaux. Cela a été corrigé. Et enfin, nous avons également corrigé la période, en particulier pour les clubs de foot, ceux qui utilisent l'espace externe. Il redémarre assez régulièrement au mois d'août. On avait un règlement qui s'arrêtait, qui s'arrêtait au mois de juin. Mais donc, cette fois ci, on a pris en compte également cette période du mois d'août que nous avons rajouté dans la période académique et non pas juste la période de vacances. Voilà un petit peu les grandes modifications quant aux règlements, aux éléments de critères. Mais comme vous avez pu le voir, c'est toujours la date de chronologie de la demande, mais également les coefficients et en particulier les coefficients du nombre de Molenbeekois dans les divers clubs qui utilisent nos infrastructures. Voilà, en bref.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur l'échevin. Alors, chers conseillers, vous avez l'occasion de lire le nouveau règlement. Est-ce qu'il vous convient? Bien, j'ai l'impression que oui. Est-ce que je peux avoir l'unanimité sur ce point?

*Le Conseil approuve le point.
38 votants : 38 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
38 stemmers : 38 positieve stemmen.*

*Hind Addi entre en séance / treedt in zitting.
Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting.
Jef Van Damme quitte la séance / verlaat de zitting.
Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Dirk De Block quitte la séance / verlaat de zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.
Joke Vandembemt quitte la séance / verlaat de zitting.*

Mme la Présidente :

Ah mais Monsieur l'échevin, je vous félicite.

M. l'échevin Azaoum :

Je remercie surtout les conseillers qui ont alimenté le débat et qui nous ont permis de mettre le doigt sur un certain nombre de choses à modifier. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Et moi, je voudrais aussi remercier notre service des sports parce que le travail est quand même conséquent.

16. Finances - Budget communal ordinaire 2022 - Modifications budgétaires de clôture (99) de l'exercice 2022.

Financiën - Gemeentelijke gewone begroting 2022 - Begrotingswijziging (99) betreffende de afsluiting van het dienstjaar 2022.

Mme la Présidente :

Alors, eh bien, on vient à deux points importants, très importants, sans doute les plus importants ce soir, le 16 et le 17, puisque le seize, c'est la modification budgétaire de clôture et le 17 les comptes annuels de l'exercice. Formellement, il s'agira de voter les deux. Mais bien sûr, les deux sont liés. Et je propose que l'échevin des Finances puisse nous faire sa présentation.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Très bien. Voilà. Bonsoir. Alors comme aussi c'est traditionnel, d'abord le compte, c'est traditionnel de le présenter, mais aussi j'en profite toujours pour faire des remerciements. Donc tout d'abord, je tiens à remercier madame Els Mauclet pour la présentation des comptes de ce lundi soir, ainsi que les conseillers présents et les échevines présentes. Il y avait que des échevines. De plus, je remercie chaleureusement Els Mauclet, toujours et son équipe pour la clôture du compte 2022, mais aussi pour les nombreuses et différentes tâches quotidiennes et des journées souvent longues et chargées. Évidemment, je tiens aussi à remercier tous les autres intervenants comme madame Nathalie Vandeput et son équipe, ainsi que Marijke Aelbrecht qui, dans des circonstances difficiles, travaille énormément et est toujours très professionnelle. Lors du comité d'accompagnement où les inspecteurs commentent nos comptes et les valident, ils nous confirment que là où nous rencontrons quelques difficultés, les autres communes ont les mêmes problèmes et il souligne le bon travail des équipes des finances et la qualité des rapports qu'ils reçoivent pour donner suite à leurs nombreuses questions. Et madame Mauclet est dans la salle et elle peut vous dire que l'Inspecteur ne l'épargne pas.

Quelques chiffres. Tout d'abord, il faut savoir que c'est une citation. Une photo des comptes au 31 décembre 2022. Le résultat budgétaire à l'exercice propre pour 2022 est de - 5.720.137 €. Et le résultat du compte à l'exercice propre 2022 est de 2.924-384 €. Ce qui est aussi important, c'est l'exercice cumulé car c'est là où on fait les reports sur le budget ou sur le compte. Là, nous avons un résultat. Le résultat est de - 671.268 € et ceci est reporté au budget. Et pour l'exercice du compte cumulé, nous avons plus 3.480.162 et il est donc reporté au compte. N'oublions pas que ces chiffres, c'est par rapport quand même à un budget qui tourne autour des 220 millions. Alors Madame Mauclet a eu l'occasion de vous parler de pas mal de choses lundi, je reprends quelques informations. Les causes principales du dépassement sont des recettes de prestations en moins que prévu, ce qui concerne Parking

Bruxelles pour 1 million, le précompte immobilier pour 3 millions et une dépense non attendue pour la cotisation de responsabilisation dans le cadre du système des pensions.

En ce qui concerne les droits constatés, il faut savoir que le précompte immobilier avant 2018, le DC était le montant perçu et il ne restait donc pas de DC ouvert. Depuis la reprise de la gestion du précompte immobilier par la Région Bruxelles Fiscalité, la réglementation comptable nous oblige à enregistrer le droit constaté communiqué par Bruxelles Fiscalité. Mais le perçu n'est pas à la hauteur du droit constaté et donc il nous reste un DC ouvert non négligeable, non négligeable. Comment réduire le montant total des droits constatés ouverts puisqu'il est vrai que ça peut être des dettes potentielles? Évidemment, il faut prévoir des DC précis et ça, je sais qu'on m'a fait la leçon lundi et donc je n'ai pas besoin de leçons. L'article cinq du règlement général de la comptabilité communale, le budget doit comprendre l'estimation la plus précise possible de toutes les recettes et dépenses susceptibles d'être effectuées au cours de l'exercice. On parle bien des crédits budgétaires, toujours une possibilité pour les droits constatés ouverts. C'est évidemment la mise en non-valeur. En prenant en compte les comptes 2018 à 2022, les irrécouvrables, les non-valeurs montent à 11.169.730 €, dont 2.322.000 pour cette année, pour l'année 2022. Et on peut constater que les montants annuel 2018, 2019, 2021 restent dans la moyenne de 2015 - 2016 avec une augmentation pour 2022, et un chiffre assez élevé pour 2020. Nous avons aussi évidemment un compte de provisions pour risques et charges. Et là, nous avons une obligation pour le précompte immobilier de l'alimenter où là, actuellement, nous avons quand même 7,5 millions en provision. Il faut aussi savoir qu'en période conjoncturelle difficile, les rentrées sont difficiles, sont difficiles aussi. Encore une constatation, les droits constatés ouverts de l'année de clôture diminuent évidemment assez rapidement. Exemple à la clôture du compte 2021, le droit constaté sur l'année 2021 était de 31.614.000. Nous voyons que les droits constatés à la clôture de 2022 pour l'année 2021 sont maintenant à 12.619.000. Évidemment, il y a aussi le problème. Donc tous ces droits non constatés qui ne sont pas payés ou payés en retard, ça nous provoque un besoin en trésorerie. Et malheureusement, les comptes, les taux d'intérêts ont augmenté. Donc maintenant nous avons. Nous payons maintenant des intérêts. Et il faut dire qu'il n'y a pas si longtemps, même l'année passée, on nous nous recevions même des sous quand on empruntait de l'argent. Maintenant c'est nous qui devons payer et donc c'est bien l'Euribor, mais avec une marge plus 0,30 %.

Je clôture en précisant ceci. Certes, ce serait plus agréable d'annoncer un compte en équilibre et une source de financement inépuisable, mais il suffit de regarder alentour de soi, d'écouter les médias ou de lire les vraies informations, pas les fake news, pour savoir que l'état des finances de tous les établissements publics sont en difficulté. Je pense aussi que nous sommes tous d'accord pour dire qu'à l'heure actuelle, la conjoncture économique est mauvaise. Et évidemment, ce sont toujours les pauvres et donc les communes avec un profil comme Molenbeek chômage élevé, nombre de RIS élevé qui doivent compter, recompter et maximiser chaque euro. Je voulais savoir aussi que 11 communes sur 19 ont demandé à être sous tutelle et celles qui ne le sont pas, c'est pas pour ça qu'elles vont nécessairement très bien. Molenbeek s'en sort bien avec des efforts de tous. Nous continuons à analyser les mesures que nous pourrions prendre pour garder une trajectoire budgétaire viable. Je ne vais pas faire non plus un excès d'optimisme parce que nous savons que nous allons avoir les comptes et le budget de la police du CPAS. Donc, on doit être prudent. Mais nous avons un groupe de travail dans la commune qui analyse tout ceci. Merci pour votre attention et je suis à votre écoute.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Van Leeckwyck. Alors j'ai déjà un conseiller qui s'est inscrit Mr Haouari. Les autres, c'est le moment et sinon ce sera terminé. Oui, Monsieur Haouari, allez-y.

M. Haouari :

Merci, madame la Présidente. Je me suis inscrit, effectivement, mais j'ai hésité avant de m'inscrire parce que je me demande quel est l'intérêt encore d'intervenir dans les aspects financiers de la commune. On voit bien, et c'est plus un secret aujourd'hui. Et Monsieur l'échevin s'est attelé longuement sur les droits constatés non perçus. Donc c'est important effectivement de s'atteler, mais ce ne sont que des problèmes de trésorerie. Le plus important pour moi, et ce qu'il faut retenir, c'est que c'est le déficit de 5.700.000 à l'exercice propre. Ça veut dire tout simplement que c'est la mort financière de la commune. C'est vraiment une annonce de la mort financière de la commune. On vote même plus un compte, on vote vraiment, une situation que la commune ne pourra pas rattraper, en tous les cas même pas dans les années futures. Il faudra de longues années, éventuellement avec un travail acharné et un travail beaucoup plus profond que ce qui se fait aujourd'hui pour rattraper cela. Alors 5.700.000 de déficit à l'exercice propre, ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'il y a eu un budget avec des dépenses et des recettes et que le décalage au niveau des dépenses, donc des dépenses éventuellement plus importantes que ce qui était prévu et le décalage au niveau des recettes, c'est à dire que des recettes moins importantes qui ont été prévues font qu'il y a un résultat négatif de 5.000.700. Donc, j'ai rappelé, j'ai rappelé lors de la section réunie que certains crédits budgétaires étaient surestimés. Donc je prends l'exemple des sacs où là la surestimation était de 100 %, des crédits de dépenses sont sous-estimés aussi. Je prends l'exemple que j'ai rappelé le mois dernier lors de la modification budgétaire numéro un, où les intérêts débiteurs des comptes étaient de 10.000 € alors qu'on les a fait passer en modification budgétaire à 420.000 €, donc une évolution de 4.100 % alors que les taux d'intérêt ont peut être doublé mais n'ont certainement pas évolué de 4.100 %. Je me demande aussi par rapport à certaines dépenses, les frais de fonctionnement alors que tout le monde se plaint. Donc il manque du matériel et je ne veux pas rappeler tous les services. Bon, il y a eu, on me dit-on, il y a eu une action syndicale ce matin, des syndicats au niveau de l'école quinze, je pense, par rapport à des ventilateurs, vu la chaleur qui fait dans les classes et donc je ne vais pas trop parler de ça parce que je pense qu'il y a une interpellation d'un collègue, Monsieur Vancauwenberge, par rapport à ça, mais n'empêche qu'il est important de le rappeler, on laisse 1 million de frais de fonctionnement qu'on prévoit mais qu'on ne veut pas dépenser alors qu'il n'y a pas de ventilateur vu de la chaleur dans les écoles et pire que ça, les services. Et encore, ces derniers jours, avec cette chaleur, on a croisé plusieurs personnes qui se plaignent de l'absence d'eau. Un élément vital avec cette chaleur, c'est fondamental. Dans les écoles aussi, il n'y a pas d'eau fraîche. Je rappelle aussi, j'ai été interpellé en entrant dans ce conseil communal par les travailleurs de l'ASBL Move qui demandent un réajustement de leur salaire et ils ne demandent pas des choses extraordinaires. Ils demandent juste qu'ils soient ajustés sur les salaires communaux. On leur refuse. Et ce qui me choque le plus, c'est que les travailleurs de Move n'ont même pas droit à des chèques repas alors que tous les organismes qui dépendent de la commune dont je fais référence à la commune, les travailleurs de la commune, aux travailleurs du CPAS, aux travailleurs du Logement molenbeekois ont des chèques repas. Je me demande pourquoi les travailleurs de MOVE sont discriminés de cette manière et n'ont pas droit à ces chèques. Je rappelle que ce n'est pas la mer à boire et ils le notent ici dans leur document revendicatif, c'est 60 € plus ou moins par travailleur si le mois est presté entièrement, vraiment pour ça, la commune ne veut pas faire le moindre effort alors qu'elle se permet de laisser de côté 1 million de frais de fonctionnement prévus au budget. On ne veut pas dépenser, on met tout le monde et tous les services en difficulté par rapport à un tas de choses. J'ai rappelé lors du dernier conseil communal ce qui se passe au niveau de la propriété publique par rapport à ces petits achats qui ne se font pas. Par rapport au niveau des écoles, c'est la même chose.

Donc voilà. Alors ma question, le résultat est là. La commune aujourd'hui, vous l'enterrez, vous l'enterrez d'un point de vue financier, la commune, c'est l'enterrement. Elle était à genoux l'année passée et maintenant elle est complètement enterrée. Donc mes inquiétudes sont énormes. D'autant plus que, au budget, vous avez prévu 17 millions

d'augmentation de la fiscalité locale. Or, vous n'arrivez à dégager qu'un à un boni de 6.000 €. Je me demande ce que vous allez faire pour les exercices suivants. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Alors, madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la Présidente. Bah, écoutez, moi, je voudrais remercier le personnel qui est venu nous présenter les comptes lundi, c'était bien présenté, c'était très clair et, malheureusement, la situation est difficile. Je suis d'accord avec mon collègue, mais je pense qu'ils ont fait du bon boulot et je pense que monsieur l'échevin a aussi beaucoup travaillé. On est témoin, il a des cheveux blancs maintenant d'ailleurs. Euh. Et non, je peux comprendre qu'on soit inquiet. Je peux comprendre qu'on dénonce des choses, mais par exemple, on était au conseil de police hier. Bien, la commune va devoir aller à la poche pour plus de 800.000 € de nouveau. Il y a eu quinze engagements de policiers pour compenser le manque du plan Canal. C'est à savoir. Donc voilà, il y a des dépenses en plus. Je suis désolée de devoir le reconnaître aussi. Et on parlait de Vivaqua tout à l'heure. Je crois que si les communes devaient rembourser tout ce qu'on elles sont censées devoir à Vivaqua, on serait vraiment en faillite. Donc la situation est grave. Je veux vous remercier, mais merci à vous.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. M. Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui. Merci, Madame la Présidente. Monsieur l'échevin, je pense que vous ne vendez des rêves au budget. Vous nous vendez des rêves parce que vous surestimez les recettes, vous avez des recettes sur budgétisée, vous avez des estimations qui sont à côté de la plaque, des dépenses en personnel enseignant qui sont également sous budgétisées, des écarts aussi entre les dépenses et les recettes, des paiements, en tout cas, il y a eu dans le rapport que nous a été remis, un paiement d'un surcoût sur le faible taux de réalisation des investissements. Il y a aussi, il y a eu aussi des prélèvements qui ne sont pas suffisamment budgétisés. Voilà, donc vous nous présentez des chiffres au budget qui vous arrangent, mais qui ne sont pas réellement des chiffres réels qui correspondent à la situation réelle. Je me demande, ce compte qui est en déséquilibre, c'est vraiment une preuve, une preuve en tout cas de votre volonté de noyer le poisson. Donc je me demande comment vous comptez remédier à cette différence et à cet écart entre ce que vous nous avez présenté au budget et à ce qu'on constate maintenant au compte.

Par ailleurs aussi, j'ai une question par rapport en tous cas aux droits constatés quel est votre plan d'action pour récupérer tous ces droits? Et là je m'adresse à chaque échevin, je m'adresse à tous les échevins parce qu'il y a eu presque des droits constatés dans tous les domaines. Au sport par exemple, on parle de 500.000 € alors qu'il y a eu plusieurs organismes qui n'ont pas payé ces droits, en tout cas qui n'ont pas payé ce qui est dû à la commune. Donc, comment chaque échevin, quel est le plan d'action de chaque échevin pour récupérer ces droits constatés? Il y a eu, il y a eu des loyers et des subsides, etc. Il y a eu des taxes communales aussi. Donc comment comptez-vous vous y prendre pour récupérer ces droits constatés? Voilà donc deux points et deux questions. Donc deux questions sur lesquelles je souhaite avoir votre retour. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, Madame la Présidente. Merci aux services de la commune pour l'excellente présentation de ce lundi. Merci, madame la Receveuse communale. Alors on constate effectivement que le compte 2022 est en négatif, mais ce qu'il faut regarder, c'est plutôt le résultat comptable cumulé et qui lui est au positif. N'oublions pas, chers collègues, qu'on sort d'une année d'inflation exceptionnelle où cela a entraîné une augmentation de la masse salariale de la commune, mais pas que. Les dépenses de personnel à charge de la commune représentent 39,21 % de la dépense ordinaire totale. La dotation vers le CPAS a augmenté la dotation envers la zone de police également, ainsi que vers d'autres A.S.B.L comme Move. On est dans une situation assez historique. Il faut dire la vérité et puis il faut proposer d'autres choses. Moi, j'avais proposé qu'on puisse refinancer les communes avec une attention, une attention particulière pour les communes pauvres et dans les communes pauvres, il faut distinguer certaines communes. C'est à dire qu'il y a des communes qui ont beaucoup de dépenses, mais ils ont aussi beaucoup de recettes. Par exemple Saint-Josse. Et puis il y a des communes comme la nôtre, qui a beaucoup de dépenses, mais moins de recettes. Et là, il faut peut-être revoir ce refinancement au niveau de l'État fédéral et il faut peut-être proposer autre chose, un mécanisme de solidarité en temps de crise par exemple, qu'avec la période Covid, où encore avec une inflation exceptionnelle. Et effectivement, dans le compte, dans ce qui nous a été présenté, on voit, on observe que certains droits constatés à percevoir ne sont toujours pas perçus, en particulier par rapport à Parking Brussels. Et donc peut-être revoir les termes de la convention avec cet organisme public. Certains montants sont peut-être surestimés et donc à vérifier. Enfin voilà, merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci, M. Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la Présidente. Euh, vous me priez de m'excuser, mais je n'étais pas présent à la section réunie. Je m'en suis excusé auprès de l'échevin. Il en connaît les raisons et donc je n'ai pas pu suivre la présentation qui a été faite. Néanmoins, par rapport à la situation communale et le déficit à l'exercice propre, comme Monsieur Haouari l'a précisé, ça met la commune dans une très grosse difficulté. Pourquoi? Parce que ça signifie que votre budget actuel ne tiendra pas la route. On le sait déjà. J'avais attiré l'attention de tout le monde sur ce qu'on appelle les droits constatés. Mais pour que les gens le comprennent bien, ce sont les sommes qui n'ont pas été perçues par la commune dans le cadre de différents exercices, entre autres effectivement, des taxes, des amendes, des queues de subsides, etc. Et pour lesquels il y a très peu de chances que nous allons en récupérer, d'ailleurs. Vous le savez, nous avons déjà eu des décisions de justice auxquelles nous avons dû acquiescer et sur lesquelles nous avons perdu de l'argent. Et il y en a d'autres qui se profilent encore. Je ne vais pas revenir sur tous ces éléments. Et donc moi, aujourd'hui, il y a un point qui m'interpelle quand vous faites référence que dans ce déficit, vous avez entre autres un imprévu supplémentaire qui est arrivé sous le coup des pensions. Euh ben non, ce n'est pas un imprévu, c'est quelque chose que vous n'avez pas prévu parce que vous n'avez pas fait le nécessaire que pour avoir la totalité des informations vous permettant de faire les calculs corrects. Parce que ce n'est pas quelque chose qui tombe comme ça du ciel en plus de ça, moi je constate autre chose et ça c'est une remarque un peu générale sur la région, puisqu'on fait allusion, j'entends M. Boufraquech qui dit, mais puisque nous n'avons pas suffisamment de rentrées, essayons d'aller voir dans les assiettes des autres pour essayer d'arriver à manger à notre faim. Moi, je constate que quand

vous êtes un ménage bien, vous êtes obligés de vivre avec l'argent qui rentre dans votre ménage et vous ne savez pas aller prendre l'argent dans le ménage de celui d'à côté. Et donc sinon, vous avez les huissiers si vous ne payez pas. Et donc dans ce cadre-là, je crois que les solutions, elles ne sont pas à l'extérieur de la commune mais à l'intérieur de la commune. Et il va falloir trouver les moyens de faire et comme cela se fait dans un ménage. Mais il va falloir faire de très très grosses économies. Cela veut peut-être dire qu'à un moment donné, il va falloir réduire la voilure et diminuer la quantité de personnel. Parce que visiblement, quand j'entends les charges supplémentaires que nous avons sur les pensions, le personnel nous coûte cher et que c'est probablement cet endroit là où vous allez et où on va pouvoir faire des économies. Et puis, je voudrais quand même attirer l'attention aussi, et monsieur Boufraquech en a également parlé par rapport au coût de la vie qui a augmenté, mais donc indirectement l'indexation des salaires, ça, aujourd'hui, on constate une chose, c'est que quand on est dans le système des fonctionnaires, l'indexation se fait d'une façon régulière, en cours d'année. Et donc vous avez eu des augmentations d'indexe qui se sont faites l'année passée et qui ont dû être absorbées sur les comptes de 2022. Alors que quand vous êtes dans un système privé, l'indexation, elle se fait principalement au 1^{er} janvier de l'année qui suit et donc elle n'a pas d'impact sur l'année où vous avez effectivement cette augmentation de salaire. On va me dire oui, mais ça permet à ce moment-là d'aider les personnes qui sont en difficulté, de pouvoir avoir l'indexation immédiatement. Mais cela montre les limites du système également parce que ça veut dire que ces montants-là, à partir du moment où c'est quelque chose qui est imprévu, vous avez insisté sur ce point-là, monsieur Boufraquech. Donc, c'est très bien. Quand on se trouve dans cette situation-là, on n'a pas la possibilité de réagir. Le budget, il est fait et on se prend le déficit dans le compte. Et donc ça, c'est peut-être quelque chose à laquelle l'État fédéral ou la Région va devoir penser pour éventuellement changer ce système-là de telle façon que les indexations puissent être budgétées dans un nouveau budget et que quand vous faites le nouveau budget, vous avez la possibilité à ce moment-là de prendre les bonnes décisions par rapport aux investissements que vous pouvez faire et par rapport aux investissements que vous ne pourrez pas faire. Et ça, c'est quelque chose d'important. Alors, monsieur l'échevin, je vous félicite pour votre travail parce qu'il ne doit pas être facile. Et je sais très bien, ce n'est pas vous qui aujourd'hui dépensez l'argent ou qui le faites rentrer. Vous ne faites que les calculs. Et donc c'est une tâche qui est très, très, très ingrate. Et je vous souhaite beaucoup de courage pour les mois qui viennent parce que je crois que vous n'avez pas fini de voir le fond du trou. Merci.

Mme la Présidente :

Alors, Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, moi je vais faire une petite intervention, lundi, on a appris qu'il y a eu un changement au niveau de la cotisation de responsabilisation, ce qui a entraîné une dépense supplémentaire de, si je me souviens bien, 700.000 €. Voilà, on avait déjà parlé, promis une section réunie pour un peu expliquer le système. Moi je voudrais bien apprendre et peut-être pas aujourd'hui tout de suite, mais une section réunit mais pas mais on a déjà demandé plusieurs fois donc ce n'est pas dans deux ans. Pour expliquer un peu le système, qu'est-ce qu'il y a maintenant changé? Parce qu'apparemment il y a une loi récemment au niveau fédéral qui fait que les dépenses ont augmenté de telle façon. Donc, je préfère comme réponse, c'est une date d'une section réunie sur le sujet.

Mme la Présidente :

Alors, est ce qu'il y a encore des questions? D'accord, monsieur l'échevin. Et puis je me permettrais aussi d'avoir une intention un peu plus politique, parce que je vois qu'il y a

beaucoup de questions techniques, mais j'ai aussi envie d'ajouter un petit mot politique. Allez-y.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

O.K. Merci. Donc merci pour toutes ces questions. Et c'est vrai que merci aussi pour les questions que vous avez posées lundi. Je ne vous cache rien, on ne vous cache rien. Et j'aime bien justement ces échanges d'informations. C'est vrai aussi que le texte que j'ai lu précédemment, je pourrais le relire parce que dans ce texte, il y avait déjà des réponses à vos questions. Alors c'est vrai qu'on peut voir le verre à moitié vide, à moitié plein. Moi je ne le vois pas spécialement à moitié plein et comme je vous l'ai dit, vous dites des chiffres irréels. Mais non, je n'ai rien inventé. Ce sont les chiffres qui sont dans les systèmes. Je n'ai pas donné des chiffres erronés. Ce serait quand même un peu fort de ma part. Noyer le poisson, mais non, je ne noie pas le poisson. Parce que je vous dis on va encore avoir des surprises. Et c'est vrai que j'avais oublié de le citer, Monsieur Vancauwenberge, mais c'est vrai qu'il y a cette histoire de changement dans les pensions.

Alors pour les achats de matériel, de fournitures, donc le montant que vous signalez, c'est un montant qui est en ordinaire et la plupart des achats pour le personnel se font en extraordinaire. Si vous regardez la différence qu'il y a pour le fonctionnement, c'est vrai, mais il y a une centaine de comptes et quelques euros par ci, quelques euros par là. C'est ça qui fait la différence. Mais on ne laisse pas le personnel. J'ai redemandé justement aux services des marchés de me donner la liste de tous les marchés, les dates d'échéance et tout suit son cours. Oui, dans les droits constatés, Madame Mauclet cette fois-ci dans son document, et c'est très bien. Donc elle a mis aussi, et là aussi, de nouveau, elle ne cache pas qu'il y a un problème. Mais on voit que dans le droit, dans les droits constatés ouverts total, il y a toute déjà toute une série de choses qu'on doit enlever comme des subsides qui, on ne l'a pas encore reçu mais qui on sait qu'ils vont arriver. Ou alors il y a tout ce qui est en justice pour le moment. Et donc c'est vrai qu'il faut faire des mises en non-valeur, des irrécouvrables, mais tant que c'est en justice, évidemment on ne le fait pas. Pour la dépense de la pension, c'est vrai qu'apparemment c'est l'ONSSAPL qui a refait un calcul. Donc là je n'ai pas eu le document précis, mais ils ont refait un calcul et donc ça remonte même à quelques années, enfin quelques années. Le système ne date pas de dix ans, mais de l'année passée ou l'année d'avant. Et donc pour les pensions, j'ai le document ici. Ah oui, mais on nous a en fait, on nous a en effet informé le montant du bonus, donc va être réduit. Maintenant, c'est une information, il est probable que ça va se passer. Mais il y a mais la décision n'est pas encore prise. Donc nous espérons encore qu'il y ait une bonne nouvelle. Mais bon, comme il ne faut pas non plus être trop optimiste. Je pense avoir répondu aux questions. Merci.

Mme la Présidente :

Alors moi je voulais ajouter de manière assez simple que pour ceux qui nous regardent, il faut lire ce compte dans un contexte bien particulier qui est celui d'une difficulté pour tous les niveaux de pouvoir en Belgique aujourd'hui en matière de finances publiques. Alors, qu'est-ce qui se passe avec les communes et singulièrement les communes bruxelloises? C'est que nous subissons de plein fouet une série de transferts de charges. Ça veut dire que nous payons plus effectivement au CPAS parce qu'il y a une réforme du RIS et d'autres réformes du CPAS. Nous payons plus à la police parce que le plan Canal nous fait défaut. Et donc là, j'ai obtenu un engagement de la ministre à nous conserver certains de nos policiers, mais on voit bien que ça ne suit pas et ainsi de suite. Ce ne sont pas les seuls domaines, ce sont des exemples. Alors dans une commune comme la nôtre, qui vit un déséquilibre par nature de ses finances communales par nature, je veux dire par là, de par sa démographie. Donc on a une démographie particulière plus de 30 % de jeunes qui ne cotisent pas à l'impôt, évidemment. Par contre, ils ont besoin d'énormément de services. Qui plus est, sur un territoire exigu comme le nôtre, où nous avons besoin de pouvoir les aider dans toutes sortes de matières

pour lesquelles ils ont des besoins importants. Et puis, à l'autre bout, nous avons beaucoup d'âgés qui ne cotisent pas non plus et pour lesquels on a également besoin d'offrir des services et d'être à leurs côtés. Alors ça veut dire que, par nature, toutes nos charges pèsent sur les actifs et ces actifs sont marqués de plus par des hauts taux de chômage et donc c'est une difficulté en soi. Donc tout ça en fait, vous le savez tous de manière précise, de manière technique ou de manière intuitive, vous le savez tous, et certainement celui qui a exercé les finances de cette commune auparavant le sait mieux que quiconque. Je parle de vous, Monsieur Haouari, vous le savez très bien.

Alors, dans ce contexte, est-ce qu'il y a des choses que nous avons mal fait? Je ne le pense pas. Mais bon, je peux dire une chose avec certitude, l'augmentation de la cotisation de responsabilisation, c'est malheureusement, c'est l'application stricte de la loi Bacquelaine, loi sur les pensions, qui est une loi à matrice. C'est une loi qui implique qu'on est solidarisé avec toutes les autres entités communales et que donc, lorsque nous faisons des mouvements, effectivement, en fonction des mouvements de toutes les autres, les centaines d'autres communes sur une série des paramètres de la loi, eh bien nous ne savons pas à quelle sauce on sera mangé et donc on a fait des choix. Et effectivement, je souhaite comme vous, qu'on ait la section réunie pour pouvoir y voir clair. On l'organisera à la rentrée, on va, pour bien le faire, avoir besoin de spécialistes extérieurs de la matière. C'est une matière compliquée. On a déjà essayé de vous l'expliquer, ce n'est pas facile. Et donc on viendra avec un spécialiste en la matière. Mais donc, est ce que c'était imprévu? Ah ben oui, en fait oui, parce que par nature, même si vous lisez la loi Bacquelaine, vous n'allez rien comprendre. Par nature même cette loi crée une forme d'imprévu en la matière.

Alors il y a un autre. Point sur lequel je voudrais revenir, mais de manière brève, c'est que sur la question des SACS, des sanctions administratives communales, j'ai enfin eu une partie de réponses intéressante, à mon avis, à fournir à ce conseil. Vous vous souviendrez qu'on se demandait pourquoi une série de ces sanctions administratives communales avait diminué. Eh bien, vous devez savoir qu'en conseil zonal de police, donc, c'est l'organe autour du collège de police avec le parquet et les spécialistes de la zone, examinent la politique policière et sa mise en application à la mise en application des priorités de la police. Eh bien, nous nous sommes rendus compte et je dois dire que les quatre autres bourgmestres et moi-même avons fait la même tête. On était assez sciés. Nous nous sommes rendu compte que, en ce qui concerne les SACS relevés par la police, il y avait un taux général en 2022 qui était - 22 % par rapport à la moyenne 2017- 2021. Alors pourquoi? Eh bien, ce taux, il est influencé très fortement à la baisse par un poste. C'est la verbalisation par nos policiers en matière de sécurité routière des infractions de type arrêt et stationnement. Ces infractions ont baissé pour toute la zone et à politique inchangée. Ce n'est pas un ordre politique qui a été donné dans les cinq communes. Évidemment, c'est à politique inchangée - 33 % de verbalisation en matière d'arrêt et stationnement. Alors, nous avons immédiatement demandé aux chefs de corps de pouvoir nous donner des explications. L'explication qu'il nous donne, c'est une forme de changement culturel. Je vais dire dans la police. Ceci nous a, comment dire, pas satisfait et nous lui avons demandé de pouvoir repartir à la hausse là-dessus parce que ça nous semble important pour la sécurité de tous les citoyens. Et évidemment, avoir cette explication-là, je pense que vous la méritiez. Je l'ai eue il y a trois semaines. C'est quelque chose d'important.

Alors pour terminer, je vois que vous êtes extrêmement nerveux et inquiets sur les droits constatés. Je veux quand même expliquer que les droits constatés, ce sont des choses qui fluctuent par nature. Donc effectivement, des gens nous doivent de l'argent et à certains moments, des gens nous doivent beaucoup d'argent. C'est le cas aujourd'hui de la Région dans certaines matières, je pense à Parking Brussels, je pense au PEI, je pense à des subsides et ceci fluctue aujourd'hui. Effectivement, on nous doit beaucoup d'argent. Demain, une partie de cet argent va rentrer et une partie de cet argent va être déclarée en non-valeur. Ce sont des cycles et c'est quelque chose aussi sur lequel il faut un travail sérieux mais qui n'appelle pas, à mon avis, des cris d'orfraie comme ce que j'ai entendu.

Alors pour finir, j'entends certains qui ont l'idée vraiment magique de dépenser moins et en même temps on nous demandait de faire plus. Et bien ça ne fonctionne pas, sauf sans surprise, c'est impossible. Donc bien sûr qu'on essaie d'avoir le budget qui est le plus proche de la réalité, de ce qu'on connaît, de la réalité. Bien sûr que derrière on demande à nos services de travailler sérieusement à réguler leurs dépenses et contrôler les dépenses. Et donc on arrive à ceci. Voilà, moi je voudrais pour clôturer, remercier vraiment beaucoup madame Mauclet, la Receveuse et tous les services financiers, la directrice financière également, madame Vandeput, les deux services et certainement aussi notre échevin des Finances, Monsieur Van Leeckwyck, parce qu'effectivement, mener la barque financière d'une commune comme la nôtre dans les temps qui sont les nôtres, eh bien c'est difficile. Merci à tous. Monsieur Houari.

M. l'échevin Haouari :

Merci madame la bourgmestre. Il y a tellement de choses qui ont été dites qu'il faut intervenir. D'abord, effectivement, lors de ma première intervention, j'ai oublié de remercier enfin les remerciements. Effectivement, le rapport financier, et je l'ai déjà dit lors de la présentation du compte de l'année 2021, la structure du rapport financier est très bonne et le rapport financier est très bien fait et il est pour moi objectif. Donc je vois que la Receveuse, effectivement, donne des conseils tout à fait opportun et objectif au collège par rapport aux prévisions budgétaires et autres, ce que nous avons évoqué. Et donc, quand, monsieur l'échevin, quand on parle de chiffres montants qui ne sont pas réels, ce n'est pas par rapport aux comptes, on ne remet pas en cause et certainement pas le travail de clôture. Enfin, le travail des opérations de clôture, ce n'est certainement pas ça. Enfin, ce que j'ai dit et ce qu'a dit mon collègue Hamzaoui, c'est que les crédits au budget n'étaient pas réalistes, et on l'a vu dans certains postes. Donc, c'est par rapport à ça. Enfin, que ce soit en recettes ou en dépenses. Je rappelle et je rappelle, et on ne demande pas de dépenser plus et de dépenser moins et de faire plus. Moi ce que j'ai dit par rapport aux frais de fonctionnement, c'est que j'ai dit qu'il y ait déjà au budget. Les frais de fonctionnement sont rabotés. Si en plus au compte on laisse quasi 1 million d'euros non dépensés aux frais de fonctionnement alors que tous les services souffrent, là il y a un problème. Vous avez prévu 1 million d'euros en plus dans les frais de fonctionnement, dépensez-les pour les services, pour les travailleurs, pour les services. C'est ce que je demande. Je demande de dépenser les frais de fonctionnement. Allez arriver au moins à au moins 95 % de dépenses. Là, vous avez 10 % en plus qui ne sont pas dépensés. Je ne sais pas pourquoi.

Puis par rapport aux remerciements, j'aimerais, je ne comprends pas pourquoi on remercie pas les citoyens. C'est le citoyen qui paye tout ça, c'est le citoyen qui souffre, c'est le citoyen que vous avez taxé. Je rappelle qu'en 2023, c'est 17 millions d'euros de taxes supplémentaires que les citoyens devront payer. C'est eux qu'il faut remercier en premier et bien sûr le reste après. Mais d'abord les citoyens, c'est le citoyen que vous faites souffrir avec la gestion qui est la vôtre. Et Monsieur l'échevin, je pense que vous faites de votre mieux et vous êtes tout à fait objectif, j'en conviens. Maintenant, cela dit, vous êtes à la tête d'une structure publique, donc chaque décision qui est prise, c'est 100.000 personnes qui souffrent derrière, hein? Quand on est quand on fait des erreurs comme ça et qu'on a à la tête une structure privée et qu'on est actionnaire de la structure privée, on est sanctionné soit même. La société est en faillite, on perd ses actions, on perd son capital propre, mais ça, c'est privé, ce n'est pas grave, mais ici ce sont les citoyens que vous faites souffrir d'une manière ou d'une autre. C'est ça le plus inquiétant.

Enfin j'ai entendu quelqu'un parler de résultats positifs. Moi je n'en vois pas. Le seul résultat qui compte, c'est le résultat à l'exercice propre et il est de -5,7 millions €. C'est le seul résultat. Le reste, c'est technique et le résultat cumulé tout, c'est plus de la technique qu'autre chose. Les crédits budgétaires prévus par rapport à ce qui s'est réellement passé, c'est une

perte de 5.720.000 €. Et madame la Bourgmestre, vous le dites effectivement et je comprends parfaitement ce que vous dites, les financements et dans les communes comme la nôtre, etc. Et vous avez en grosse partie raison. Mais, madame la bourgmestre, ce que je dis ici, on parle du compte, on ne parle pas du budget. Les crédits qui étaient prévus pour la zone de police l'étaient déjà. Donc ce n'est pas une surprise. On a prévu le crédits budgétaires, il faut le dépenser. Les crédits qui étaient prévus pour le CPAS l'étaient déjà et encore. Je rappelle que pour le CPAS au compte, vous faites une économie de 880.000 € par rapport à ce que vous avez prévu. Je rappelle la grosse erreur, la grosse erreur de débutant qu'avait commis le CPAS lors de sa modification budgétaire du mois de novembre. Donc il y a 880.000 € que vous avez prévu de dépenser et que finalement vous ne dépensez pas. Donc il y a un retour au niveau de la dotation du CPAS de 880.000 €. Ça, c'était prévu au budget. Ce qui est inquiétant ici, on parle d'un compte, on prévoit autant de dépenses, autant de recettes. Il faut plus ou moins arriver à l'équilibre ici. Ou alors avoir une petite perte. Ce n'est pas bien grave. Un petit bénéfice, c'est très bien, mais si vous avez une perte à un déficit de 5.720.000 €, c'est à ça qu'il faut s'attaquer. Voilà, je. Ah oui, et puis alors un dernier point...

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Haouari, je pense que votre temps est écoulé. Merci beaucoup, M. Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, madame la Présidente. Je vais réagir par rapport à deux points. Le premier, vous revenez sur les droits constatés et vous dites qu'on en fait un cinéma. Parce que, oui, effectivement, il y a des sommes qui ne sont pas payées dans le cadre de subsides et autres. Et vous faites principalement référence à des impayés récents, mais je vous rappelle simplement mais vous n'étiez pas là. C'est exact. Et donc j'attire votre attention que lors d'une section réunie précédente, j'avais fait la collation des impayés entre 2010 et 2015 et il y en avait pour 13 millions. Et aujourd'hui, ce montant, il n'a pas changé ou pratiquement pas. Et donc vous avez aujourd'hui, pour cette période-là, pour cinq ans, 13 millions dans la vue. Alors, on est en 2023. Je souhaite beaucoup de plaisir, même s'il y a des procédures judiciaires qui sont en cours pour certaines, vous espérez récupérer, je n'ai pas l'impression que vous allez récupérer grand-chose et une grosse partie de ces sommes sont également des sommes qui sont dues par des particuliers dans le cadre de taxes, dans le cadre de des travaux qu'ils ont effectués dans leur maison, etc., et donc des problèmes, des taxes d'urbanisme et tout. Eh bien, s'ils n'ont pas encore payé, dites-vous bien que ce n'est pas parce qu'il y a une procédure judiciaire, c'est aussi probablement parce qu'ils n'ont pas l'argent que pour la payer et que donc vous aurez très, très peu de chance de pouvoir la récupérer. Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci, madame la Présidente. Monsieur l'échevin, vous dites, par rapport aux droits constatés, qu'il y a un problème. Vous l'avouez. Donc, vous dites vraiment qu'il y a un problème. Mais le souci, c'est que vous ne nous faites rien, vous ne présentez pas votre plan d'action. Qu'est-ce que vous allez mettre en place pour y remédier? Vous ne donnez pas non plus de pistes pour résoudre cette problématique. Et là, c'est vraiment malheureux. Madame la Bourgmestre, vous dites aussi dans votre réponse qu'il y a des difficultés de transfert de charges. Vous dites qu'il y a une démographie particulière, vous dites qu'il y a du chômage, vous dites aussi qu'il y a des personnes âgées et tout ça, ça, ça a toujours existé et presque dans toutes, dans toutes les communes. Donc vous mettez la faute sur notre population, vous

mettez la faute et la charge, en tout cas sur le Molenbeekois. Mais vous ne prenez jamais votre responsabilité, madame la Bourgmestre, pour trouver des solutions et budgétiser correctement nos dépenses et recettes et également pour réaliser le budget comme présenté au départ. Et ça, c'est encore aussi malheureux. Le troisième point que je voulais aussi citer, c'est par rapport aux chèques repas. Donc la Région a octroyé l'année passée un subside pour des chèques repas à des agents communaux. Mais pourquoi vous n'avez pas également pris l'initiative d'octroyer la même chose aux agents de l'asbl Move? Ce n'est pas énorme. On ne parle pas de on ne parle pas, en tout cas d'un montant énorme pour le personnel, pour le personnel de cette A.S.B.L. C'est que vous n'avez en tout cas pas consommé comme on l'a précisé le budget en tout cas qui a été, le montant qui a été budgété aux frais de fonctionnement. Donc il pourrait y avoir un transfert pour essayer d'aider ces personnes à avoir aussi avoir aussi des chèques repas comme les autres. Vos choix madame la bourgmestre et les choix du collègue en tout cas laissent à désirer. Et pour moi, il y a vraiment une discrimination entre les agents communaux puisque certains ont ces chèques repas et d'autres pas. Et ça, c'est vraiment, c'est vraiment malheureux. Encore une fois, c'est des agents qui travaillent pour notre commune, ce sont des agents qui travaillent au service de nos jeunes, c'est des agents qui travaillent pour nous tous et toutes. Et je pense que le minimum, c'est de leur octroyer, c'est de leur octroyer cette prime, ce service comme aux autres. Dernièrement, je voulais juste vous demander que lors du budget que vous allez présenter prochainement, je termine, il me reste encore treize secondes, essayez de chiffrer monsieur l'échevin au mieux les budgets, donc de donner un budget réel qui peut tenir la route et de ne pas vraiment donner des louches et donner en tout cas des chiffres qui au compte s'avèrent vraiment problématiques. Voilà.

Mme la Présidente :

J'ai dit merci. Merci à tous. Est-ce qu'on peut avoir un écran des votes s'il vous plaît?

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 21 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 21 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

Dirk De Block entre en séance / treedt in zitting.

17. Recette communale - Comptes annuels de l'exercice 2022. Gemeenteontvangerij - Jaarrekeningen van het dienstjaar 2022.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 21 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 21 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Merci, madame la Présidente. Donc, effectivement, mon groupe, je justifie l'abstention de mon groupe. On s'est abstenu par respect au travail des équipes parce qu'il y a un travail qui a été fait. Donc les opérations de clôture ont bien eu lieu et le compte a été clôturé et nous avons, c'est uniquement pour ça, sans ça, nous aurions voté contre le compte parce que nous n'acceptons pas et nous ne pouvons approuver l'enfoncement financier de la commune dont certains parmi vous sont responsables. Merci.

Mme la Présidente :

Merci. Alors, Monsieur El Khannouss, vous faites partie du même groupe, allez-y.

M. El Khannouss :

Merci, madame la Présidente. Je souhaiterais justifier mon abstention. Je rejoins mon collègue Karim Haouari. Effectivement, s'il n'y avait pas eu tout ce travail harassant qui avait été fait par les services financiers et la Receveuse, nous aurions voté contre. Et vous connaissez tous ma position par rapport à cette gestion calamiteuse des finances de la commune. Madame Moureaux, vous avez beau gesticuler, essayer de faire croire qu'il y a des raisons externes qui expliquent cette situation, cette situation financière, je pense que les nombreux dossiers que nous avons évoqués ici, vos choix catastrophiques en matière de nomination, ces dépenses structurelles, et d'ailleurs on a eu, lors de notre section réunie ici, la preuve que ce que nous vous disions depuis des mois et des mois, en disant faites attention, ce choix que vous allez faire aura un impact sur les finances de la commune et directement sur les travailleurs et surtout sur la population. Non seulement la situation est très grave sur le plan financier à travers vos choix, mais en plus elle s'est aggravée avec des décisions de la pension APL qui a des conséquences beaucoup plus graves que ce qui était attendu. Et vous allez voir que votre budget...

Mme la Présidente :

Je suis vraiment désolée en fait, ici, on est dans le cadre d'une justification d'abstention.

M. El Khannouss :

Laissez-moi terminer, arrêtez de m'interrompre, s'il vous plaît.

Mme la Présidente :

Ça ne va pas en fait.

M. El Khannouss :

Ça, c'est votre problème, ce n'est pas le mien. Moi je m'exprime et j'ai la liberté, j'ai la liberté d'expression, je vous justifie mon choix. Vous avez ruiné la commune et aujourd'hui les Molenbeekoïses le payent et vont le voir prochainement dans leur cadastre. Vous allez voir chers Molenbeekoïses, ce que va vous coûter cette gestion de cette majorité actuelle. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci, Madame la Présidente. Nonobstant le travail qui a été fait, comme le font toujours les services, en ce qui concerne les comptes, ce sont bien des comptes. Et donc voter contre des comptes, ça n'a pas de sens puisque c'est simplement le collationnement des chiffres. Par contre, ça ne veut pas dire que l'on cautionne la politique qui a été menée et la politique qui a mené aux dépenses que vous avez faites et la situation qui en découle pour la commune. Et donc c'est la raison pour laquelle je me suis abstenu sur les comptes et que je ne les ai pas validés. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, merci à tous. Alors ensuite, on est en recettes. Oui, je voudrais remercier madame Mauclet qui est encore avec nous ce soir jusqu'au bout de ce compte. Merci Madame Mauclet. Merci.

18. Recettes communales - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2023 au 31.03.2023.

Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2023 tot 31.03.2023.

Mme la Présidente :

Alors, la vérification de l'encaisse, est-ce que ça appelle des questions? Monsieur Haouari?

M. Haouari :

Merci de nouveau. Donc c'est très bien Monsieur l'échevin, je vois que vous avez écouté la remarque que je vous ai faite et apparemment la Tutelle aussi vous avait fait la même remarque. Donc vous faites une vérification de caisse comme l'impose la loi trimestriellement. Par contre, j'ai une question un peu plus technique donc je vois qu'au 31 mars, la trésorerie de la commune, suite à un emprunt contracté le 20 mars auprès de Brinfin, était de un peu plus de 21 millions. J'ai vu dans le compte courant si ma mémoire est bonne. Au fait, je voulais savoir, étant donné que bon, c'est un emprunt sur lequel on paye des intérêts, je n'aurais pas posé la question si les intérêts étaient toujours négatifs comme vous l'avez dit, mais étant donné que les intérêts sont maintenant payants, enfin sont positifs et il faut les payer. Est-ce que si on prend un emprunt pour un mois, une avance de trésorerie, pour être plus précis pour un mois et qu'il s'avère que ces moyens financiers ne sont plus disponibles parce que le 31 mars, les salaires est la dépense la plus importante était déjà payé. Les salaires ont été payés le 30 mars apparemment. Donc est-ce qu'on peut renoncer à une partie de ces avances trésorerie ou on doit aller jusqu'au bout? Donc jusqu'au 20 avril comme j'ai vu dans la situation de vérification de caisse. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je pense que c'est une question technique, mais je vois qu'elle n'a pas été posée à la section réunie, mais bon. Monsieur Van Leeckwyck, allez-y!

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui ben non, pardon, c'est ce que je vous avais j'allais vous dire, si vous le permettez, puisque madame Mauclet est là, je peux lui demander. Mais logiquement, à partir du moment où vous avez, ce n'est pas comme un crédit de caisse. Donc, quand vous avez un crédit de caisse, vous avez une limite à la banque où là vous payez des intérêts. Donc vous payez les

intérêts pour l'utilisation et les intérêts de réservation. Ici, je suppose que quand on a ces 27 millions. Quand il y a les 27 millions, ben on paye l'argent qui a été mis sur le compte pendant le temps qu'il a été mis sur le compte. Donc je ne vois, je ne vois pas comment ça pourrait être. Et si je me souviens bien, lundi Madame Mauclet nous a dit qu'actuellement l'emprunt était à zéro puisqu'on avait reçu l'argent pour le précompte immobilier. Je suppose que ça ne va pas encore vous satisfaire, mais voilà la réponse.

Mme la Présidente :

Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Donc merci, Madame la Présidente. La question n'a pas été posée lors de la section réunie parce que le point n'est pas passé à la section réunie. La vérification caisse n'est pas passée à la section réunie. D'ailleurs, c'est une communication il me semble. Mais Monsieur l'échevin, enfin vous, tout à l'heure, vous avez répondu à une question que j'ai posée lundi et je vous en remercie, c'est par rapport à l'Euribor et les points de base. Donc vous avez dit c'est l'Euribor plus trois points base. Donc j'ai la réponse, mais ici vous répondez pas du tout à ma question. Moi tout ce que je dis comme quelles sont les avances de trésorerie pris le 20 mars, est-ce que s'il s'avère que ces moyens ne sont plus nécessaires au 31 mars, est-ce qu'on peut les restituer, renoncer à une partie de l'avance trésorerie? La question est très simple je ne parle pas d'avant compte épargne. Je parle une question très simple est-ce qu'on peut ou non dans le contrat qu'il y a avec Brinfin? Merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Je vais lire le contrat et je vous répondrai par écrit. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Est ce qu'on peut avoir l'unanimité sur l'encaisse? Moi je ne le vois pas sous forme de communication.

Mme la Secrétaire f.f. :

C'est une prise de connaissance.

Mme la Présidente :

Ah, ok, ce n'est pas ce qui est inscrit à l'ordre du jour, madame la secrétaire. D'accord. Très bien, très bien.

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

19. Taxes - Prise en charge par l'administration fiscale régionale de l'établissement et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.

Belastingen - Belasting van de gewestelijke fiscale administratie met de heffing, de inkohiering, de inning en de invordering van de gemeentelijke opcentiemen op de gewestbelasting op de inrichtingen van toeristisch logies.

Mme la Présidente :

Monsieur l'échevin, le Point 19, à vous la parole.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui. Donc ici ce sont les centimes additionnels à la taxe régionale. Donc c'est comme tous les ans, puisque nous avons signé un contrat avec la Région, donc, mais il y a l'obligation de passer en conseil, donc je ne sais pas si vous avez des questions particulières.

*Mme Moureaux quitte la séance, Monsieur Achaoui prend la présidence.
Mevrouw Moureaux verlaat de zitting en de heer Achaoui neemt de voorzittershamer over.*

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur l'échevin. Pouvons-nous avoir l'unanimité par rapport à ce point?
Merci.

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Abdellah Achaoui entre en séance / treedt in zitting.
Paulette Piquard quitte la séance / verlaat de zitting.
Luc Vancauwenberge quitte la séance / verlaat de zitting.
Rajae Maouane quitte la séance / verlaat de zitting.
Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting.
Taoufik Hamzaoui quitte la séance / verlaat de zitting.*

20. Taxes - Règlement-redevance relatif à l'établissement d'avis du Bourgmestre sur les établissements des jeux de hasard en application des arrêtés royaux des 22/12/2010, 11/10/2018 en 17/02/2022 - Création.

Taksen - Tegenvergoedingsreglement betreffende het opstellen van adviezen door de Burgemeester in toepassing van de Koninklijke Besluiten van 22/12/2010, 11/10/2018 en 17/02/2022 - creatie.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Monsieur l'échevin Van Leeckwyck.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà voilà, je ne veux pas être trop long, mais vous savez qu'à presque chaque budget, vous nous réclamez une taxe sur les jeux. Vous savez que la réglementation sur les jeux est au niveau de l'état. Ici, différentes communes ont mis en place et donc ce n'est plus une taxe,

c'est une redevance. Et ce que M. Ahmed Gjanaj, a déjà expliqué tout à l'heure. Mais nous voulions être très prudents. Donc aujourd'hui, malheureusement, le point de M. Gjanaj est passé et on n'applique pas encore la taxe. Donc ceci va être d'application pour juillet. Enfin, comme on dit, chat échaudé craint, l'eau froide. Et donc évidemment, nous avons été suffisamment attaqués par différents, sur différents différentes taxes pour ici prendre toutes nos précautions. Et donc je remercie la collaboration du service de M. Gjanaj et Amandine Franceus qui a complété ceci et qui a pris contact avec les différentes communes qui ont déjà appliqué cette taxe. Merci.

M. Haouari :

Monsieur l'échevin, on ne va pas vous reprocher d'aller chercher de l'argent là où il y en a. Donc c'est très bien. Par contre, j'aimerais bien savoir annuellement qu'est-ce que pourrait rapporter cette redevance et est-ce que vous avez fait une estimation. Donc je ne parle pas de 2023 puisque vous parlez d'une mise en application au 1^{er} juillet. Enfin, je parle sur base annuelle. Voilà. Merci.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Oui, oui, voilà. Très bonne question. C'est une question élémentaire, mais que je n'ai pas. Je n'ai pas la réponse parce que c'est vrai qu'avec Monsieur Gjanaj, il est, on est tellement en discussion sur la taxe elle-même qu'on n'a pas encore recompté. Mais c'est vrai que c'est la première chose à faire et on devra le faire d'ailleurs pour prévoir la limite budgétaire quand on remettra le budget. Merci pour votre question.

M. De Block :

Est-ce que je peux avoir l'explication Jeux de hasard? On ne parle pas des agences de paris. C'est Jeux de hasard. Ce genre. Le bingo. C'est quoi ce alors?

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Monsieur Gjanaj, c'est sur quels genres de commerce, moi, je ne sais pas ?

M. l'échevin Gjanaj :

Pour ce qui concerne les 2 500 €, ce sont donc les classes F2 deux et C, c'est à dire donc les centres de paris et les activités qui ont deux à partir de deux bingos, donc deux machines. Par contre pour les 1.250 €, ça c'est donc l'autre, la classe trois et quatre, c'est à dire les cafés qui n'ont qu'un seul Bingo!

M. De Block :

Je pense que lors de la discussion précédente sur le budget, on s'est exprimé aussi sur la taxe. Je pense qu'on veut plutôt limiter le nombre de ce genre d'activités sur la commune. Je pense que la taxe, comme elle l'est aujourd'hui, 2.500, ça ne limite en rien, donc zéro seuil. Le fric qui se fait dans ce genre de truc, je trouve que c'est zéro limite. Donc je trouve malsain que la commune se met encore un peu en poche. Au lieu de bien régler, mieux régler et rendre plus difficile que ces choses s'installent.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je voudrais simplement préciser qu'on a permis une question de précision M. Ben Salah, je suis vraiment désolé. Ah oui, d'accord, mais qu'il y a encore une intervention de Monsieur Haouari en réponse aux précisions de M. L'échevin.

M. Haouari :

Merci, Monsieur le Président. Mais au fait, je vois que M. Gjanaj donne un peu plus de précisions. Donc je vais aller plus loin. 2.500 c'est par machine ou par établissement? Elle est 1250 aussi. Juste avoir la précision. Merci.

M. l'échevin Gjanaj :

Oui, donc c'est 2.500 par demande et ça concerne bien sûr, c'est sur la période. Donc il y a, il y a certaines qui sont de cinq ans, c'est à dire le centre de paris, et il y en a dès qu'ils sont sur trois ans. Donc cela veut dire que c'est pour les cinq ans et pour les trois ans. Et donc je voulais aussi donner quand même une petite information. Il est clair que nous, au niveau communal, on ne peut déroger à toute une série de lois qui existent et notamment la liberté d'activité et d'activité économique. Donc en fait, nous, au niveau communal, c'est illégal de rajouter des conditions qui sont déjà précisées dans le cadre légal qui vient en fait du fédéral. En ce qui concerne la création, l'entreprise, c'est toute une législation fédérale. Donc au niveau communal, si nous limitons ce genre d'activité ou rajoutons une quelconque condition à l'ouverture d'activités, nous sommes directement ou nous allons directement être attaqués et nous risquons à 100 % de nous faire débouter. Donc en fait, nous ici, on a un cadre qui est celui fiscal. Et d'ailleurs le montant qui a été, qui a été émis n'est pas un montant hasardeux. C'est un montant qui a été éprouvé. Parce qu'en fait, si, si on va plus haut, il y a en fait la notion d'acharnement qui peut être en fait amené par les éventuels plaignants, ce qui nous amènerait aussi à être débouté. Donc le montant qui est là, il est en fait il a été demandé, il a été mis par toutes, quasi toutes les communes. Nous étions une, une des communes qui ne le faisons pas et donc on le fait maintenant. J'espère quand même qu'on va avoir votre accord, même si c'est tout à fait insatisfaisant et que je suis tout à fait d'accord avec vous qu'il serait sûrement. Si on pouvait rajouter des conditions, on les rajouterait parce que notre population souffre de ça. Mais il faut savoir aussi que le fait de ne pas mettre ce genre de redevance, comme je l'ai dit tout à l'heure avec quelques mots, c'est qu'on est visé par toute une série de promoteurs de ce genre d'activités qui considéreraient que Molenbeek était une terre d'accueil pour ce genre d'activités puisqu'il n'y avait pas de redevance. Donc moi, je vous demande ou on vous demande avec M. Van Leeckwyck, de nous soutenir par rapport à cette étape importante qui va permettre non pas de mettre de l'argent, c'est. Je suis sûr aussi que si nous le faisons pas alors que nous avons le droit de le faire et que c'est fait aussi dans les autres communes, vous alliez nous reprocher de ne pas le faire aujourd'hui. Une analyse a été faite par le service des classes moyennes mais également des finances pour justement compléter notre arsenal entre guillemets législatifs par rapport à ce genre d'activités. C'est quand même une démarche que nous vous demandons de soutenir parce que je pense qu'elle n'existait pas avant. Après, le débat peut sûrement avoir lieu par rapport à la hauteur, par rapport à tout ce que vous voulez, mais je pense que même moralement parlant, je ne sais pas s'il y a un parti ici, qu'il soit de l'opposition de la majorité pourrait refuser de faire une chose pareille par rapport à notre population qui est une population qui a la situation socio-économique que l'on connaît ici à Molenbeek. Donc voilà, juste je voulais précise.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci monsieur l'échevin. Le dernier mot est Monsieur Haouari.

M. Haouari :

Euh, Merci Monsieur le Président. Donc enfin, et je vous rejoins donc par rapport au code économique. Et donc, il y a des règles, il y a des lois à respecter et donc la commune est limitée dans sa démarche, j'entends. Donc juste une dernière précision donc c'est à l'octroi de la licence, c'est bien ça, au renouvellement de la licence, c'est là que ce n'est pas annuel, c'est au renouvellement de la licence.

M. l'échevin Gjanaj :

C'est à l'octroi et au renouvellement puisque chaque trois ans, chaque cinq ans, on va avoir ces demandes qui vont arriver et donc elles seront à chaque fois taxées. Elles seront chaque fois taxées du même montant, en fonction bien sûr de la situation.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci pour les échanges et les précisions qui ont été apportées. J'ai l'unanimité. M. De Block, vous restez sur votre position?

Le Conseil approuve le point.

30 votants : 27 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

30 stemmers : 27 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

M. De Block :

Mais je pense que la première chose que vous dites, il y a un règlement communal qui ne peut en fait en rien changer quoi que ce soit. Je ne suis pas d'accord. Je pense qu'il ne faut pas dire ce genre de choses. Après la commune, je trouve, a toujours le devoir de prendre sa responsabilité à son niveau. Ça fait déjà deux fois qu'on a discuté une fois sur la réglementation où en fait la réglementation et les lois existent, sont relativement claires et la Commune ne les applique pas. Là vous dites liberté, hein. Et si vous dites, on doit appliquer la loi. Mais j'espère que sur le règlement et les limitations au niveau de la distance envers les écoles, vous appliquez réellement, et là vous ne le faites pas. Donc j'ai l'impression que c'est un peu à géométrie variable et que dans les faits, en fait, vous ne voulez pas toucher à ce qu'il y a aujourd'hui dans notre commune, il y en a autant et c'est un vrai délire. Voilà. Et donc je trouve qu'on s'abstient parce que globalement il y a une réglementation, c'est bien, mais je trouve que le prix qu'il faut payer pour ouvrir une agence, la taxe qu'il faut payer pour ouvrir une telle agence qui en fait profite de l'addiction des gens au profit de la misère, je trouve que ça ne va juste pas.

M. Ben Salah :

Très brièvement, je tiens tout de même à saluer cette taxation. Je pense qu'elle est extrêmement importante. C'est aussi un message. Donc je tiens à remercier les échevins et les services qui ont mis ça en œuvre. Néanmoins, je vous invite à prendre contact avec vos homologues de 1000 Bruxelles. Ils sont allés beaucoup plus loin et en matière de réglementation, ils sont partis comme des considérations réglementaires du style à combien de mètres se trouve l'agence d'une école? Cela fait partie des règles établies qui permettent ou non l'établissement de ce type. En termes de cohérence, je donne un exemple. Et ça, je pourrais comprendre que la cohérence pourrait être incohérente, celle d'imaginer qui ait l'ouverture d'un snack, bien que ce ne soit pas la même proportion. Mais on pourrait l'imaginer aussi comme ça pour un citoyen lambda, se dire que pour l'ouverture d'un snack, on devrait payer 1500 ou 2 000 € je ne sais plus. Et qu'à côté de ça, pour une agence de pari, c'est la même chose. Alors que d'un côté il y a le jeu et de l'autre côté il y a de la nourriture, donc ça pourrait être très mal perçu. D'où la raison pour laquelle je vous invite vraiment à prendre contact avec vos homologues, vos collègues de Bruxelles. Car en ce moment, ils en ferment et ils ont été très drastiques, il y en a deux. Je ne vais pas citer les noms qui ont été à qui on a refusé entre guillemets l'exploitation. Donc on peut jouer sur les mots par rapport à ça, mais en tous les cas, ce qui est certain, je peux vous le garantir parce que je suis en contact avec les autorités compétentes à ce niveau-là et je peux vous garantir qu'il y en a déjà deux qu'on a balayé. Donc, l'objectif en soi, ce serait un veiller à faire en sorte qu'une cohérence en matière de taxation entre deux établissements qui font deux choses différentes. Et

deuxièmement, si l'objectif c'est de veiller à faire en sorte de faire virer ce fléau car c'est un fléau, pour cette commune ou pour ailleurs, si l'objectif est là, n'hésitez pas à prendre contact avec les collègues de Bruxelles. Mais en tous les cas, je vous remercie.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci beaucoup Monsieur Ben Salah. L'incident est clos. Nous passons au point 21.

**21. Marchés Publics - Nouvelle Loi communale articles 234 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Dienst Overheid Opdrachten - Artikel 234, Nieuwe Gemeentewet – Overheidsopdrachten – Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Madame Evraud.

Mme Evraud :

En fait, je voulais vous demander il y a un système de location de caméra et je me souviens que la cybersécurité avait dit de faire très attention avec les caméras chinoises. Donc, je voulais vous demander si vous aviez fait attention au fait que les...

M. l'échevin Gjanaj :

Attention, vous allez avoir le PTB sur le dos.

Mme Evraud :

Tant pis, je n'ai pas peur.

M. l'échevin Van Leeckwyck :

Voilà donc on a contacté trois firmes. One Telecom, Ed Office et Bascom. C'est One Telecom qui a été choisie. Regarde une fois sur internet s'ils sont chinois. Je veux bien regarder, mais je ne pense pas. Mais merci pour la question. C'est vrai que merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

**22. Marchés Publics - Nouvelle Loi communale articles 234 et 236 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Overheidsopdrachten - Artikel 236, Nieuwe Gemeentewet - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.**

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

23. Marchés Publics - Balayeuse - Approbation des conditions et du mode de passation. Overheidsopdrachten - Veegmachine - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

24. Développement Durable - Biodiversité - demande de subside de l'ASBL l'association « Les Amis du Scheutbos » pour mener à bien le suivi de la biodiversité et l'information du public à la gestion écologique du Scheutbos.

Duurzame ontwikkeling - Biodiversiteit - subsidieaanvraag van de VZW « Les Amis du Scheutbos » voor de goede opvolging van de biodiversiteit, het informeren van het publiek en het ecologische beleid van het Scheutbos.

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

25. Sports - Octroi d'un subside à l'ASBL Olympic Urban Festival. Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Olympic Urban Festival.

*Le Conseil approuve le point.
29 votants : 29 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
29 stemmers : 29 positieve stemmen.*

*Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.
Jef Van Damme entre en séance / treedt in zitting.
Paulette Piquard entre en séance / treedt in zitting.
Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.
Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.
Luc Vancauwenberge entre en séance / treedt in zitting.
Emre Sumlu entre en séance / treedt in zitting.
Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.
Mohamed Amine Akrouh quitte la séance / verlaat de zitting.
Abdelkarim Haouari quitte la séance / verlaat de zitting.
Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.*

**27. Secrétariat communal - Motion déposée par le PTB-PVDA, relative aux tests de situation contre les discriminations. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de PTB-PVDA, over de situatietests tegen de discriminaties. (Aanvullend)**

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Mme Addi.

Mme Addi :

Un petit commentaire. On a discuté en section réunie et donc on va reporter ce point effectivement à la rentrée, en attendant de voir techniquement comment est-ce qu'on peut

mettre ça en place à Molenbeek en sachant que ça se fait. Les tests de discrimination se font dans d'autres villes et donc voilà, on va voir comment est-ce qu'on peut implanter ça à Molenbeek d'ici septembre. Donc c'est retiré.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci madame Addi.

M. Vancauwenberge :

Oui, je rappelle qu'on avait décidé au début de la séance que le point 34 serait traité avec les autres points publics. Je ne sais pas si vous voulez faire ça à la fin ou maintenant.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Oui, à la fin, Monsieur Vancauwenberge. Oui, parce que madame la bourgmestre qui a les éléments de réponse viendra vous répondre volontairement.

Mme Moureaux rentre en séance et reprend la présidence.

Mevrouw Moureaux keert terug naar de zitting en neemt het voorzitterschap over.

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.

26. Affaires Juridiques - Dossier FEDASIL - Plainte avec constitution de partie civile - Autorisation d'ester en justice.

Juridische zaken - Zaak FEDASIL - Klacht van burgerlijke partij - Toelating om in rechte op te treden.

Mme la Présidente :

On a décidé de parler de Fedasil en séance publique. Donc avant de parler, de passer aux interpellations, on doit passer à ce point. C'est maintenant qu'il faut l'aborder. C'est pour ça que je tenais à le signaler. Donc il s'agit du point 34. Nous avons décidé de le débattre en séance publique et donc il s'agit de faire constater le bris de scellés produit par Fedasil après notre intervention. Il y a à peu près un mois si je ne me trompe pas. Alors, Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, madame la Présidente. L'avocat dans l'affaire est également dans une autre affaire. D'un côté, il défend la commune. De l'autre côté, il attaque la commune. Donc je me pose la question de savoir. Donc je me pose la question de savoir s'il y a un conflit d'intérêt dans son chef dans ce dossier.

Mme la Présidente :

Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Donc vous voulez porter plainte et aller en justice contre ceux qui, au moment où la police est intervenue à votre demande pour évacuer, pour mettre une partie des résidents dehors, il y a quelques semaines, donc vous voulez, il y a eu les scellés mis par la police, il y a des gens qui ont enlevé les scellés. Et vous voulez maintenant poursuivre ces gens-là qui

ont fait ça, en justice. Moi, ça, je trouve ça assez choquant de poursuivre des gens que vous avez mis dehors qui allaient rester dehors. Ils étaient dans la rue. Et ces gens-là, vous voulez les poursuivre, les menacer de mois de prison. Donc je trouve que c'est inadmissible. Quel message on envoie. Donc Molenbeek a beaucoup de problèmes, des problèmes compliqués. Et qu'est-ce que vous faites? Vous allez poursuivre des gens qui viennent en aide à des gens qui seraient trouvés dans la rue. Franchement. En plus, ça coûte de l'argent, donc on n'a pas d'argent, mais on va gaspiller de l'argent avec ça. Donc vous donnez l'image qu'il y a un combat d'égo là-dedans entre les dames de fer de Molenbeek et la secrétaire d'Etat fédérale. Et vous voulez avoir le dernier mot sur le dos des demandeurs d'asile, des gens qui cherchent à s'en sortir. Et vous, vous les enfoncez. Vous n'avez pas le temps de donner des cartes orange pour aider les gens qui cherchent un boulot pour travailler. Mais vous avez le temps pour envoyer des policiers pour mettre les gens dehors, soi-disant ce serait pour la sécurité. Non, franchement, c'est comme les gens qui agissent comme lanceurs d'alerte ici, ce sont des gens qui viennent en aide et voilà, vous n'avez rien d'autre à faire franchement, que de les poursuivre et de les menacer avec des mois de prison? Franchement, c'est une honte. Je trouve ça honteux.

Mme la Présidente :

Merci.

Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Madame la Présidente, bien évidemment, je rejoins un peu mon collègue Luc Vancauwenberge sur ce choix que lui est à qualifier de problème d'égo entre vous et la secrétaire d'Etat. J'irais beaucoup plus loin. Je pense que vous êtes déjà en campagne électorale. Vous voulez, à travers ce dossier, essayer de briller et vous aligner sur les positions de votre partenaire du MR. Je pense que ce n'est pas le combat du Parti Socialiste. Ce n'est pas le combat d'une personne qui se profile comme une humaniste. Je pense que vous seriez battue pour qu'on donne à ce centre une dimension plus humaine pour les personnes et qu'on respecte le permis d'urbanisme, comme vous l'avez communiqué une toute première fois, on aurait été à vos côtés. Mais là, véritablement, vous voulez, à travers ce bras de fer qui vous oppose avec la secrétaire d'Etat, montrer que vous allez avoir gain de cause. Vous êtes prêt à dilapider l'argent public en prenant d'ailleurs un avocat qui coûte très très cher. Et je rejoins mon collègue Michel Eylebosch, je m'interroge sur la possibilité qu'il y ait un conflit d'intérêt. Et donc vous allez vous en prendre à des gens finalement qui défendent les damnés de la terre, ces réfugiés. On a encore vu récemment tout ce navire qui a coulé avec 700 migrants à bord. Visiblement, ça vous, ça nous ne vous intéresse pas. Ça ne vous inquiète pas que ces gens qui sont amenés à arriver sur notre territoire soient logés dignement? Vous préférez les jeter à la rue Et quand ils sont à la rue, ceux qui les défendent. Vous voulez entamer une procédure avec les moyens de la collectivité. Je trouve ça scandaleux. Mais il faut que les gens comprennent que vous êtes déjà en campagne électorale. C'est une question de survie politique pour vous et vous avez décidé de vous positionner plus à droite sur ces questions-là et je trouve ça vraiment dommage. Merci.

Mme la Présidente :

Merci, madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la Présidente. Monsieur El Khannouss, je suis quand même assez surprise que vous sachiez qui a fait sauter les scellés et que donc on n'a pas besoin de procès,

puisqu'on sait déjà qui l'a fait, si j'ai bien compris. Donc vous nous accusez de faire une politique je ne sais quoi, mais à partir du moment où il y a des faits qui sont répréhensibles, je trouve assez normal qu'il y ait une action. Enfin, je suis vraiment choquée de votre remarque.

Mme la Présidente :

Merci. Très bien. Alors j'entends vos questions. Je vais essayer de répondre peut-être avec madame Schepmans. Alors d'abord, l'avocat est-il en conflit d'intérêt? C'est un point qui a été discuté au dernier collège. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est indélicat, mais que nous n'avons pas de moyen légal pour l'empêcher de faire ce choix.

Alors ensuite, les questions plus de fond. Donc, je vais rappeler extrêmement brièvement la situation. Nous sommes dans une commune, si pas la plus pauvre de Belgique. Nous avons déjà des centaines et même dépasser le millier de personnes en occupation précaire temporaire, aidées par la commune. Nous avons dû développer quasiment un service pour ça. Nous avons également dû développer un service sans-abrisme. Nous sommes dans les difficultés budgétaires et financières dont on a discuté longuement précédemment. Et effectivement, c'est extrêmement compliqué dans ce contexte de pouvoir en plus prendre en charge non pas un deuxième centre de la même taille que le premier, puisqu'il faut rappeler qu'on en a déjà un, mais un deuxième centre six fois plus grand, puisqu'ici on parle d'un centre de 650 personnes sur le territoire, ce qui occasionne un travail supplémentaire impossible pour notre service des étrangers, extrêmement compliqué pour une série de nos autres services, pour ne pas les citer la Prévention, la Sécurité, mais aussi le CPAS. Et donc, dans ce contexte, effectivement, ce collège a pris ses responsabilités, ce qui n'est pas facile. Donc vous m'annoncez que je suis en campagne électorale avec ceci, je peux vous dire que c'est tout l'inverse. C'est extrêmement compliqué, mais nous sommes déterminés à pouvoir assurer l'avenir des Molenbeekoïses et singulièrement leur avenir financier. Et donc c'est une décision importante pour pouvoir préserver le travail des employés communaux et les possibilités d'avenir de notre commune, malheureusement.

Alors vous m'interpeller, monsieur Vancauwenberge, avec une ritournelle populiste qui, moi, me désagrée profondément. Ces gens-là, ces gens-là, ces gens-là, ces gens-là, ces gens-là, c'est magnifique. C'est vraiment le slogan pur. Je veux quand même vous rappeler qu'on parle de discussions et de négociations avec une institution de l'État qui ne respecte pas le droit. Et donc nous n'avons pour vocation de mettre personne de ces gens-là dehors. Nous avons par contre donné un planning à Fedasil qui ne le respecte pas et nous pensons que Fedasil, effectivement, fait de l'obstruction dans ce dossier. Maintenant, est-ce qu'il y a un combat d'égo? Est-ce qu'il y a un problème avec les cartes orange? Est-ce qu'on ajoute au malheur du monde, version poétique, détournement des damnés de la terre, du conseiller communal que je préfère ici, et bien euh. Je veux quand même vous apporter une nouvelle information. Nous avons pu, sous la pression, relancer le dialogue. Nous sommes en discussion avec la secrétaire d'Etat. Je pense que vous avez vu qu'elle a même accepté mon invitation de venir visiter l'installation de simulation de l'accueil des réfugiés en Belgique. C'était quand même assez chouette en fait de sa part. Et donc nous sommes de nouveau en dialogue. Il n'y a pas de combat d'égo. Par contre, nous vous demandons de nous soutenir et de nous permettre de garder nos bons moyens de négociation pour obtenir la meilleure négociation possible avec cette institution qui, je le répète en fait, ne respecte pas la loi., aujourd'hui, dans ce quartier résidentiel. Voilà, c'est Monsieur Mahy qui va parler pour le MR. Monsieur Mahy, allez-y.

M. l'échevin Mahy :

Merci, madame la Présidente. Il me semblait quand même important de montrer que c'est une position qui est prise par l'ensemble du collège. Ce n'est pas une position facile que l'on suit. On est face à une institution qui est habituée à ne pas toujours respecter les règles,

tant en matière d'hébergement qu'en matière de domiciliation de certaines personnes. Et donc, il nous semblait extrêmement important de poursuivre, comme l'a dit la présidente, une certaine pression, une pression, parce qu'il ne faut pas l'oublier, 600-650 personnes, c'est un village, c'est un village qu'on impose dans une rue sans avoir demandé l'aval de qui que ce soit, ni des autorités communales, donc de vous, ni d'un quartier. Et donc mettre autant de déséquilibre dans une rue comme l'a fait Fedasil, c'est inacceptable. En se passant de respecter les lois de ce pays, c'est totalement inacceptable. Nous, nous sommes une autorité. On ne doit pas être le complice de tous les bafouillages des lois. Je suis désolé, à un moment donné, nous prenons nos responsabilités par rapport à nos citoyens, par rapport à nos demandeurs qui ne sont pas servis à temps à nos guichets étrangers. Parce que c'est ça que nous rencontrons aujourd'hui, c'est cette difficulté-là de pouvoir assumer sur tous les fronts l'imposition d'un village tout entier dans une seule rue, contre toutes les règles. Et donc effectivement, ici, nous insistons pour poursuivre la procédure, pour maintenir la pression, parce qu'il est utile d'avoir les mêmes armes pour faire respecter la loi. Et comme l'a dit madame la Présidente, ça nous permet d'avoir de nouveau un interlocuteur qui nous respecte, et c'est en ça que nous cherchons à atteindre en faisant ce que ce que nous faisons, en vous proposant cette cette délibération. Voilà.

Mme la Présidente :

Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, je pense qu'il faut quand même un petit peu garder, donc arrêtez avec la démagogie. D'abord, il n'y a pas 650 personnes dans ce centre, donc il y en a 430. Donc ça, c'est déjà une chose. Dans ce quartier-là, il n'y a pas d'autre centre, c'est un quartier avoisinant de deux autres communes. Donc, quand c'est dans le bas de Molenbeek, là on fait semblant, on vous soutient, les pauvres, dans le haut... Vous pouvez négocier avec Fedasil et dire voilà, il y a autant qui, que ça, c'est réaliste dans ce quartier-là. Donc tout le monde qui est allé visiter et il sait que ça ne pose pas de gros problèmes dans le quartier, le centre est assez bien géré. Bon, vous dites ok, 350, c'est peut-être ça qu'il faut. C'est peut-être réaliste pour l'ensemble des facteurs, ça je peux comprendre. Mais alors il y a des gens qu'on est venu chercher, qu'on a décidé de mettre dans un autre centre. Donc, il y a des familles comme ça qui ont été déplacées de force. On peut encore comprendre qu'on dit voilà, on doit un nombre limité, mais ici, vous envoyez la police, vous envoyez la police, vous mettez les gens dehors de force, sans alternative, vous les jeter dans la rue. Et puis on entend madame Schepmans dire, oui, mais les gens ne sont pas en sécurité. Vous allez jeter des gens dans la rue et les gens vont se sentir plus en sécurité. Mais c'est qui les populistes ici? C'est vous les populistes. Et franchement, c'est ce double langage. D'un côté, madame Moureaux, quand c'est dans le bas de Molenbeek, oui, on est avec les réfugiés et dans le haut, vous les jetez dans la rue, c'est une honte, c'est une honte.

Mme la Présidente :

Merci. Alors je voudrais un écran de vote pour ce point, s'il vous plaît. Je demande au public de ne pas prendre la parole dans la séance. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Pas de parole au public, s'il vous plaît. Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Respectez les débats et l'enceinte, s'il vous plaît.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 24 votes positifs, 8 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 24 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen, 1 onthouding.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par M. El Bouazzati, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la simplification administrative - Report du 24/05/2023. Gemeenschappelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouazzati, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende administratieve vereenvoudiging - Uitstel van 24/05/2023.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à M. El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Donc le texte, vous l'avez reçu. C'est juste pour simplifier. C'est juste pour simplifier les démarches administratives, donc d'envoyer par email les fiches 281, les jetons de présence et tout ce qui est d'affaires personnelles pour les conseillers et pour les collègues, ça va faire un gain de temps, d'argent et d'écologie.

Mme la Présidente :

Merci. Est-ce qu'il y a un conseiller qui souhaite s'inscrire?

Madame Evraud.

Mme Evraud :

Oui, je vous remercie de me donner la parole, mais je ne dis pas pour les jetons de présence tous les mois, mais les documents importants. Je trouve que c'est important de les avoir encore par courrier. Ce n'est quand même pas une économie énorme, mais je crois que c'est quand même important de pouvoir être sûr d'avoir les documents corrects.

Mme la Présidente :

Merci. Alors en ce qui concerne les jetons, Madame Aelbrecht a regardé techniquement ce qui était possible et je pense qu'elle a quelque chose à proposer.

Mme la Secrétaire f.f. :

Donc voilà, on a une application qui s'appelle eRH et on va vous donner accès, tous les conseillers et vous allez pour la prochaine liquidation, vous allez recevoir un mail, vous approuvez l'envoi électronique ou vous ne l'approuvez pas. Donc si vous ne l'approuvez pas, c'est toujours par papier. Si vous dites oui, ce serait électronique, vous devez aller dans une application. Je vais vous envoyer le lien demain pour ça. Donc, à la prochaine liquidation, vous allez avoir le mail, vous demandant, ce sera de la firme Civadis. Donc peut être dans certains personnes, ce sera dans les emails indésirables. Donc il faudrait voir aussi là-dedans. Mais donc ils vont vous inviter à répondre à la question oui ou non? Je veux l'envoi électronique. Si vous répondez oui, le choix est définitif en fait un, donc ça va.

Mme la Présidente :

Merci madame Aelbrecht.

Monsieur El Bouazzati, est-ce que vous voulez répliquer?

M. El Bouazzati :

Oui, merci. Donc je salue le geste. Justement, ça va faire des économies quand même. Et écologiquement, c'est bien de montrer l'exemple. Merci madame Aelbrecht.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Bijmens, Conseiller communal N-VA, relative à la fresque de Gevriye Cavas, disparu à l'âge de 5 ans, il y a 38 ans. (Complémentaire).

Gemeentesecretariaat - Interpellatie van de heer Bijmens, Gemeenteraadslid N-VA, over de Fresco van Gevriye Cavas, verdween op 5-jarige leeftijd 38 jaar geleden. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. Alors on va sur la question de Monsieur Bijmens.

M. Bijmens :

Op 25 mei 2023 werd in de Nicolas Doyensstraat een fresco ingehuldigd door Child Focus ter ere van de Internationale Dag van de Vermiste Kinderen.

Op het fresco een afbeelding van de in 1985 verdwenen jongen Gevriye Cavas. Hopelijk komt er voor de familie opheldering in de zaak alsook in alle zaken waarbij kinderen vermist zijn.

Child Focus is een Belgische stichting van openbaar nut. Het is spijtig vast te stellen dat de stichting voor de fresco enkel gebruik gemaakt heeft van de Franse taal, terwijl in het Brussels Hoofdstedelijk gewest het Frans en het Nederlands als gelijkwaardig worden beschouwd.

De Nederlandstalige inwoners en de Vlaamse burens staan zeker niet onverschillig tegenover het lot van vermiste kinderen, dus het is jammer dat in deze groots opgezette campagne geen rekening is gehouden met de taalwetgeving.

Het is de taak van de gemeente om de stichting hierop te wijzen en hun te vragen om de fresco aan te passen.

Mevr. de Burgemeester :

Bedankt voor uw vraag. Child Focus is geen openbaar instelling en dus is niet onderworpen aan de taalwetgeving. Zij hadden een oproep gedaan om zoveel mogelijk muren ter beschikking te hebben en het is efficiënter om in elke taal aparte consumeren maar door het gebrek aan plaats was dat onmogelijk. Dus is de fresco tijdelijk gedurende een periode van twee maand zal die blijven staan zo oké.

M. Bijmens :

Ja, ik zal de zaak dan voorleggen aan de Vice-gouverneur om te zien wat hij daarvan vindt en aan de vaste Commissie voor taaltoezicht.

Mevr. de Burgemeester :

Oké bedankt.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Bijmens, Conseiller communal N-VA, relative au rapport annuel du Vice-Gouverneur pour l'année 2022. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie van de heer Bijmens, Gemeenteraadslid N-VA, over het jaarverslag van de Vice-Gouverneur voor het jaar 2022. (Aanvullend)

Mevr. de Burgemeester :

Ik geef het woord aan Mijnheer Bijmens.

M. Bijmens :

De vicegouverneur heeft zijn jaarverslag gepresenteerd inzake de opvolging van de taalwetgeving inzake aanwervingen en benoemingen van personeel. De situatie is al jaren desastreus in heel Brussel, maar ik wil hier vandaag enkel focussen op de cijfers voor Molenbeek voor 2022.

Volgens het verslag heeft de gemeente vorig jaar 46 aanwervingen voorgelegd aan de vicegouverneur, waarvan er maar 2 voldeden aan de taalwetgeving, 6 aanwervingen tolereert hij en de andere 38 heeft hij geschorst. Van de 44 aanwervingen die dus niet in orde zijn, gaat het op 1 na over allemaal Franstalige medewerkers die geen Nederlands kunnen.

Het jaarverslag vermeldt dat geen enkele schorsing door de Brusselse regering is bevestigd of afgekeurd. Dat wil zeggen dat 30 dagen na de schorsing door de vicegouverneur zijn beslissing vervalt en dat de aanwerving dus weerhouden is.

Volgens het verslag zijn er 17 aanwervingen van korte duur, wat niet wil zeggen dat deze mensen momenteel nog voor de gemeente werken, want misschien is hun contract verlengd.

Voor het OCMW zijn de cijfers nog slechter. Van de 158 aanwervingen zijn er maar 8 in orde! Ik vraag dus aan de gemeente of van de 194 dossiers die niet in orde zijn of deze mensen momenteel nog werkzaam zijn in de gemeente of het OCMW, of er stappen zijn ondernomen om deze mensen te verplichten de andere landstaal te leren en op welke duur de gemeente voorziet dat deze medewerkers effectief tweetalig zijn. Ook een vraag aan de schepenen voor Nederlandstalige aangelegenheden: Hoe legt u dit uit aan de Nederlandstalige inwoners? Jaar na jaar verslechtert de dienstverlening in de gemeente betreffende de kennis van het Nederlands door de gemeentemedewerkers. Dit kan u toch niet meer verantwoorden?

Mevr. de Burgemeester :

Dus het is waar, er zijn nog mensen werkzaam in de administratie die het Selor brevet nog niet behaald hebben. Bij de aanwerving wordt in het contract vermeld dat ze een periode van twee jaar hebben op dit brevet te behalen. Verder heeft de gemeente taallessen georganiseerd om hulp te bieden aan diegene die het nodig hebben. Het was zeer succesvol er valt ook op te merken dat sommigen, in de praktijk wel kennis hebben van het Nederlands of het Frans. Maar dat het halen van het Selor brevet niet altijd zo evident blijkt.

Voor wat betreft de dienstverlening in het Nederland, misschien het belangrijkste punt, normaal gezien zijn er altijd Nederlandstalige collega's die dienen aangesproken te worden

wanneer men de tweede taal niet machtig is. Dikwijls is het echter zo dat de burger eerder Frans begint te spreken buiten de wil van de loketbediende om.

M. Bijmens :

U zegt dat de taalles worden georganiseerd maar worden de mensen effectief tweetalig uiteindelijk en ik vind het heel spijtig om vast te stellen tot ik een vraag gericht aan de schepen voor Nederlandstalige aangelegenheden en door die en niet aanwezig is op dit moment.

Mevr. de Burgemeester :

Bedankt voor uw vraag.

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à l'affluence à la piscine de Molenbeek durant les fortes chaleurs. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie van de heer El Bouazzati, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, over de drukte in het zwembad van Molenbeek tijdens de warme zomermaanden. (Aanvullend)

Mme la Bourgmestre :

Monsieur El Bouazzati, allez-y.

M. El Bouazzati :

Donc voilà. Au fait, dernièrement je me suis rendu à la piscine de Molenbeek durant la forte chaleur et donc il y avait vraiment une file abondante. Et justement, Mr. Azaoum était présent et a vu un peu l'affluence qui avait. Mais je ne trouve pas ça normal que l'échevin puisse venir sur place pour pouvoir régler le problème d'affluence et d'organisation. Et j'aimerais savoir ce que vous allez entreprendre dans le futur pour régler ce problème?

Ensuite, par rapport au parc aquatique à Bruxelles, comme on sait tous, il n'y a plus d'Océade, il n'y a plus de parc aquatique pour nous les Bruxellois et surtout à Molenbeek, vu la chaleur qui va continuer, je ne sais pas si vous avez un plan ou une solution justement pour remédier à ce problème. Et aussi par rapport à un exemple qui est à Anderlecht, il y a le canal qui est réservé à une petite partie pour faire un genre de piscine. Est-ce qu'il serait faisable de faire cela ici, sur le canal, sur le territoire de Molenbeek? Merci pour votre réponse.

Mme la Bourgmestre :

Merci. Alors, qui commence?

M. l'échevin Azaoum :

Oui, merci madame la Présidente. Comme le fait remarquer Mr. El Bouazzati, on a connu des températures extrêmement chaudes sur ce mois de juin. C'est de plus en plus précoce d'ailleurs. On a eu la même situation, me semble t'il l'année passée ou il y a deux ans, on avait à nouveau des températures chaudes précoces. Et donc nous, de notre côté, au-delà de l'intervention du jour où monsieur était là où j'ai demandé au personnel finalement d'être beaucoup plus, d'aller plus vite finalement, la file était vraiment extrêmement importante. Si vous voulez le personnel, la crainte du personnel, je peux l'entendre également, c'est qu'à un moment ils sont dépassés et surmenés par le nombre important de visiteurs et donc en tout cas de nous, de notre côté, ce qu'on a décidé de faire, vous savez, Monsieur El Bouazzati, qu'on a une série de clubs qui fréquentent également la piscine et qui, durant l'année scolaire

sont plus présents que le public. C'est d'ailleurs pourquoi on leur octroie sept couloirs de mémoire. Ils ont un peu plus de couloirs que ceux du public. Ce qu'on a décidé de faire dorénavant, c'est à partir du 31 mai, on arrête complètement avec les clubs de manière à ce que le public puisse prendre possession de l'entièreté de la piscine. Ça, c'est une mesure qui sera, le nouveau calendrier sera suivi d'effet à partir de septembre, donc jusqu'au 31 mai, nous accueillons les clubs et à partir du 1^{er} juin, on s'organise pour que la piscine soit quasi entièrement dévolue au public par les fortes chaleurs. Voilà pour une solution là-dessus.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, par rapport à la question de parc aquatique, je vais peut-être répondre. Donc vous savez qu'Océade a fermé, vous l'avez évoqué vous-même. Nous sommes donc la seule grande ville, peut-être dans un rayon très très large, n'ayant pas d'infrastructures de ce type-là, je pense que c'est très important pour Bruxelles d'avoir au moins une infrastructure de ce type-là, et je pense qu'il en faudrait même plusieurs. Certains croient par exemple par ailleurs que c'est une infrastructure qui n'est accessible qu'aux riches, ou que ce qui est qui est destiné aux gens qui ont beaucoup d'argent, justement, c'est le contraire je pense, parce que c'est souvent les gens qui n'arrivent pas à partir en vacances, parce que ça, ça coûte vraiment cher, qui peuvent passer des journées agréables quand même, dans ce genre d'infrastructure de parc aquatique. Et donc c'est une des raisons pour laquelle le collège a proposé à la Région d'installer un parc aquatique sur le site de la gare de l'Ouest. Cette proposition a été retenue par le Ministre-Président et par la Région entière comme étant une proposition valable qui doit être vraiment étudiée à fond pour le site de la Gare de l'Ouest. Et nous sommes actuellement. Nous avons lancé une étude ensemble avec Citydev qui est le l'organisme régional qui est chargé de développer tous le site de la gare de l'Ouest, donc ensemble avec Citydev et la SNCB qui est propriétaire du terrain. En fait, c'est un bâtiment dans le cas ici, parce que nous proposons d'implanter le parc aquatique à côté du bâtiment d'Infrabel Academy. Et donc avec ces deux partenaires, la commune, Citydev et la SNCB, nous avons lancé ensemble une étude de faisabilité qui est actuellement en cours et qui va donner avant la fin de l'année un résultat clair qui va nous permettre de lancer vraiment ce projet ou pas. Donc si la conclusion est que ce n'est pas une bonne idée, ce qui m'étonnerait vraiment, mais bon, on ne sait jamais alors on ne le fera pas. Par contre, si la conclusion est oui, c'est possible, oui il y a une demande, oui c'est financièrement possible parce qu'évidemment ça demande des investissements sérieux, mais nous savons que c'est le privé qui normalement est prêt à le faire parce que c'est une opération rentable. Alors ça veut dire que normalement, d'ici fin d'année, nous pourrons décider tous ensemble de choisir cette voie et de lancer ce projet comme un vrai projet de construction pour avoir un parc aquatique. Et je suis assez optimiste pour que d'ici cinq ans, nous pourrons tous nager, passer nos étés dans ce parc aquatique. Maintenant, ça veut dire que ce n'est pas une solution à très court terme, mais quand même à moyen terme pour les nombreux jeunes qui habitent nos quartiers.

Mme la Bourgmestre :

Merci Mr Van Damme et Mr Azaoum.

Monsieur El Bouazzati, allez-y.

M. El Bouazzati :

Justement, juste pour revenir à l'exemple que j'avais donné sur l'histoire sur le territoire d'Anderlecht, comme notre territoire de Molenbeek, on a un grand espace avec le canal. Est-ce qu'on ne peut pas faire un exemple similaire à celui de Anderlecht, justement pour palier au problème à court terme? Donc ici, fin juin, juillet, août, donc, palier à une demande forte des Molenbeekoïses, parce qu'il va faire vraiment très chaud. Et donc déjà prévoir déjà quelque

chose pour cela en fait. Merci. Et aussi, en tant que délégué syndical à la SNCB, j'approuverai justement que Infrabel puisse donner accès à ce projet. Merci.

Mme la Bourgmestre :

Oui, on travaille bien avec eux pour l'instant. Merci beaucoup.

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEF1, relative à une bagarre qui a eu lieu entre des policiers et des jeunes de Molenbeek lors d'une descente de la Lesse en kayak. (Complémentaire)

Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid DEF1, over een vechtpartij tussen politieagenten en Molenbeekse jongeren tijdens een kajaktocht op de Lesse. (Aanvullend)

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à une bagarre qui a eu lieu entre des policiers et des jeunes de Molenbeek lors d'une descente de la Lesse en kayak. (Complémentaire)

Gemeentelijk Secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, over een vechtpartij tussen politieagenten en Molenbeekse jongeren tijdens een kajaktocht op de Lesse. (Aanvullend)

Mme la Bourgmestre :

Alors on vient sur un sujet fort important. Donc j'ai souhaité inscrire les deux interpellations qui concernaient ce qui s'est passé sur la Lesse le 1^{er} juin. Certains conseillers m'ont opposé que c'étaient des choses qui devaient aller en conseil de police et c'est vrai qu'on a eu une discussion au conseil de police hier, mais je pense que c'est un sujet qui doit aussi, de par la gravité des faits, être évoqués ici au conseil communal de Molenbeek. Voilà, donc je pense que Mr Ben Salah était le premier inscrit. Et puis Monsieur De Block, allez-y Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame. Comme vous le savez, j'avais aussi également introduit une question d'actualité au vu d'une plainte qui avait été faite par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet-là et sa constitution en partie civile. Je tiens tout de même à le signaler puisque dans ma précédente interpellation, elle n'y était pas, logique.

Donc, madame la Bourgmestre, un incident grave, largement rapporté par les médias sous le nom de Kayak Gate, a récemment ébranlé bon nombre de nos citoyens. Il s'agit, comme vous le savez, de la bagarre qui a eu lieu entre les policiers et des jeunes de Molenbeek lors d'une descente de la Lesse en kayak. Il est de notoriété publique que la zone de police de Bruxelles-Ouest a pris des mesures pour faire face à cette situation, notamment en affectant les policiers en question impliqués à des tâches internes et en ouvrant un dossier disciplinaire. En outre, la zone de police suit de très près l'enquête menée par le parquet de Namur. Cependant, en tant que bourgmestre et chef de police administratif, nous souhaitons connaître les mesures spécifiques que vous avez prises en réponse à cet incident. Quelles actions avez-vous entreprises pour assurer la confiance de la communauté des citoyens envers nos forces de l'ordre? Quelles mesures ont été mises en place pour prévenir de tels incidents à l'avenir? J'aimerais également obtenir des informations sur les mesures proposées pour améliorer la relation entre les jeunes et la police, car cela a été fortement ébranlé. Et ça, ça peut se comprendre aisément.

Par ailleurs, j'aimerais connaître l'avancement de la proposition que j'avais faite concernant et qui avait été suivie par mes collègues ici présents de l'opposition et en principe vous aussi. Donc, la mise en application des caméras corporelles bodycams et la mise en

application du récépissé, nous comprenons que certaines informations peuvent être confidentielles en raison de l'enquête en cours, mais nous estimons qu'il est important d'assurer une transparence et une communication adéquate avec les citoyens pour maintenir la confiance en nos institutions. Par la même occasion, je tiens à vous poser une simple question, allez-vous, oui ou non, porter plainte à la suite de cet incident? Une telle action, telle que la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement, c'est une action sans précédent, il faut le dire, au vu de la situation aussi grave, je comprends le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le PO par la même occasion qui l'a fait juste un petit peu avant. Une telle action permettra de donner un message fort à envoyer à notre commune, à nos citoyens, affirmant que de tels comportements sont inacceptables et ne seront pas tolérés, même lorsqu'ils proviennent des membres de nos forces de l'ordre. Je tiens également à saluer le courage des professeurs qui ont géré cette situation avec professionnalisme, et le directeur ici présent, on a la chance d'avoir au conseil communal Assane Ouassari, pour sa gestion de la situation ainsi que leur dévouement, le dévouement envers nos jeunes, envers la commune et la lueur d'espoir dans cette situation troublante, à savoir le fait qu'ils se sont serrés les coudes et ont été ouverts très rapidement. Ils ont ouvert très rapidement leurs portes pour pouvoir entendre, écouter et apporter un maximum de clarté par rapport à cette situation. Nous attendons votre réponse avec impatience et espérant qu'elle sera à la hauteur de la gravité de la situation. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur Ben Salah, merci beaucoup.

Monsieur De Block.

M. De Block :

Voilà, on a été tous, je pense, vraiment choqués par les faits qui finalement se sont dévoilés au fur et à mesure des articles qu'on lisait dans la presse. Hum, je cite, hein, ce qui s'est passé un peu, ce qu'on a pu lire, des policiers saouls, agressifs, violents. Un jeune a été submergé longuement, à plusieurs reprises. Battu, il croyait mourir. Ses collègues de classe croyaient qu'il allait mourir. Un fait réalisé par plusieurs adultes policiers de la zone. On parle de propos racistes, à plusieurs reprises, menaces envers les élèves et leurs accompagnateurs de la part des policiers de notre zone. Des policiers de notre zone auraient voulu obtenir les identités des élèves impliqués pour régler leur compte, selon les menaces peut-être. La presse dit aussi que ces policiers ont tout fait pour étouffer l'affaire. Des policiers de notre zone se seraient battus entre eux et même avec, ce n'est pas très clair dans la presse. Ce qui est choquant en plus, c'est que la version a changé tellement. En fait, on découvre que la première version dans la presse, on peut conclure que ça a été une version fuitée par probablement les acteurs, les policiers ou quelques policiers même, et qui a dû être corrigée par les articles avec des témoignages des élèves, des parents et du commissaire aussi. Alors j'ai deux questions et deux propositions. On a entendu que dans un premier temps, vous êtes passés à l'école, je pense accompagné d'un responsable de la police et que vous avez conclu que ce ne serait pas des policiers de notre zone ou que vous n'avez pas reconnu ou que le policier, le responsable de police a dit on n'a pas reconnu les policiers. Je voudrais savoir, j'ai des témoignages de plusieurs personnes si cela est vrai, comment ça peut se passer? Je cite ça c'est à ma deuxième question qu'il y a une communication qui a été faite, que des policiers ont été assignés à des tâches internes, qu'ils n'ont pas circulé dans la zone, qui n'étaient pas dans des tâches extérieures, faits constatés par un communiqué rédigé par des collègues de Mr Ouassari et qui l'ont signalé vraiment à leur structure et leur hiérarchie scolaire. Ils disent dans ce témoignage que, imaginez-vous, vous venez de passer un moment horrible, traumatisant. Il y a des gamins qui ont peur, qui ont la trouille, qui sont traumatisés et ils disent qu'ils ont voulu déposer plainte. Et à l'accueil on leur a dit : accélérez, parce que les gens qui vous ont fait ça vont revenir de leur pause. Ils vont arriver. Et contrairement à ce qui a été dit dans la

presse par un responsable de police, je m'imagine, ils ont pu constater que les personnes qu'ils ont reconnu comme les personnes qu'ils ont en fait rencontrées, malheureusement rencontrées sur la Lesse monter dans des combis et faisaient bien des activités et des tâches à l'extérieur sur le terrain. Alors je voudrais vous demander est-ce que c'est vrai? Est-ce que vous avez mené une petite enquête pour voir qui dit vrai? Ça, ce sont les deux questions précises.

Mes deux propositions, nous sommes d'avis qu'il faut suspendre les policiers impliqués et que vous avez le droit de le faire, selon l'article 59, je crois, dans la loi du 13 mai nonante neuf qui dit, je cite : « sans préjudice d'autres mesures d'ordre qui peuvent notamment être prises à l'occasion d'une procédure disciplinaire », parce que la procédure est en cours. Ce qu'on nous dit dans la presse, le bourgmestre ou la bourgmestre peut ou le collège de police, selon le cas, peut suspendre provisoirement, par mesure d'ordre, le membre du personnel de la police locale qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire, ce qui est le cas ici, d'une information judiciaire, ce qui est le cas ici, d'une poursuite pénale, je ne sais pas si c'est le cas et dont la présence au sein de la police locale est incompatible avec l'intérêt du service. Selon ce que j'ai lu dans la presse, c'est le cas aussi. Si le commissaire dans la presse a dû avouer qu'il a dû donner des consignes pour que le climat serein se rétablisse. Je pense qu'on peut dire que c'est le cas ici. Je pense que c'est important aussi pour les élèves qui ne doivent plus avoir peur de fréquenter, de tomber sur un policier qui a essayé de noyer un collègue de classe. Donc je voudrais savoir quelle est votre position sur cette proposition. Alors désolé, je dépasse un peu le temps, je ferai vite. Nous sommes d'avis qu'il faut une enquête sur le fonctionnement de la brigade dite « raclette ». C'est un peu fort qu'une même brigade est mentionnée deux fois, une fois hors service une fois dans le service. Mon avis, notre avis est qu'une telle situation ne peut pas exister ni se répéter sans qu'il y a un problème hiérarchique. Heureusement, il y a encore des policiers dans cette brigade qui ont essayé d'arrêter leurs collègues, de les calmer. Mais ces policiers qui essayent de faire correctement leur boulot ne sont pas soutenus assez et les policiers qui sont clairement prêts à enfreindre les lois, dominant la brigade. Ne faut-il pas prendre des mesures plus fermes et mettre cette brigade sous la tutelle et changer de direction, de prendre un dirigeant en dehors de la brigade? Quel est votre avis? Voilà, finalement, je propose que la commune se porte partie civile, se constitue partie civile pour être complètement et entièrement impliquée.

Mme la Bourgmestre :

C'est ce que Monsieur Ben Salah a également suggéré.

Monsieur El Khannouss. Je rappelle que vous, vous êtes déjà intervenu au conseil de police hier. Allez -y!

M. El Khannouss :

Je vous remercie de me donner la parole. Effectivement, je suis intervenu au conseil de police. Mais il est important aussi qu'on puisse le faire ici, au sein du conseil communal. D'autant plus qu'il y a de très, très nombreux parents et de citoyens molenbeekoïses qui nous suivent.

Alors moi, je vais commencer d'abord par rappeler que nos services de police méritent, pour ceux qui font correctement leur travail, tout le respect. Je ne veux pas qu'on jette l'opprobre sur ce service qui est utile pour notre démocratie et qui est un rempart contre ce qui pourrait être appelé l'innommable ou ce qui pourrait être véritablement un problème pour le fonctionnement de notre institution. Mais néanmoins, cette situation qu'on a connue, que je ne veux pas rappeler, ce sont plusieurs classes. C'est une élève de l'école secondaire qui descendait la laisse qui rencontre quinze de nos fonctionnaires, qui étaient en congé et qui étaient en train de se balader le long de la Lesse, qui échangent d'abord pour des bêtises, ils

souhaitent passer face à cette demande de nos jeunes. Vous avez une réaction disproportionnée de la part de ces policiers et cela se termine par des faits relativement graves comme ceux qui ont été évoqués, par rapport aux tentatives de noyade, mais aussi de nombreux coups qui ont été donnés. Ce sont douze blessés, plus de 20 élèves choqués parmi nos jeunes. Et c'est vrai qu'au niveau de l'histoire de ces incidents qu'on voit depuis le début, on a essayé de faire porter la responsabilité à nos jeunes à travers les médias. Et puis finalement, tout doucement, la vérité est en train d'éclorre et on se rend compte que les policiers en civil là, ont une grosse responsabilité.

Que nous dit cet incident, mesdames, messieurs, chers collègues, je l'ai dit hier au Conseil de police, cet incident est la continuité d'autres incidents. Je rappelle que nous avons célébré il y a quelques jours, enfin en tout cas, commémorer la mort du jeune Adil qui a été écrasé par un policier en particulier. Ce policier, à travers 19 témoignages de ses collègues qui sont sortis malheureusement après le drame, ont démontré qu'il y avait de la part de ce policier des propos racistes, des propos stigmatisants avant le drame et après le drame. Ça veut dire que dans la hiérarchie, là, je rejoins mon collègue Dirk De Block, il y a un véritable problème. Nous, à Molenbeek, je l'ai évoqué, madame la bourgmestre hier, à Molenbeek, nous avons connu un problème similaire en 2021, une brigade ou des dirigeants de section qui étaient en réunion avec des commissaires. Un des responsables a dit à son collègue : « j'en ai marre de ces bougnoules du take off, c'est tout le temps pareil avec eux. » Ce sont des chefs de brigade qui parlent entre eux de leurs collègues d'origine maghrébine. Ce responsable qui était présent, certains se sont plaints auprès du chef de zone et auprès de vous, madame la bourgmestre. Ce sont des faits qui se sont déroulés en mai 2021 et malheureusement, vous n'avez pas donné suite. Le racisme systémique que qu'on vit dans notre police est un racisme qui peut se développer parce qu'il y a un silence de la part de la hiérarchie, en tout cas d'une certaine anarchie, mais aussi de la part du politique et parfois du judiciaire. C'est comme ça qu'on arrive à des drames qu'on a connus aussi bien à Anderlecht et qu'on a connu récemment, des policiers qui peuvent se permettre tout et n'importe quoi. Ça reste une minorité, faut le dire. C'est une minorité auquel il faut, contre laquelle il faut combattre, contre laquelle il faut lutter. Ce genre de comportement n'a pas sa place dans notre police. Nous aussi, nous avons besoin d'une police démocratique qui soit au service des citoyens et qui soit à l'image de la population. Et pour ça, il y a des responsabilités dans l'anarchie et malheureusement au niveau politique et Madame Moureaux, ici, j'ai parlé d'un fait bien précis où vous avez vraiment fauté parce que vous n'avez pas pris les mesures qui s'imposaient par rapport à des responsables qui avaient des propos. Alors que dire de ces responsables lorsqu'ils ont leurs subalternes qui sont en première ligne, si eux-mêmes ne sont pas des exemples ou des modèles?

Mme la Bourgmestre :

Vous pouvez clôturer ?

M. El Khannouss :

Je vais clôturer. Je n'ai eu que deux minutes contrairement à mes collègues qui en a eu cinq. Ce qui est important, ce qui est important, c'est que chacun assume ses responsabilités. Et vous, Madame, en tant que bourgmestre, vous devez assumer les vôtres. Lorsque on vous dénonce des faits d'une telle gravité dont j'ai les preuves ici, vous devez jouer pleinement votre rôle et pas avoir un double discours, c'est à dire quand il y a des affaires graves, vouloir les minimiser...

Mme la Bourgmestre :

Bien sûr, c'est votre thème principal.

M. El Khannouss :

Non, non, je vous le dis très sérieusement et très sincèrement.

Mme la Bourgmestre :

Et je vous dis, moi, que votre temps est largement écoulé et je vous remercie.

M. El Khannouss :

Ça, c'est la meilleur façon pour ne pas écouter certaines vérités qui vous dérangent visiblement.

Mme la Bourgmestre :

Bien sûr, en fait, le problème, c'est que vous débordez toujours de votre temps, quoi que vous disiez, et que vous m'agressez toujours. Donc voilà, Madame Raïs, à vous la parole.

Mme Raiss :

Oui. Alors je voudrais remercier le collègue Ben Salah pour avoir posé cette question, vu que c'est un sujet qui nous interpelle tous et je pense que l'indignation, s'entend et se lit sur tous nos visages. Et face à cette situation alarmante, j'aimerais avoir quelques réponses concrètes, à savoir quelles mesures avez-vous, vous, madame la bourgmestre, déjà prises pour assurer la sécurité des élèves de l'école molenbeekoise concernée par cet incident? Envisagez-vous d'engager une enquête indépendante pour faire la lumière sur les circonstances exactes de l'incident et établir les responsabilités? Pensez-vous renforcer la formation et la sensibilisation des agents de police pour éviter toute attitude discriminatoire ou raciste envers les citoyens? Allez-vous collaborer avec d'autres instances telles que le Comité P ou le Centre pour l'égalité des chances Unia afin de mener une enquête approfondie sur les allégations de propos racistes rapportés par les élèves? Et envisagez-vous enfin d'instaurer des mécanismes de contrôles supplémentaires pour identifier et remédier rapidement aux comportements inappropriés au sein de la police de Molenbeek? Il est naturellement crucial que des mesures fermes et transparentes soient prises pour restaurer la confiance de la population envers les forces de l'ordre et pour garantir la sécurité de tous les habitants de notre commune. Nous ne pouvons tolérer aucun comportement discriminatoire ou violent de la part de nos agents de police. Molenbeek a besoin d'une police professionnelle et respectueuse des droits de tous les citoyens et non de cowboy en quête d'adrénaline. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre :

Merci madame Raiss.

Monsieur Bacart.

M. Bacart :

Merci, madame la Présidente. Bien entendu, personnellement, vu mon métier, je vois quelques-uns de ces jeunes qui sont réellement choqués. Première question, je crains d'abord pour, j'espère qu'on ne va pas les faire rater leur année, c'est déjà une chose. Et deuxièmement, il faut communiquer le mieux possible parce qu'ils me disent : « Vous savez, les gens qui nous ont fait ça, ils sont toujours sur le terrain ». Ce sont des rumeurs. Mais je pense que nous avons comme devoir d'informer parce que ces jeunes, il y en a vraiment. Ils sont vraiment, ceux que je connais, ils sont vraiment choqués et puis ils disent non, vous

savez, on dit ça, mais ce n'est pas vrai. Donc je pense que votre travail, c'est vraiment la communication face à ces fausses rumeurs. J'arrête là parce que le reste, ça a été dit par les autres.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Boufraquech.

M. Boufraquech :

Merci, madame la Présidente. Monsieur El Khannouss, s'il vous plaît ! Je vais être prudent par rapport aux termes qui vont être utilisés ce soir. Il y a une procédure disciplinaire. Il y a une procédure de justice qui est en cours, M. El Khannouss, je peux terminer s'il vous plaît ?

Mme la Bourgmestre :

S'il vous plaît, ce sont deux minutes pour les conseillers qui ne s'étaient pas inscrits, je viens de le signaler aux techniciens. La séance est longue. Ce n'est pas facile pour eux. Je viens de le signaler. Donc regardez, vous êtes en train de manger des minutes, monsieur, Boufraquech, merci. Et que les autres conseillers me laissent la présidence de la séance, ce n'est pas à eux de la faire. Merci

M. Boufraquech :

Il y a une procédure judiciaire qui est en cours, qui a été engagée par Wallonie-Bruxelles Enseignement Il y a une procédure disciplinaire également qui a été entamée par la zone Bruxelles Ouest. Je salue ces deux décisions. Alors effectivement, il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur l'ensemble de la profession. La grande majorité des policiers font correctement leur travail, mais il semble que certains se comportent encore comme des cowboy. Alors les faits sont manifestement très graves. Il semble que des rapports médicaux font état de fractures et de coups auprès de certains élèves. Les témoignages vont également dans le même sens. On a des vidéos, des photos à l'appui et j'ai envie de poser une question si le pouvoir organisateur qu'est Wallonie Bruxelles Enseignement dépose plainte, c'est que manifestement, ils ont des éléments en leur possession pour entamer une telle procédure. Alors moi je demande toute la clarté, la transparence, mais aussi la prudence dans ce dossier. J'aimerais, madame la Présidente, savoir quelles ont été les actions entreprises depuis le début. Je sais que vous avez fait ça avec rigueur et professionnalisme, sans aller dans les médias pour en parler, parce que vous avez un devoir de réserve. Et j'aimerais savoir également quelles sont les actions qui ont été entreprises par la zone de police Bruxelles-Ouest. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur Boufraquech.

Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Madame la Présidente. Je vais être relativement court. Je réagis surtout parce que, comme j'ai entendu M. De Block qui appelle à ce que la commune se porte partie civile, je voudrais quand même rappeler que nous sommes responsables de la zone de police également et que donc à mon sens, nous n'avons pas la possibilité de faire cela parce que sinon on va se mettre en conflit d'intérêt par rapport aux procédures qui pourraient exister

contre la commune ou contre la zone et madame la Bourgmestre fait partie du collège de police, donc vous seriez en première ligne par rapport à cela. Autre chose également, hier, en conseil de police, le chef de zone a clairement annoncé et déclaré qu'aujourd'hui, avec tous les éléments qu'il avait en sa possession, il n'y avait pas possibilité de déterminer comment les faits avaient commencé et qui les avait déclenchés. Effectivement, il y a une rixe dans laquelle vous avez d'une partie des jeunes et de l'autre côté des policiers qui sont pris. Il y a des blessés et visiblement, des deux côtés, on ne parle toujours que des jeunes pour l'instant. Et donc moi je dis une chose, gardons notre calme. Il y a une enquête qui a été lancée et qui est en cours. Elle déterminera qui est responsable et qui devra subir éventuellement de passer en jugement pour l'un ou l'autre fait. Par contre, là où je suis d'accord, c'est que si on parvient et si on a pu identifier les policiers qui ont participé à cette chose-là, pour que le calme se rétablisse, il faut leur donner une tâche administrative. Il y a difficulté de les suspendre tant qu'on n'a pas de faits à leur charge. Voilà. Merci.

Mme la Bourgmestre :

Merci, monsieur Eylenbosch.

Est-ce que chacun peut rester calme s'il vous plaît? Je sais que ce sujet vous émeut, je le comprends et je vais prendre du temps pour vous répondre. Mais je voudrais aussi que vous soyez respectueux les uns des autres.

Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

J'ai l'habitude, quand les autres parlent, je me tais. Euh. Merci en tout cas d'avoir abordé ce point afin de nous permettre d'aborder ce point à ce conseil. Parce qu'effectivement vous avez abordé ce point en conseil de police hier, mais nous n'avons pas de représentant, donc je vous remercie pour cela. Et ça nous permet aussi de pouvoir mieux suivre. Évidemment, les faits sont réels. Je ne vais pas faire long parce que je pense que mes collègues, ils ont quasi tout dit, tout le monde est choqué. Je pense que de cette violence, tous les partis politiques à ce conseil, rien ne justifie cette violence. On parle ici des coups, essayer de noyer des personnes, donc je crois que c'est vraiment assez grave. Moi juste j'ai deux questions. Je voudrais savoir évidemment vous nous donnerez les réponses, mais pourquoi ces policiers concernés n'ont pas été suspendus? Je pense que ça pourrait être une mesure qui peut être compréhensible et ça peut être rassurant. Et deuxième chose aussi concernant les victimes, mais la prise en charge psychologique, quel est le suivi en tout cas de ces élèves? De quelle manière ils ont pris en charge? Est-ce que ces prises en charge psychologiques sont-elles suffisantes? Merci.

Mme la Bourgmestre :

Merci pour vos questions. Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci, madame la Présidente, et je vous remercie tous pour vos interpellations et pour vos commentaires. C'est vrai qu'on est, on est tous vraiment fort choqués de ce qui se passe. Mais bon, la procédure est en cours. On a été au conseil de police hier et les explications que vous nous aviez données, madame la Présidente, ainsi que le chef de corps nous ont en tout cas rassurés sur la volonté d'avancer. La tristesse du chef de corps, d'ailleurs, était palpable. C'était émouvant, je vous assure. Et je voudrais quand même vous demander quel soutien, je rejoins Monsieur Sumlu, quel soutien a été apporté vraiment aux enfants et à leurs familles. Peut-être c'est le plus important et je pense vraiment que le chef de corps veut que l'enquête

soit faite et que le calme revienne dans la zone parce que ce n'est pas marrant. Je vous remercie.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Merci, madame la Présidente. Voilà, enfin bon, je prends la parole en tant que conseiller communal. En tant que directeur, je suis soumis à un droit de réserve. Voilà, il y a une enquête qui est en cours. Je ne peux pas me prononcer.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Ouassari, si je peux me permettre, ici, il s'agit d'une séance publique. C'est à dire que si vous mentionnez un devoir de réserve, vous n'êtes pas deux personnes. Vous avez vraiment un devoir de réserve. Vous ne pourrez pas à la fois être dans le devoir de réserve et sans devoir de réserve en séance publique, ça n'existe pas. J'attire votre attention. Après, vous êtes évidemment responsable de vos actes.

M. Ouassari :

D'accord, alors je resterai dans le droit de réserve.

Mme la Bourgmestre :

Je vous remercie.

Madame Addi a la parole.

Mme Addi :

Oui, moi j'ai une petite question. J'ai eu quand même quelques témoignages qui ont dit la même chose, c'est à dire que vous êtes venue, vous et le commissaire, voir les élèves dans l'école et il semblerait que vous avez tous les deux, en tous cas, tenté de dissuader les élèves à porter plainte. En tout cas, c'est ce que c'est ce que j'ai eu comme retours de plusieurs personnes. Et je voulais savoir ce qui justifiait votre cette démarche-là qui est en fait complètement incompréhensible vu la gravité des faits?

Mme la Bourgmestre :

Merci d'avoir posé cette question.

Alors je vais répondre. Tout d'abord, je veux vous dire que j'étais la première saisie de cette affaire. Donc, le soir même des faits, j'ai une connaissance qui m'a mise au courant de ce qu'il y avait eu une agression lourde. D'après ce qu'il en savait sur un groupe de jeunes du Sippelberg qui était en descente de la Lesse. A ce moment, d'après ce qu'il ce qui était relaté, j'ai pensé qu'on se retrouvait 15 à 20 ans en arrière avec une agression par un groupuscule raciste probablement d'extrême droite sur nos élèves. Je n'avais aucune idée de ce que par la suite, on allait découvrir qu'il s'agissait d'une rixe entre des élèves et des policiers. Le lendemain, je me suis rendue effectivement à l'Athénée et j'ai trouvé des jeunes traumatisés. J'ai trouvé aussi des enseignants et des animateurs traumatisés, mais ils ont fait un très long récit et c'est exact, j'étais accompagnée d'un commissaire parce que lorsque je suis appelée par un groupe pour une affaire de violence, en général, j'essaye toujours d'avoir un

commissaire avec moi pour pouvoir directement être efficace en police et ne pas perdre du temps. Dans le récit à plusieurs endroits du récit, il a été fait mention de ce que certains s'étaient présentés comme policiers où on avait l'impression qu'ils étaient policiers. Et c'est vrai. J'ai vu sur un téléphone rapidement deux ou trois photos sur lesquelles je n'ai reconnu personne. Voilà. Il faut quand même savoir qu'il y a 900 membres de notre corps de police. Sincèrement, ça, c'est assez compliqué de les connaître, de les connaître et de les reconnaître dans ces circonstances. Alors aussitôt après, j'ai appelé le chef de corps et je l'ai tenu informé des récits et il a répondu qu'il allait vérifier s'il y avait une brigade qui était en team building sur la Lesse. Et plus tard dans la soirée, il m'a appelé. Il m'a dit que ce n'était pas le cas. Et effectivement, en réalité, il n'y avait pas de team building organisé par la zone ce jour-là sur la Lesse. On saura par la suite qu'en fait il s'agissait d'une sortie privée entre eux. Donc voilà. Et de pas toute une brigade, mais d'une partie d'une brigade.

Alors ensuite, moi je dois dire que contrairement à vous, je n'ai pas toute liberté de parole et je vais expliquer quand même ce qui se passe de ce côté-là. C'est important que vous le sachiez avant de continuer le récit. Comment on fonctionne donc? Monsieur De Block, vous avez eu la gentillesse de nous lire un article de loi. Comment fonctionne une zone de police à l'heure d'aujourd'hui? Avec les règles en vigueur, les lois, les statuts, tout ce qui existe comme encadrement légal? Une zone de police regroupe plusieurs communes. Elle est dirigée par un collège de police qui a autour de la table, en plus des bourgmestres représentant les communes de la zone, le chef de corps et c'est cet organe, le collège de police, avec pour votants les bourgmestres autour de la table qui va être l'organe de sanction disciplinaire de la zone. Et pour pouvoir valablement délibérer, chacun des membres doit être en pleine possession de toutes ses qualités et ça veut dire ne peut pas avoir déjà pris position de manière très importante, sous peine que lorsqu'il participe à la poursuite disciplinaire éventuelle, il soit disqualifié et par là même corrompe tout le travail qui pourrait être réalisé par le jury, par le collège de police agissant comme jury de sanction disciplinaire. Pour le dire autrement, si je veux demain être dans ce collège de police valablement et pouvoir participer à prendre des sanctions le cas échéant, je ne peux pas m'exprimer librement comme vous le faites. Je suis obligée de faire attention à ce que je dis et donc je ne pourrai pas répondre notamment à toute une série des questions de Monsieur De Block qui sont de l'ordre de quel est votre avis. Je ne peux pas donner mon avis. Donc je vous relate les faits et je vais continuer de vous relater les faits, mais je ne peux pas donner mon avis sous peine d'être disqualifié et de ne pas pouvoir siéger autour de la table du collège de police au moment où les sanctions disciplinaires, le cas échéant, devraient être choisies. C'est évidemment une remarque très importante, et vous comprenez aussi pourquoi, alors même que j'ai rencontré ces personnes, je ne peux pas m'exprimer dans la presse et de manière publique aujourd'hui.

Alors je vais donc rester sur les faits. C'est ce que j'ai essayé de faire également hier au Conseil de police. Je vais continuer. Donc le vendredi soir, les choses ne sont absolument pas claires. Effectivement, nous avons eu affaire, le commissaire et moi, à un groupe traumatisé qui a manifestement rencontré des conduites violentes. Et je veux répondre à madame Addi avec une grande précision. Madame Addi, sachez que la première chose que j'ai dite quand je me suis assise à la table de ces personnes, c'est qu'il leur fallait porter plainte. C'est la première chose que j'ai dite. La première, par contre, la rencontre a duré, je crois, 2 h et demie. C'était très long et il est vrai qu'au cours de la rencontre, il a été de plus en plus clair qu'il y avait eu des coups échangés de part et d'autre. Et c'est à partir de là qu'effectivement il a été dit au jeune que probablement le PV ouvert serait coups et blessures réciproques, ce qui je pense sera le cas et que dans ce contexte, s'ils ne souhaitaient pas porter plainte, ils devaient savoir qu'ils seraient néanmoins entendus et contactés dans le cadre de ce PV. C'est ce qui a été expliqué en fait, et je pense que c'est la source de la confusion. Ce jour-là, avec une grande précision, et Monsieur Ouassari est là, il peut le relater également. J'ai également indiqué que ceux qui le souhaitaient devaient venir me voir pour être en contact immédiat avec le service d'aide aux victimes et que ceux qui avaient besoin d'un appui juridique pour bien connaître leurs droits et ne pas être perdus pourraient aller à Antenne J, le service communal

qui est chargé de l'aide juridique. Donc, ce sont des indications que j'ai données immédiatement le premier jour. Et monsieur Ouassari, je pense, peut le confirmer sans rompre son devoir de réserve.

Alors dans la suite, j'ai appris avec effroi le lundi qu'effectivement il s'agissait de policiers. C'était juste après avoir rencontré les jeunes, leur avoir à nouveau conseillé de déposer plainte et leur avoir arrangé moi-même un rendez-vous avec le service d'aide aux victimes parce qu'ils n'avaient pas réussi à avoir un rendez-vous rapide par leurs propres moyens. Et donc, j'ai moi-même téléphoné au service d'aide aux victimes et demandé à ce qu'ils soient suivis. Ce soir-là, j'ai également pris sur moi de travailler toute la nuit pour relater le témoignage qui m'avait été fait le vendredi et être certaine que ceci parvienne à la zone de police. Donc c'est quelque chose que j'ai fait immédiatement. Il faut se rendre compte qu'on est face à une situation tout à fait inédite. C'est une situation qui est très dure. On l'a dit, je crois que c'est Madame Evraud. Il y a des blessés nombreux de chaque côté et donc il y a cinq policiers avec des fractures qui sont gravement blessés et il y a douze à treize enfants au minimum qui sont blessés, dont également des chocs post-traumatiques. Ça, moi, je l'ai constaté moi-même. Toutes ces personnes vivent la plus grande partie de leur vie sur le même territoire. Évidemment que ce n'était pas pensable de pouvoir laisser cette situation en l'état, quelle que soit en fait la nature des faits imputables à chacun. Et donc, effectivement, nous avons pris assez rapidement la décision d'écarter dans des services à l'intérieur les policiers qu'on pouvait identifier. Dans la suite, nous avons également pris avis chez notre conseil au niveau de la zone pour définir quelles étaient nos possibilités et nos devoirs d'action. C'est ainsi que vous avez pu lire que nous avons pris contact avec le parquet. Cela a été dit en presse. Nous avons demandé que la situation soit prise en charge par l'Inspection générale des services et nous avons demandé de pouvoir avoir accès au devoir d'enquête et à l'information judiciaire pour pouvoir être outillés pour faire du disciplinaire correct. Parce qu'une des choses compliquées en disciplinaire, c'est qu'il ne s'agit évidemment pas de faire une procédure tous azimuts, mais bien d'avoir une attitude qui est proportionnée au regard de ce qu'un agent peut se voir reprocher. C'est ainsi qu'au départ, la suspension ne semblait pas une possibilité. Aujourd'hui, un certain nombre de choses progressent et nous en connaissons plus sur la situation. Nous continuons d'avoir contact avec le parquet. Et un juge d'instruction va être nommé puisque WBE et le gouvernement ont décidé de se porter partie civile. Une série de questions restent pour s'assurer de ce que la procédure disciplinaire ne soit pas mal engagée et ne nous ne nous plombe pas d'entrée de jeu.

Alors je veux ajouter une chose importante. Notre chef de corps depuis qu'il est arrivé a fait de l'exemplarité un étendard. C'est quelque chose d'important pour lui. Ce n'est pas un vain mot et ce n'est pas quelqu'un qui se cache derrière ses responsabilités. Je pense qu'il a vraiment et je remercie les mots de madame Evraud. C'est exact. Il a vraiment à cœur de pouvoir pratiquer l'exemplarité dans le corps et je le comprends. Et il n'a pas envie de faire des erreurs non plus qui pourraient faire imputer des faits à quelqu'un qui ne les méritent pas. Alors je vais finir là-dessus et je n'en dirai pas beaucoup plus aujourd'hui. Je veux vous dire une chose très importante. J'ai commencé par ça hier au Conseil de police. Quand je suis arrivée dans la zone de police, j'étais frappée par un cas qui avait été relaté dans la presse. C'était Jamal Ikazban qui l'avait pointé. Et c'était un cas de racisme d'un policier. Et quand je suis arrivée dans la zone, j'ai constaté qu'on avait perdu tous les moyens d'action par rapport à ce cas, par délai de temps. Et à vrai dire, l'ancienne politique de la zone était de toujours attendre que le judiciaire se prononce avant d'avoir une quelconque démarche disciplinaire. Ce collègue a fait changer ceci. C'est moi qui l'ai poussé et je l'ai obtenu. Nous avons pu déjà sanctionner avant la justice. C'est arrivé. Et ici, il n'est pas question d'attendre la fin d'un processus judiciaire qui pourrait s'avérer extrêmement long vu le nombre de personnes impliquées. Et donc c'est un changement de politique réel. C'est un changement de politique très important qui a eu lieu depuis le début de cette législature et singulièrement avec l'arrivée du nouveau chef de corps. Donc, nous restons dans la loi. Nous ne nous mettons pas hors la loi, nous avons systématiquement un conseil formé et spécialisé à nos côtés. Mais nous

n'attendons plus. Et je pense que ça, c'est ce sur quoi je voulais terminer aujourd'hui. Voilà. Donc nous sommes extrêmement préoccupés et nous travaillons de la manière la plus sérieuse qui soit pour pouvoir arriver à quelque chose qui est juste.

Voilà, voilà. Monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, madame la Présidente, madame la bourgmestre, et madame la chef de police administratif, pour toutes ces informations et pour tout ce que vous avez apporté en termes de réponses à nos interrogations. Néanmoins, vous nous informez que vous n'avez pas reconnu, et je veux bien le croire. Par contre, il y avait un commissaire de police juste à côté de vous qui aurait pu les reconnaître puisqu'il s'agissait des membres de la Brigade Raclette. Mais bon, ce n'est pas grave, ce sont des personnes qui avaient été déjà convoquées à de nombreuses reprises, et pas uniquement pour cette histoire, mais pour d'autres, et pas uniquement la brigade Raclette. Pour en avoir eu connaissance par des amis policiers qui m'ont informé, qui ne voulaient plus travailler avec ces personnes-là. Voilà. Donc encore une fois, je refuse de jeter l'opprobre sur toute sur toute la police. Beaucoup n'en veulent plus et ils veulent s'en dissocier parce qu'ils crachent sur l'institution et la salissent. Et c'est totalement inacceptable. Et d'où la raison pour laquelle il faut agir vite et fermement d'une telle manière à ce que ça ne se reproduise plus. Alors je vais vous informer parce que beaucoup ont discuté. Est-ce qu'ils étaient en service, est-ce qu'ils étaient payés par un team building, etc, et cetera. Mais moi, pardonnez-moi l'expression, mais je m'en contre fiche. Et je vais vous dire pourquoi. La loi du 13 mai 1999 portant sur les statuts disciplinaires des membres du personnel des services de police, elle dit quoi? Elle dit l'article trois du chapitre trois, Transgression disciplinaire. Donc on parle de policier : « Tout acte ou comportement, même en dehors de l'exercice de leurs fonctions, qui constitue un manquement aux obligations professionnelles ou qui est de nature à mettre en péril la dignité de la fonction, est une transgression disciplinaire et peut donner lieu à des sanctions disciplinaires. Les sanctions en question peuvent aller de la suspension simple et précise, la rétrogradation et la révocation. Et donc là, en l'occurrence. Je serais heureux de vous entendre citer à un moment donné ces sanctions. Bien que je comprenne qu'effectivement vous avez aussi un devoir de réserve dû à votre fonction. Mais je rejoins également le collègue Monsieur Boufraquech, qui l'a dit, si la Fédération Wallonie-Bruxelles, Gouvernement lui-même décide de porter plainte, c'est qu'ils ont des éléments sérieux. Il y a une autre information assez importante qui m'est parvenue récemment. Elle est tout aussi grave et je tiens à ce que vous la preniez en considération et que vous preniez des mesures immédiates. Car j'ai reçu un message de deux victimes. Deux personnes, des membres du personnel de l'école en question et qui par-dessus le marché, ont été victimes. Samedi, alors qu'ils passaient à Ribaucourt, ils ont vu les deux policiers en fonction, en service, pas dans l'administration, en service à Ribaucourt, ils attendaient une ambulance et il s'agissait de l'un des plus violents de tous ceux qui ont été cités par les victimes en question. Alors soit on vous cache des choses au sein de cette police, soit vous étiez au courant, alors là c'est très grave et je n'ose pas y croire. Moi n'y crois pas, il ne faut pas déconner non plus. Mais là, en l'occurrence, de manière assez claire, je souhaite que vous fassiez le nécessaire pour pouvoir déterminer si oui ou non samedi, les deux personnes, c'était un policier et une dame, brun et blonde. Mais là en l'occurrence, je tiens vraiment à ce que vous fassiez le nécessaire et que vous apportiez toute la lumière par rapport à cette situation. Parce que ça devient gravissime que des victimes se rendent compte que leurs bourreaux soient encore en service alors qu'on leur a promis qu'il allait rester, je ne vais pas dire au cachot, mais entre les mains de leur hiérarchie. Donc, je le dis, je le dis simplement, je veux une réponse ferme et claire par rapport à cette situation.

Mme la Bourgmestre :

Merci, Monsieur Ben Salah.

Monsieur De Block.

M. De Block :

Si j'ai bien compris sur ma première question, effectivement, dans un premier temps, vous n'avez pas reconnu les policiers. Ma deuxième question je vous ai demandé est-ce que vous avez mené une enquête sur le fait que des témoignages ont vu, et là on vient d'entendre encore, j'ai reçu le même message, on a vu des policiers en uniforme, en intervention. Donc je trouve que votre réponse n'est pas à la hauteur. Il y a des témoignages, on vous le dit, on fait le boulot ici, des gens qui font relayer des informations importantes, j'espère que vous en tirez les leçons et que oui, il faut mener une enquête de comment ça se fait que d'un côté vous dites et vous répétez ce qui a été dit dans le journal que on les a assignés à des tâches internes alors qu'en fait des témoignages, plusieurs témoignages maintenant, pas une, pas deux, mais plusieurs disent en fait le contraire. Bon voilà, je pense que c'est important que vous deviez ressaisir un peu le contrôle en tant que bourgmestre sur cette zone. A la troisième question, la proposition de suspendre, j'ai bien entendu que vous dites ok, on doit faire attention. La loi dit dès qu'une procédure judiciaire est ouverte, dès que Wallonie-Bruxelles Enseignement a réellement déposé et ouvert l'instruction, je pense que je vais revenir vers vous avec la même question, la même proposition, et finalement, au niveau de la brigade du fonctionnement-même, ce qui est structurel, là, vous avez donné zéro, mais vraiment zéro réponse. Alors là, je pense qu'il y a un problème. Monsieur El Khannouss a cité des faits sur comment ça se passe à l'intérieur, s'il est vrai, et il a des preuves à l'appui, que des responsables de la police, à l'intérieur, utilisent, utilisent ce genre de propos, comme le mot que je ne vais pas répéter ici, on a un sérieux, on a un sérieux problème. Vous n'avez pas répondu et moi je veux, vraiment important, donc s'il y a des policiers qui deviennent un risque pour la population et pour leurs propres collègues, on a un souci, on a un souci. J'espère qu'à ce moment-là, la hiérarchie prend sa responsabilité, soutient les agents qui veulent faire correctement leur boulot et ne fait pas régner sur un corps, sur une brigade en fait un climat imposé par des cowboys. Je ne vous ai pas entendus là-dessus. Et finalement sur la partie civile, je vais poser la question très légalement. Est-ce que vous avez la possibilité de le faire? Et puis moi j'ai aussi mes conseils juridiques qui disent de toute façon, c'est le juge. Qui décidera si la constitution en partie civile est acceptée. Donc, est-ce que voilà, c'est possible que la commune le fasse? Je vous pose la question très concrètement, vous pouvez répondre à ça.

Mme la Bourgmestre :

Très bien, mais alors oui, je veux simplement vous dire parce qu'on est alors hors règlement, on est on est sorti du règlement, que d'abord, si vous avez ce genre de récit, monsieur Ben Salah, il faut tout de suite me les envoyer. Donc moi aussi j'ai eu ce genre de récit, j'ai immédiatement fait vérifier et les gestes suivent derrière. Donc il faut me faire parvenir ce genre de récit. Je ne sais pas être partout, je n'ai pas tout. Je me demande si vous ne parlez pas de quelque chose que j'ai déjà répercuté. Mais moi, pour moi, ça s'est passé jeudi et pas samedi, donc je voudrais vérifier. Ce n'est peut-être pas la même histoire, donc il faudrait que vous me teniez au courant. Si certains d'entre-vous ont ce type de récit, il faut que ça vienne chez moi et évidemment directement, je fais le nécessaire. D'accord? Et si ça, si ça se produit. Donc, pour moi, ça s'est produit une fois qu'on m'a qu'on m'avertisse de ça, je l'ai versé au chef de corps hier et il allait vérifier. Je ne peux pas dire autre chose. Je ne vais pas faire un débat, s'il vous plaît, parce que sinon non, je vais je vais m'arrêter là. Donc j'ai besoin de cette information. Je la veux précise, pas juste impressionniste comme vous avez décrit, je veux l'heure, l'endroit exact, la description, si vous avez une photo, ça m'intéresse plus que tout, ça, c'est vraiment parfait. Donc je voudrais tout ça.

Alors, Monsieur De Block, sur la partie civile, effectivement, euh, en réalité, je pense que ça n'a pas de sens aujourd'hui, et ce serait me mettre dans l'incapacité d'être autour de la

table pour le disciplinaire, je pense que M. Eyllenbosch a raison dans ce qu'il a dit. Nous sommes ici le conseil communal à la fois quelque part tutelle de la zone et du corps de police et aussi garant de la sécurité des citoyens. Nous sommes pris quelque part entre les deux et moi, je dois pouvoir garder ma liberté d'action au disciplinaire. Je pense que c'est beaucoup plus sage et certainement en voyant que WBE et le gouvernement de la Communauté française portent déjà plainte et se portent partie civile. Je pense que nous aurions énormément de désavantages à aller dans cette proposition et peu d'avantages. Donc je crois que je ne souhaite pas suivre cette proposition qui va en réalité avoir une seule conséquence directe et évidente, c'est que je ne pourrai pas être autour de la table du disciplinaire et je pense que ce n'est pas à l'avantage de qui que ce soit. Voilà.

Ok. Je propose qu'on en reste là sur ce sujet. Les procédures suivent leur cours. J'en ai parlé et je ne vais pas risquer de me mettre en défaut parce que je vous dis que ça, c'est la pire histoire. La question de monsieur De Block était très claire. Et ce n'est pas un hasard si je n'ai pas répondu. C'est que si je réponds à ça, je vais me mettre en défaut. Je le sais, donc je ne vais pas le faire. Merci aux autres conseillers de ne pas essayer de m'expliquer les questions de leurs collègues. Je vous assure que j'ai bien entendu les questions et que j'ai fait de mon mieux pour répondre avec toute la réserve nécessaire dans ce dossier compliqué où je serai la seule personne amenée à pouvoir juger dans le disciplinaire, si vous ne m'en n'empêchez pas, en fait.

Alors non, c'est fini. Non, c'est terminé. Madame Evraud, c'est terminé. Donc je voudrais maintenant qu'on passe au huis clos, qui est la suite de notre ordre du jour, si je ne me trompe pas. Voilà. Et donc je veux remercier tous ceux qui nous ont suivi en ligne. Merci à la technique, merci à nos techniciens, merci à notre public, nombreux ce soir, merci, bon retour. Et merci à nos policiers qui nous ont aidé ce soir à avoir une séance sereine.